



Congrès mondial de la conservation

13-23 octobre 1996
Montréal, Canada

Procès-verbaux



UICN
Union mondiale pour la nature

MONTREAL 1996

Procès-verbaux

Congrès mondial de la nature

Montréal, Canada
13 – 23 octobre 1996

UICN – Union mondiale pour la nature
1997

Les présents procès-verbaux ont été assemblés par Hugh Synge, Rapporteur en chef auprès du Congrès mondial de la nature. Les rapports sur les différentes sessions ont été rédigés par des membres du personnel de l'UICN. Qu'ils soient remerciés pour leur contribution.

Les dénominations utilisées dans ces procès-verbaux de même que la terminologie géographique, ne sont en aucune manière l'expression d'une opinion quelconque de la part de l'UICN sur le statut juridique de quelque pays, territoire ou région que ce soit, ou sur la délimitation de ses frontières.

ISBN 2-8317-0395-6

© 1997, Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Couverture conçue par Reflet Artwork for Business

Imprimé par Page Brothers (Norwich) Ltd, Royaume-Uni

Imprimé sur papier Fineblade Cartridge faiblement chloré (90 g/m²).

Disponible auprès de:

Division de la Communication
de l'UICN
Rue Mauverney 28
CH-1196 Gland
Switzerland

Services des Publications de
l'UICN
219c Huntingdon Road
Cambridge CB3 0DL
Royaume-Uni

Avant-propos

par le Directeur général, David McDowell

Voici le compte rendu d'un événement unique et historique: le premier Congrès mondial de la nature organisé par l'UICN, l'Union mondiale pour la nature. Pour la première fois, l'Union ouvrait les portes de son assemblée triennale au grand public, aux cercles de l'économie et des finances, aux professionnels du développement – bref, à tous ceux qui ont quelque chose à dire sur la conservation de la nature. Nous avons pris le pari de rendre les travaux de l'Union non seulement plus ouverts et plus transparents mais aussi mieux adaptés aux principaux programmes politiques de notre temps. Le résultat, du moins en partie, c'est que l'UICN plaide désormais la cause de la conservation de la nature en termes qui commencent à trouver un écho dans les sphères politiques et parlementaires.

Le Congrès succède aux Assemblées générales de l'UICN et perpétue nombre de fonctions de ces assemblées dont nous gardons tous le souvenir. La plupart se traitent au cours de la Session de travail des membres où ces derniers examinent les activités déployées par l'Union durant les trois ans écoulés, décident du Programme pour les trois ans à venir, élisent les dirigeants et examinent d'autres affaires courantes. L'objectif est comparable à celui de l'assemblée générale annuelle d'une entreprise mais l'exercice met à contribution l'une des grandes forces de l'UICN – le fait qu'elle soit dirigée par ses membres et pour ses membres. Ce sont les membres qui élisent le Bureau de l'Union, décident de son budget et de son Programme ainsi que de ses politiques. C'est durant la Session de travail du Congrès que tout cela se passe mais aussi dans le cadre de réunions nationales et régionales des membres, plus informelles, organisées entre les Congrès, ainsi que par de fréquentes consultations informelles.

Pour la première fois, à Montréal, le Congrès a élu une Présidente, Yolanda Kakabadse, citoyenne de l'Equateur et porte-parole du mouvement pour la conservation dans les pays du Sud. Le Congrès a élu un Conseil nouveau et énergique qui a déjà prouvé sa détermination et son dévouement à l'Union et a renouvelé le mandat des Commissions, ailes expertes et bénévoles de l'UICN, revitalisant l'une d'entre elles et la nommant Commission des politiques environnementales, économiques et sociales (CPEES). Le Congrès a mis en route le processus de préparation des Perspectives de l'Union au 21^e siècle et pris une décision en ce qui concerne le Programme et le budget pour les trois prochaines années.

Comme ceux d'entre vous qui ont assisté aux réunions de l'UICN le savent, l'un des moments clés est celui de l'adoption des résolutions et recommandations. Celles-ci peuvent être proposées par tout membre de l'Union, sur des questions concernant les membres et qui sont du ressort de l'UICN. Chaque fois, nous examinons un nombre croissant de motions sur des sujets très variés. Cette fois-ci, l'Union a approuvé 40

résolutions qui s'adressent essentiellement à l'UICN et 71 recommandations adressées à une partie ou plus, dans certains cas conjointement avec l'UICN. Ces documents fixent la politique de l'Union pour les trois prochaines années sur des questions aussi diverses que la conservation de l'Antarctique, la comptabilité nationale et la mortalité incidente d'oiseaux de mer dans la pêche à la palangre. Les résolutions et recommandations sont publiées dans un document séparé, dans les trois langues officielles, disponible auprès du Siège et des bureaux de l'UICN.

Les comités du Congrès ont également joué leur rôle. Le Comité du Programme a examiné l'orientation du Programme et s'est déclaré d'avis que l'UICN devait veiller à maintenir sa réputation dans ses domaines de compétences – la conservation des espèces, les aires protégées et les questions relatives à la biodiversité. Le Comité des finances a estimé que les finances de l'UICN sont saines et, en fait, en meilleur état qu'elles ne l'ont probablement jamais été.

Au premier Congrès mondial de la nature, la Session de travail des membres a été précédée par une Session spéciale des membres, destinée à décider de la nouvelle constitution de l'Union. J'ai le plaisir de pouvoir dire qu'après un travail très rigoureux, accompli avant et durant le Congrès, les membres ont accepté, à l'unanimité, les nouveaux textes des Statuts, des Règles de procédure et du Règlement de l'Union. Je souhaite faire état ici de la gratitude de l'Union pour tous les membres qui ont contribué à ces débats et, en particulier, pour Parvez Hassan et ses collègues du Comité de révision des Statuts qui n'ont pas ménagé leurs efforts avant et durant le Congrès. Le fait que nous ayons pu quitter Montréal avec un accord unanime sur notre nouvelle constitution, après un débat approfondi et ouvert à toutes les options est à mettre au crédit de la volonté consensuelle qui anime l'UICN. Les présents procès-verbaux témoignent du déroulement du débat et constitueront, j'en suis convaincu, un recueil vital pour ceux qui auront peut-être un jour la tâche de réviser la nouvelle version, ce qui, je l'espère, ne se fera pas avant de nombreuses années.

Nous avons ouvert nos portes au public pour toutes les réunions périphériques au centre desquelles il y avait un programme de 57 ateliers techniques répartis en 10 thèmes principaux. Ces ateliers ont donné l'occasion à de petits groupes de discuter et de débattre de questions cruciales de la conservation et du développement. Nombre de ces débats sont relatés dans le numéro spécial de *Planète Conservation*, successeur du *Bulletin de l'UICN*, consacré au Congrès. Il y a eu aussi, dans les activités spéciales, des groupes de discussion sur, par exemple, les moyens de communiquer les questions concernant l'environnement. Patrimoine Canada – Parcs Canada a proposé une exposition publique dans le hall de la

Conférence à laquelle ont contribué différents organismes de la conservation du monde entier.

Nous remercions tous ceux, et en particulier de Parcs

Canada, qui ont contribué de façon aussi cruciale à la réussite spectaculaire de ce Congrès.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "David H. Jones". The signature is written in a cursive, flowing style with some loops and flourishes.

Resolution 1.111: Vote de remerciements au pays hôte

SACHANT que les objectifs exigeants d'un Congrès mondial de la nature ne peuvent être remplis que si la session se déroule dans un environnement bien équipé et géré efficacement;

SOULIGNANT qu'une atmosphère conviviale et amicale contribue fortement au succès;

NOTANT AVEC SATISFACTION que ces conditions ont été pleinement remplies au 1er Congrès mondial de la nature qui a eu lieu à Montréal;

Le Congrès mondial de la nature, réuni du 14 au 23 octobre 1996 à Montréal, Canada, pour sa 1ère Session:

1. REMERCIE chaleureusement le gouvernement du Canada qui a accueilli si généreusement le 1er Congrès mondial de la nature.
2. EXPRIME ses plus vifs remerciements au très honorable Jean Chrétien, Premier ministre du Canada qui a honoré le Congrès de sa présence à la cérémonie d'inauguration, à l'honorable Sheila Copps, vice-première ministre et ministre canadienne du Patrimoine pour son appui et à Parcs Canada pour son aide durant toute la période d'organisation du Congrès et durant la session elle-même.
3. REND HOMMAGE à la province du Québec et à la ville de Montréal pour leur hospitalité et leur accueil chaleureux.
4. EXPRIME sa gratitude, pour leur appui dévoué, aux organisateurs locaux du Congrès, au Palais des Congrès de Montréal, aux nombreux bénévoles locaux et à tous ceux qui ont consacré généreusement au Congrès leur temps et leurs connaissances.

Table des Matières

Avant-propos	iii
Resolution 1.111: Vote de remerciements au pays hôte	v
Remerciements	3
Rapport sur la Session spéciale des membres du premier Congrès mondial de la nature	5
Compte rendu de la Session de travail des membres du premier Congrès mondial de la nature	13
Les ateliers	41
Rapport de la réunion plénière sur les résultats des ateliers	43
Autres activités	51
Annexe 1 : Ordre du jour adopté par la première Session du Congrès mondial de la nature	55
Annexe 2: Rapport du Comité des finances et vérificateurs aux comptes	58
Annexe 3: Rapport du Comité du Programme	60
Annexe 4: Mandats des Commissions de l'UICN	64
Annexe 5: Attribution de la Médaille du Mémorial John C. Phillips pour services exceptionnels dans le domaine de la conservation internationale à Sa Majesté le Sultan Qaboos bin Said du Sultanat d'Oman, représenté par Son Altesse Sayyid Shabib bin Taimur Al-Said	70

Remerciements

L'UICN souhaite exprimer sa profonde gratitude aux organisations suivantes, pour leurs contributions généreuses qui ont non seulement permis à quelque 400 membres de venir à Montréal mais aussi contribué de façon substantielle, à l'organisation d'ateliers et d'activités spéciales, à la publication de rapports des ateliers et à tant d'autres aspects importants du Congrès mondial de la nature.

Administration du développement outre-mer (ODA), Royaume-Uni (qui porte aujourd'hui le nom de Département du développement international)

Agence américaine pour le développement international (USAID)

Agence canadienne pour le développement international (ACDI)

Agence danoise pour la protection de l'environnement (DANCED)

Agence danoise pour le développement international (DANIDA)

Agence finlandaise pour le développement international (FINNIDA)

Agence norvégienne pour le développement international (NORAD)

Agence pour la coopération culturelle et technique (ACCT), France

Agence suédoise pour la coopération au développement international (SIDA)

Bureau des Nations Unies pour les services aux projets (BNUSP), New York

Centre de recherches pour le développement international (CRDI), Canada

Direction du Développement et de la Coopération (Suisse)

Direction générale de la coopération pour le développement (DGCS), Italie

Expo 2000, Hanovre, Allemagne

Fondation Ford, New York, E.-U.

Ministère de la Coopération, France

Ministère des Affaires étrangères, Pays-Bas

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Paris

Service américain des parcs nationaux, Département de l'Intérieur, E.-U.

Service canadien de la faune, Ottawa

Union européenne, DGXI, Bruxelles

L'UICN remercie la société Digital Equipment International (Europe) qui a fourni l'équipement de technologie de l'information du Congrès mondial de la nature. Cet appui a été apporté gracieusement par le Service clients multivendeur européen à Genève, Suisse, en association avec Digital Canada.

Rapport sur la Session spéciale des membres du premier Congrès mondial de la nature

Au cours de cette Session, les membres de l'Union ont examiné les projets révisés de la constitution de l'Union – ses Statuts, son Règlement et ses Règles de procédure. Les documents modifiés ont été officiellement approuvés lors de la Session de travail des membres qui a suivi.

Séance informelle d'introduction

Dans la soirée du 12 octobre, une réunion informelle a eu lieu au Palais des Congrès, qui accueillait le Congrès mondial de la nature, dans le but d'informer les membres sur la Session spéciale. Cette réunion était présidée par M. Jay Hair, Président de l'UICN. M. Tom Lee, vice-ministre adjoint, Parcs Canada, département du Patrimoine au ministère du Patrimoine canadien a tout d'abord souhaité la bienvenue à Montréal aux délégués et au Congrès, au nom du pays hôte, le Canada. M. David Runnalls, Conseiller régional de l'UICN et Président du Comité directeur du Congrès a alors informé les délégués du déroulement du Congrès, évoquant notamment les ateliers et la Session de travail des membres.

M. Parvez Hassan, Conseiller juridique de l'UICN et Président du Comité de révision des Statuts a souligné les circonstances de la Session spéciale organisée pour réviser les Statuts de l'UICN. Bien qu'ils aient été amendés en 1977, les Statuts sont demeurés pratiquement inchangés depuis la fondation de l'Union, en 1948. L'Assemblée générale de l'Union réunie à Buenos Aires, Argentine, en janvier 1994, pour sa 19^e session, avait donné au Conseil le mandat d'entreprendre une révision complète des trois documents fondamentaux de l'Union – les Statuts (constitution de l'Union), le Règlement (série d'articles adoptés par le Conseil) et les Règles de procédure (qui concernent l'Assemblée générale devenue Congrès mondial de la nature). Le Conseil a créé un Comité de révision des Statuts (CRS) présidé par M. Hassan où ont siégé des représentants du Conseil de l'UICN, de chacune des Régions de l'UICN et des Commissions de l'UICN. Le Comité s'est réuni plus de six fois et a tout mis en œuvre pour que les membres participent aux délibérations – par courrier, par l'intermédiaire du *Bulletin de l'UICN* et d'*Internet*, par la réalisation d'un film vidéo et par l'entremise de réunions des Comités régionaux et nationaux. Le processus a bénéficié de l'appui du Centre UICN du droit de l'environ-

nement et d'un comité de rédaction dirigé par M. Nicholas Robinson.

L'objectif du Comité était de donner à l'Union une assise juridique faite pour durer 50 ans. Les maîtres mots étaient simplicité et souplesse. Toutes les questions fondamentales seraient contenues dans les Statuts – qui ne peuvent être modifiés que par le Congrès mondial de la nature – tandis que les aspects opérationnels seraient intégrés au Règlement – qui peut être révisé par le Conseil de l'UICN et doit pouvoir évoluer avec les circonstances.

Les changements proposés aux Statuts étaient d'importance variable. M. Hassan a énuméré ceux qui avaient le plus d'incidence sur les membres:

- a) La création d'une nouvelle catégorie de membres: les juridictions infranationales à l'intérieur des États (par exemple une province, un État au sein d'un pays fédéral ou un territoire autonome).
- b) Un ensemble d'obligations pour les membres de l'Union afin que le processus d'admission soit plus facile à comprendre et qu'un candidat qui se voit refuser la qualité de membre par le Conseil puisse en appeler au Congrès mondial de la nature.
- c) La reconnaissance, dans les Statuts, pour la première fois, des Comités régionaux et nationaux de membres de l'UICN.
- d) Une répartition régionale révisée et des modifications dans les méthodes d'élection des membres du Conseil.
- e) Une amélioration de la procédure de soumission des motions au Congrès mondial avec une période de notification prolongée.

Les changements proposés pour le Règlement étaient moins importants. Un des principaux (indiqué dans les Statuts) consistait à rendre son amendement par le Conseil légèrement plus difficile par l'introduction d'un délai entre la proposition et l'adoption, pour permettre une consultation avec les membres.

Il était proposé d'annexer les Règles de procédure aux Statuts. Ainsi, le Congrès mondial aurait un ensemble établi de Règles de procédure mais pourrait les changer par majorité simple s'il le souhaitait.

Nomination du Comité de vérification des pouvoirs (112e séance)*

Après quelques annonces, présentations et remerciements au pays hôte, la Session spéciale a nommé le Comité de vérification des pouvoirs suivant :

Lynn Holowesko, Bahamas (présidence)
Sandy Baumgartner, Canada
Eric Edroma, Ouganda
Alain Gille, France
Jorge Eduardo Jung, Bolivie
Mohammad Sulayem, Arabie Saoudite
Regula Haller (Secrétariat)

Adoption des Règles de procédure (112e séance)

Le Congrès adopte les Règles de procédure de la 19e session de l'Assemblée générale (Buenos Aires, 1994) qui s'appliquent à la fois à la Session spéciale et à la Session de travail des membres. La version révisée, discutée et adoptée par la Session spéciale entrera donc en vigueur au 2e Congrès mondial de la nature.

Adoption de l'ordre du jour (112e séance)

Document du Congrès CGR/1/96/1

Le Congrès adopte l'ordre du jour proposé avec des amendements mineurs; celui-ci se trouve en Annexe 1.

Révision des Statuts (112e, 113e, 115e séances de la Session spéciale des membres et 8e séance de la Session de travail des membres)

Document du Congrès CGR/SPS/96/1

Lors de ses 112e et 113e séances, le Congrès examine les changements proposés aux Statuts, en s'appuyant sur le document de travail qui compare, côte à côte, le texte original et le texte révisé. À la 115e séance, le Congrès reprend plusieurs points qui ont posé des problèmes particuliers. En séance plénière, le Congrès examine chaque article, l'un après l'autre, mais les propositions qui sont uniquement d'ordre linguistique sont référées au Comité de rédaction. Dans la mesure du possible, les articles sont adoptés par consensus lors de cette phase initiale afin de réduire le nombre d'articles nécessitant des discussions plus approfondies.

La discussion sur les Statuts reprend environ une semaine

* La numérotation des séances de la Session spéciale des membres vient en suite de celle de la 19e session de l'Assemblée générale de l'UICN car la Session spéciale des membres a précédé la cérémonie d'ouverture du Congrès mondial de la nature.

après, le lundi 21 et le mardi 22 octobre, lors des 8e et 9e séances du Congrès. Les délégués examinent les textes révisés des Statuts, du Règlement et des Règles de procédure, y apportent d'autres changements et les adoptent. L'adoption officielle est enregistrée dans les procès-verbaux de la Session de travail des membres du premier Congrès mondial de la nature (voir page 26) mais les principaux points de la discussion sont notés ci-après. Dans le rapport qui suit, ces deux séances sont qualifiées de «séances d'adoption».

Pour commencer, M. Hassan mentionne qu'un certain nombre de propositions ont été faites depuis que le document a été distribué, notamment par la réunion régionale des membres d'Australie et d'Océanie, la délégation de l'Allemagne, État membre de l'UICN, certains membres de la République centrafricaine et d'Europe occidentale, la Environmental Foundation de Sri Lanka et Conservation International.

Préambule

Le préambule est l'objet de débats animés et certains délégués proposent d'actualiser le texte. Toutefois, sur recommandation du Comité de révision des Statuts, il est décidé de ne pas le modifier, considérant qu'il s'agit d'un texte historique composé par les fondateurs de l'UICN; l'Enoncé de Mission adopté par l'Assemblée générale de 1994 figure à l'article 2**, IIe Partie, Objectifs.

Ière Partie. Statut juridique

Avant le Congrès, l'Allemagne, État membre, avait proposé plusieurs amendements au projet de Statuts. Il s'agissait notamment d'amendements à l'article 1 qui énonce le Statut juridique de l'UICN. Après plusieurs réunions informelles tenues durant le Congrès, la délégation de l'Allemagne demande, lors de la séance d'adoption, de verser aux procès-verbaux qu'à son avis, une partie du texte final est redondante et que s'il y avait eu vote elle aurait voté contre le libellé actuel.

IIe Partie. Objectifs

Dans l'article 2 qui contient l'Enoncé de Mission de l'Union, l'objectif de l'UICN est le suivant: «Influer sur les sociétés, les encourager et les aider...» La délégation des États-Unis, État membre, s'interroge sur le choix du verbe «influer» et, lors de la séance d'adoption demande qu'il soit pris note qu'elle comprend le terme «influer» comme ne signifiant pas que l'UICN doit faire pression ou inciter d'autres organismes à faire pression sur le Congrès des États-Unis, en violation de la loi américaine. Le Président déclare que c'est aussi son interprétation du terme en question.

IIIe Partie. Membres

La proposition visant à ajouter les juridictions infranationales parmi les membres de l'UICN, à l'article 4, pose des

** Les références numériques aux articles des Statuts concernent les projets de texte distribués avant le Congrès.

problèmes à plusieurs délégations, notamment à celles du Royaume-Uni et de la Nouvelle-Zélande, puis de l'Allemagne et de la France. Selon une ONG membre, l'article tel qu'il est libellé autoriserait chacune des 37 000 collectivités locales de France, par exemple, à adhérer à l'Union, ce qui romprait l'équilibre entre les membres. Toutefois, la Northern Territory Parks and Wildlife Commission (Australie) estime que les juridictions infranationales sont, en grande partie, chargées des activités de conservation – comme c'est le cas en Australie où les gouvernements des États gèrent les parcs nationaux. Empêcher ces gouvernements de devenir membres revient à exclure ceux qui sont responsables de nombreuses décisions vitales en matière de conservation. Deux votes informels à main levée, à différents moments du débat, ne révèlent qu'un petit nombre de délégations favorables à l'ajout des juridictions infranationales. Toutefois, vu l'importance de la question et les préoccupations profondes des partisans de cet ajout, il est décidé de confier la question à un groupe de contact présidé par le Conseiller régional Antonio Machado.

La discussion se poursuit durant la 115^e séance où les auteurs de la nouvelle clause argumentent qu'il est injuste et préjudiciable pour les travaux de l'Union d'exclure des organes qui, souvent, ont une responsabilité d'importance primordiale vis-à-vis de la conservation de la nature.

Au cours de la séance d'adoption, la délégation de l'Allemagne, État membre, signale que le groupe de contact n'a pu trouver de consensus et demande un vote officiel sur la question. La délégation n'est pas favorable à la proposition d'ajouter les juridictions infranationales à la liste des membres. Elle est soutenue par la délégation de la Norvège, État membre, le Zimbabwe National Environment Trust (s'exprimant au nom des membres africains) et Environment and Conservation Organisations of New Zealand. Cette dernière ajoute que le nouveau libellé «entités infranationales» est plus large que le libellé proposé au début du Congrès qui était «juridictions infranationales». Antonio Machado défend l'expression «entités infranationales» dans laquelle il voit l'ouverture des portes de l'UICN à des juridictions non officielles, ayant un certain niveau d'autonomie, tels certains groupes autochtones. Le Sierra Club estime que cette phrase clé est très ambiguë et que les organismes s'occupant de la conservation à ce niveau sont déjà éligibles à la qualité de membre. Il est procédé à un vote à main levée et l'ajout de l'expression «entités infranationales» est rejeté par une majorité écrasante. Les catégories de membres de l'Union demeurent donc inchangées. Le Congrès décide également de réinsérer la phrase des anciens Statuts qui indique que, dans le cas d'un État fédéral, les organismes gouvernementaux peuvent comprendre des organisations, des institutions et des départements ministériels de l'État fédéral ou des composantes de l'État fédéral.

Les articles 6 à 9 sur l'admission à l'UICN sont discutés à la 115^e séance où la question de la rétroactivité est examinée. Environment and Conservation Organisations of New Zealand demande qu'un candidat auquel on refuse l'admission ne puisse être autorisé à présenter à nouveau sa candidature avant cinq ans ou plus et non trois ans, comme dans le présent projet; l'Union doit consacrer trop de temps et de ressources à des candidats qui n'acceptent pas d'être rejetés. D'autres délégations estiment que la légitimité d'une candidature peut changer en trois ans et, finalement, le délai de trois années est maintenu.

Durant la séance d'adoption, la délégation de la Chine, État membre, propose d'introduire une nouvelle clause dans l'article 13 intitulé «Suspension, rescision, expulsion et retrait» aux termes de laquelle l'éligibilité des membres serait constamment examinée et, au cas où un membre ne poursuivrait pas activement les objectifs de l'UICN durant une période de trois ans, sa suspension ou son expulsion pourrait être proposée au Conseil. La Fondation RIE-Réseau d'informations écologiques (Argentine) estime que cela pourrait également s'appliquer aux membres des Commissions. La Conseillère régionale Catherine Wallace réplique que le Conseil a envisagé cette possibilité mais l'a rejetée en estimant qu'elle était source de conflits potentiels et qu'il était extrêmement difficile de surveiller les agissements de tous les membres. La proposition est rejetée par vote à main levée.

IVe Partie. Organisation

Le projet d'article 15 qui énumère les composantes de l'UICN, mentionne, pour la première fois, «les Comités nationaux et régionaux et les Forums régionaux de membres». Pour certaines délégations, telles que celle de l'Allemagne, État membre, ce point pose des problèmes. Elles considèrent, en effet, que les Comités nationaux sont purement volontaires et ne sont pas une composante officielle de l'Union. Malgré cela et en dépit du fait que l'introduction de cette phrase dans le texte des Statuts pourrait entraîner des responsabilités financières pour l'Union vis-à-vis de ces Comités et Forums, il est décidé de maintenir la clause en raison de l'engagement ferme de la 19^e session de l'Assemblée générale en faveur de la mise en place de tels Comités et Forums comme instruments vitaux des activités de l'Union. Le remplacement des mots «Directeur général» par «Secrétariat» parmi les composantes de l'Union énumérées dans cet article soulève également quelques questions mais le nouveau libellé est néanmoins retenu.

Le nouvel ensemble de Régions proposé à l'article 16 des Statuts, avec les pays composant chacune des Régions énumérés dans le Règlement, ne reçoit pas l'agrément des délégués et, par vote à main levée, le Congrès décide de maintenir les Régions existantes. Selon Plantlife (Royaume-Uni), le choix des régions ne restreint pas les partenariats que les membres peuvent constituer en vue d'appliquer le Programme: les membres du Royaume-Uni peuvent, par exemple, contribuer au Programme pour l'Afrique de l'Ouest s'ils s'intéressent aux oiseaux migrateurs. Tenter de faire correspondre les aspects politiques des Régions statutaires avec les nécessités biogéographiques du Programme est une entreprise hasardeuse. Pour d'autres délégations, l'immense expansion proposée du nombre de pays dans la Région «Europe de l'Ouest et Europe centrale» n'est pas justifiée car elle entraînerait un déséquilibre.

Green Salvation (Kazakhstan), s'exprimant au nom des membres présents d'Asie centrale soutient la proposition d'intégrer les pays d'Asie centrale dans la Région statutaire «Europe de l'Est et Asie du Nord» comme il est proposé dans l'organisation révisée des Régions. L'Institut d'écologie (Ukraine) déclare que les membres de l'UICN en Ukraine souhaitent être intégrés dans la Région «Europe de l'Ouest et Europe centrale».

La composition des Régions reste inchangée. Toutefois, quelques modifications sont apportées à certaines dénominations:

- r À la demande des membres, l'ancienne Région «Australie et Océanie» devient «Océanie».
- r L'Institut mexicain des ressources naturelles renouvelables déclare qu'un consensus a été trouvé en ce qui concerne la Région «Amérique centrale et du Sud» pour appeler celle-ci «Méso-Amérique et Amérique du Sud». Il en est décidé ainsi.
- r Par vote à main levée, le Congrès attribue le nom de «Asie de l'Est et du Sud» à la région dénommée «Asie de l'Est» dans les anciens Statuts.
- r Également par vote à main levée, le Congrès attribue le nom de «Europe de l'Est, Asie du Nord et Asie centrale» à la région jusqu'ici dénommée «Europe de l'Est».

Ve Partie. Le Congrès mondial de la nature

Le nouvel article 24 stipule: «Le Congrès mondial se réunit en session ordinaire tous les quatre ans». Le Jamaica Conservation and Development Trust demande si cela veut dire que l'intervalle entre deux congrès est porté de trois à quatre ans. La Wildlife Society of Bangladesh suggère que les congrès alternent entre une région industrialisée et une région en développement. Un vote à main levée, à la 115e séance, révèle un certain appui en faveur d'un intervalle de quatre ans plutôt que de trois ans entre chaque Congrès mondial. Le Conseil international du droit de l'environnement, s'exprimant durant la séance d'adoption, s'oppose à ce choix et demande un vote formel afin de conserver un intervalle de trois ans. Selon le CIDE, un cycle de quatre ans aurait des répercussions sévères sur le Programme et le budget, lesquels seraient extrêmement difficiles à planifier. Les cotisations des membres pour l'an 2001 devraient être décidées au présent Congrès. Une année supplémentaire entraînerait une croissance encore plus forte du Congrès et un nombre encore plus important de motions à discuter. Le Congrès vote alors en faveur du maintien d'un cycle de trois ans, tout en accordant au Conseil une certaine souplesse, la clause étant libellée comme suit: «Le Congrès mondial se réunit normalement en session ordinaire tous les trois ans».

L'article 27 traite de l'élection du Président. Dans le cadre des anciens Statuts, un candidat à la présidence pouvait être présenté au Congrès, soit sur recommandation du Conseil, soit sur désignation directe d'un cinquième des membres, au moins, de chaque catégorie. Certaines délégations pensent qu'il serait plus simple que le candidat soit désigné par les membres. Le Congrès décide d'opter pour une désignation par 40 membres ayant le droit de vote, de trois régions au moins.

À propos de l'article 35, sous «Votes», la Royal Society for the Protection of Birds (Royaume-Uni) est préoccupée par le pouvoir potentiel des organisations d'intégration économique au cas où elles procéderaient à des votes groupés. Si elle est autorisée à adhérer à l'UICN et si les propositions actuelles d'élargissement de l'Union devenaient réalité, l'Union européenne, par exemple, pourrait détenir 25% des votes des gouvernements. La RSPB estime qu'il serait plus indiqué que l'Union européenne, si elle devenait membre de l'UICN, agisse comme simple État membre. La délégation du Royaume-Uni, État membre de l'UICN, répond que c'est une question importante mais que les États membres de l'Union européenne sont tenus de voter conformément au Traité de

Rome sur les questions pour lesquelles la Communauté est compétente.

Il est décidé de maintenir à trois le nombre de voix dont dispose chaque État membre plutôt que de le porter à quatre comme le propose le Comité de révision des Statuts.

La question des délais de notification pour le Congrès est soulevée à plusieurs reprises dans le souci d'éviter de possibles situations conflictuelles. Le Congrès décide, finalement, des délais de notification suivants, avant l'ouverture du Congrès, et ceux-ci sont incorporés dans les Statuts et le Règlement:

- r Le Directeur général communique la date du prochain Congrès avec un ordre du jour provisoire neuf mois au moins avant chaque session.
- r Les amendements visant à modifier les Statuts doivent parvenir au Secrétariat 180 jours au moins avant chaque session.
- r Le Directeur général envoie aux membres le projet d'ordre du jour du Congrès et les documents nécessitant une approbation du Congrès 150 jours au moins avant chaque session.
- r Les membres soumettent les projets de motions pour les résolutions et recommandations au Directeur général 90 jours au moins avant chaque session.
- r Le Secrétariat envoie tous les projets de motion pour les résolutions et recommandations aux membres 60 jours au moins avant chaque session.

À la séance d'adoption est soulevée la question des droits des membres affiliés (Catégorie C) durant le Congrès. Il est précisé que les membres affiliés ont le droit de s'exprimer au Congrès et d'assister à toute séance à huis clos qui pourrait avoir lieu mais qu'ils n'ont pas le droit de voter.

VIe Partie. Le Conseil

Dans le projet, le Comité de révision des Statuts propose un système par lequel chaque région aurait automatiquement deux (plutôt que trois dans les anciens Statuts) Conseillers régionaux tandis que les huit postes de Conseillers régionaux restants seraient répartis entre les Régions, selon le nombre de membres dans chaque Région. Cette proposition va de paire avec le projet concernant les nouvelles Régions. Comme l'indique le Conseiller régional, Richard Sandbrook, s'exprimant au nom des membres européens, la nouvelle Région proposée «Europe de l'Ouest et Europe centrale» compterait environ le double d'États de la Région «Europe de l'Ouest» actuelle: il serait donc pleinement justifié que cette Région dispose d'un nombre supplémentaire de Conseillers. Plusieurs membres s'opposent à cette proposition. La Société royale pour la conservation de la nature (Jordanie), par exemple, estime qu'il doit y avoir un nombre égal de sièges pour chaque Région, comme dans d'autres organisations internationales. La délégation du Pakistan, État membre, et le Sustainable Development Policy Institute (Pakistan) estiment que le changement proposé risque de déséquilibrer l'Union en faveur des pays industrialisés. La National Commission for Wildlife Conservation and Development, organisme gouvernemental membre (Arabie Saoudite), estime que l'Union dans son ensemble devrait avoir une représentation juste et équilibrée entre les régions du monde.

Un vote à main levée démontre qu'une majorité se dessine clairement en faveur du maintien de trois Conseillers régionaux élus pour chacune des huit Régions – soit 24 Conseillers régionaux en tout – plutôt que de l'adoption des nouvelles propositions ou même de la poursuite du débat sur la question. Ce point va de paire avec la décision de ne pas modifier les Régions existantes (voir précédemment).

La méthode d'élection des Conseillers régionaux suscite également un débat. Le projet de révision des Statuts maintient le système en vigueur, à savoir que tous les membres élisent les Conseillers régionaux de chaque Région (il avait été proposé que seuls les membres de la Région concernée élisent leurs Conseillers régionaux). Un compromis entre les deux méthodes: que les membres d'une région disposent de deux fois plus de voix pour élire les Conseillers de leur propre Région, proposé par la Wildlife and Nature Protection Society de Sri Lanka, n'est pas adopté. Un vote à main levée ultérieur indique une volonté claire de ne pas modifier le système actuel à cet égard.

Les devoirs des membres du Conseil, explicités dans les articles 60 à 64, sont examinés. Bangladesh POUH-Rural Development Organization déclare que les membres du Bangladesh n'ont vu aucun Conseiller dans leur pays en sept ans et estiment que les devoirs des Conseillers doivent être considérablement renforcés. Le libellé demeure inchangé mais il est noté que les Conseillers régionaux doivent consulter les membres des pays de leurs Régions respectives.

VIIe Partie. Les Comités nationaux et régionaux et les Forums régionaux

Dans une nouvelle section, articles 67 à 72, le projet de Statuts traite des Comités nationaux et régionaux et des Forums régionaux. La Coastal Area Resource Development and Management Association (Bangladesh) craint que les nouvelles structures ne créent une bureaucratie supplémentaire et que les membres n'aient pas le temps d'assister aux réunions. L'Association reçoit l'assurance que de telles structures demeurent entièrement volontaires. Elles ne réduisent en aucun cas l'accès des membres au Siège et aux Bureaux nationaux et Délégations régionales mais fournissent un mécanisme visant à favoriser un consensus clair dans les Régions, vis-à-vis de l'UICN. De plus, ces structures intermédiaires ont été fortement préconisées par la 19e session de l'Assemblée générale. Plus tard, l'Association demande que les parlements et comités parlementaires soient autorisés à devenir membres de l'Union.

L'intégration de cette section dans les Statuts pose des problèmes juridiques à certaines délégations gouvernementales et soulève des questions sur la cohérence des Règles de procédure. Le Wildlife Management Institute (États-Unis) estime que le libellé de la section est vague et imprécis. La South African Nature Foundation ne peut appuyer cette section qui, à son avis, engendrera un énorme fardeau bureaucratique: l'Afrique du Sud a un Comité national qui fonctionne bien mais qui ne pourrait répondre aux nouvelles exigences contenues dans les Statuts et le Règlement sans disposer d'un financement important. À son avis, les nouvelles clauses porteront préjudice aux Comités nationaux, au lieu de les encourager.

Un projet de clause attribuant aux Comités nationaux leur

propre capacité juridique soulève de nombreuses questions. Cette clause a été ajoutée de façon que l'UICN ne soit pas responsable des mesures que pourrait prendre un Comité. Certains y voient un conflit avec l'article 15 qui précède et qui stipule que les Comités nationaux sont des éléments de l'Union. Du point de vue juridique, il semble difficile, voire impossible qu'une organisation soit totalement protégée contre les agissements de l'une de ses composantes ou de l'un de ses éléments subsidiaires. Certains craignent également qu'une capacité juridique distincte n'implique une personnalité juridique, ce qui pourrait poser des problèmes dans plusieurs pays. Comme le souligne la délégation du Royaume-Uni, État membre, aucun terme employé dans les Statuts ne saurait limiter la responsabilité de l'UICN car tout procès contre l'UICN se ferait dans le cadre des lois gouvernant la juridiction pertinente. Les membres doivent comprendre qu'il est impossible de limiter rigoureusement la responsabilité.

Sur proposition de la délégation du Royaume-Uni, il est décidé qu'un Comité national peut choisir **soit** une personnalité juridique, **soit** des règles de procédure approuvées par le Conseil. Le libellé final, proposé par le Président du Comité de révision des Statuts est accepté par une confortable majorité lors d'un vote à main levée et stipule que les Comités nationaux ou régionaux ne doivent pas assumer d'obligations financières substantielles avant d'avoir obtenu une personnalité juridique ou établi des règles de procédures acceptables pour le Conseil. Une déclaration est ajoutée à l'article 92 selon laquelle l'UICN n'est pas responsable des obligations financières des Comités nationaux et régionaux; cependant, il est admis que l'UICN ne sera pas totalement indemnisée. Il est convenu que le Conseil exercera une certaine souplesse pour imposer des règles de procédure à un Comité national ou régional.

Il est décidé que le terme «régional» employé dans cette section ne s'applique pas à une Région statutaire de l'Union et que des groupes sous-régionaux pourraient être inclus. Il apparaît donc tout à fait légitime que la région de Mésio-Amérique et Amérique du Sud ait deux comités régionaux, l'un pour la Mésio-Amérique et l'autre pour l'Amérique du Sud. En conclusion, la délégation du Danemark, État membre, ainsi que celle de la Suisse, État membre, demandent de verser aux procès-verbaux qu'elles ne feront pas opposition à un consensus sur les Statuts mais que s'il y avait eu vote sur cette section, elles auraient voté contre son inclusion. Elle sont d'avis que c'est aux membres de décider s'ils veulent instituer des comités ou forums et que cela ne relève pas des Statuts.

VIIIe Partie. Les Commissions

La Royal Society for the Protection of Birds (Royaume-Uni) et le Sierra Club estiment que les Commissions et, en particulier leurs sous-groupes, doivent avoir des objectifs et des activités cohérents avec les politiques et objectifs de l'UICN. Il est décidé de traiter ce point en apportant une modification au Règlement.

Lors de la séance d'adoption, la Fondation RIE-Réseau d'informations écologiques (Argentine) demande comment exclure des membres des Commissions s'ils n'agissent pas conformément aux objectifs et politiques de l'UICN. À son avis, certains membres de son pays utilisent les Commissions dans leur propre intérêt. Toutefois, aucun texte ne peut être

trouvé pour répondre à cette préoccupation.

Les Parties IX à XIV, sur le Secrétariat, le Conseiller juridique, les Finances, la Limite de la responsabilité financière et les indemnités, le Vote par correspondance et les Relations extérieures, respectivement, ne suscitent pas de débat sur le fond.

XVe Partie. Sièges

Certaines délégations s'interrogent sur le contenu de l'article 99: «le Siège de l'UICN est en Suisse», au cas où l'Union pourrait souhaiter ou avoir besoin de se déplacer, mais le texte est maintenu, sur l'avis de la délégation de la Suisse, État membre, qui estime plus clair et plus indiqué de mentionner le Siège de l'UICN dans les Statuts afin que toute personne les consultant sache immédiatement dans quel pays se trouve l'Union.

XVIe Partie. Langues officielles

Un certain débat a lieu sur le bien fondé d'inclure les langues officielles – actuellement l'anglais, le français et l'espagnol – dans les Statuts. Le projet de Statuts les renvoie au Règlement mais un certain nombre de délégations, notamment les délégations du Royaume-Uni, de la France et de l'Espagne, États membres, et le Conseil international du droit de l'environnement, estiment qu'elles doivent figurer dans les Statuts de façon à ne pouvoir être changées facilement. Ce point est accepté par consensus. Plus tard, l'Association pour la lutte contre l'érosion, la sécheresse et la désertification au Maroc, propose d'ajouter l'arabe comme langue officielle mais cette proposition n'est pas acceptée.

Les XVIIe à XXIe Parties, sur le Règlement, l'Amendement, la Dissolution, l'Interprétation et la substitution des anciens Statuts, respectivement, ne posent aucune difficulté. L'article 103 traite des demandes présentées par les membres pour que le Congrès révise le Règlement après adoption par le Conseil. Il est décidé que 40 membres peuvent demander une telle révision ce qui porte ce nombre à hauteur de celui qui est utilisé dans d'autres articles.

Révision des Règles de procédure du Congrès mondial de la nature (114e séance, 9e séance de la Session de travail des membres)

M. Parvez Hassan présente le nouveau texte. Bien que chaque Congrès mondial soit souverain en ce qui concerne sa propre session, il est jugé utile d'adopter des Règles de procédure révisées, d'un point de vue pratique. Conformément aux Statuts, le Congrès pourrait modifier les Règles par une majorité simple (article 30).

Les changements proposés ne sont pas fondamentaux mais correspondent essentiellement à une réorganisation des points dans un ordre plus logique, à des modifications du droit de parole (règles 32 à 41) et du traitement des motions.

L'un des changements proposés, à savoir que les projets de motions soient communiqués aux membres 120 jours (plutôt que 90 jours) avant le Congrès, pose des problèmes, car cela signifie que les documents du Congrès tels que le Programme

doivent également être soumis 120 jours avant le Congrès. Les membres ne pourraient donc pas proposer des changements au Programme sous forme de motions. La délégation des États-Unis, État membre, fait remarquer que certaines motions peuvent donner instruction à l'UICN d'entreprendre de nouvelles tâches alors que le Congrès adopte un Programme comme document séparé. Les délégués reprennent la question lors de la séance d'adoption et décident de maintenir le délai de 90 jours.

Les délégations de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie, États membres, estiment que l'augmentation du nombre de membres parrainant une motion n'a pas réduit le travail des délégations des États; elles proposent de limiter les motions à des questions mondiales fondamentales comme c'est désormais le cas pour le Congrès mondial sur les parcs nationaux. Étant donné le rôle de plus en plus important que jouent les Comités nationaux et régionaux et les Forums régionaux, le Congrès mondial ne devrait plus avoir à traiter de questions purement locales. Toutefois, le Nature Conservation Council of New South Wales (Australie) estime que l'adoption d'un processus décisionnel hiérarchique se ferait au détriment des organisations communautaires. Les Comités nationaux doivent avoir un rôle coordonnateur mais les organisations communautaires doivent conserver le droit de soumettre des motions au Congrès mondial. Le Sierra Club estime qu'il est difficile de décider de ce qui est d'importance internationale – ce qu'une nation fait à ses ressources peut être d'importance mondiale – et propose de réunir un groupe de travail sur ce sujet avant le prochain Congrès. La Wilderness Society (Australie) regrette l'intervention des délégations d'États membres sur ce sujet, ajoutant que ceux qui souhaitent réduire la portée des motions sont ceux qui sont le plus souvent concernés par elles.

La délégation des États-Unis, État membre, propose que tout projet de motion soit parrainé par quatre autres membres, tant de catégorie A que de catégorie B. Cependant, cela supposerait que toute motion présentée par des États membres devrait être parrainée par un membre non gouvernemental au moins, ce qui n'est peut-être pas acceptable pour certains gouvernements.

Les Règles de procédure finalement approuvées comprennent une nouvelle clause selon laquelle le Comité des résolutions ou un groupe de travail des résolutions transmettent toutes les motions affectant le projet de Programme ou les mandats proposés pour les Commissions à la séance du Congrès consacrée au Programme ou aux mandats des Commissions et non à la séance d'adoption des motions. Pour Wildlife Survival (Australie) il s'agit d'une tentative de limiter l'influence des membres. L'organisation estime que les membres doivent d'abord avoir la certitude qu'il existe un processus consultatif leur permettant d'avoir une influence sur le Programme et les mandats des Commissions. La Zoological Society of London (Royaume-Uni), tout en approuvant cette opinion, estime que l'Union ne doit avoir qu'un seul Programme. La Règle proposée est adoptée par vote à main levée et accompagnée de la Résolution 1.1 sur les Procédures du Congrès mondial de la nature qui traite de ce sujet, entre autres.

Les critères régissant la présentation des motions durant le Congrès ne sont pas profondément modifiés. Toutefois, certaines délégations se demandent comment s'assurer que les motions qui découlent de réunions tenues durant le Congrès

soient présentées uniquement par des membres de l'Union. Elles craignent que la porte ne soit ainsi ouverte pour que les observateurs proposent des motions. Certains observateurs, et même des membres de la presse, auraient assisté à des groupes de contact consacrés à des motions délicates et à l'admission de l'IFAW à la qualité de membre; il est convenu d'éviter cela à l'avenir.

Le Responsable des élections, Martin Edwards, propose de retirer la disposition concernant le vote fractionné. Dans le cadre de cette disposition, inchangée dans le projet examiné, si les voix des ONG nationales originaires d'un même État représenté au Congrès dépassent 10% du nombre total des voix des ONG membres représentées et admises à voter au Congrès, leurs suffrages sont réduits proportionnellement. Vu l'augmentation du nombre d'ONG membres, dans toutes les Régions, cette disposition compliquée n'est plus nécessaire. Après une discussion approfondie, il est décidé de supprimer cette disposition qui ne se justifie plus.

Lors de la séance d'adoption, le Responsable des élections présente également une proposition visant à modifier le système de vote – actuellement système préférentiel – en système du «premier inscrit». Catherine Wallace, Conseillère régionale, estime que cela priverait les membres du droit de préférence et de classement des candidats. Plusieurs délégations membres doutent de la sagesse d'un tel changement et d'autres, telles que les délégations des États-Unis, État membre et du Africa Resources Trust (Zimbabwe) mettent en doute l'à-propos de l'introduction d'un tel changement. Il est décidé de ne pas adopter le changement proposé et de renvoyer la question au nouveau Conseil. Quelques modifications mineures sont proposées par le Comité de révision des Statuts afin de simplifier les bulletins de vote et de les rendre plus clairs; elles sont adoptées sans débat.

D'autres révisions portent sur des modifications au système de vérification des pouvoirs et à la procédure selon laquelle les membres nomment leur(s) délégué(s) et leur donnent les pouvoirs nécessaires pour voter; il est décidé de traiter la proposition visant à assurer l'interprétation dans les trois langues officielles de l'Union, pour les groupes de contact, dans la Résolution 1.2 plutôt que dans les Règles de procédure.

Un groupe de contact sur les Règles de procédure, présidé par Catherine Wallace, s'est réuni durant le Congrès. Les Règles de procédure ont été adoptées par une majorité simple à la 9e séance du Congrès mondial de la nature, et placées en annexe aux Statuts.

Révision du Règlement (114e séance, 9e séance de la Session de travail des membres)

Le projet de règlement amendé a été débattu au cours de différentes plénières. Un certain nombre de révisions ont été apportées. Les changements fondamentaux comprennent:

- r Les ONG internationales qui prétendent à la qualité de membre de l'Union doivent avoir une structure juridique qui prévoit l'élection ou la nomination périodique de leurs dirigeants (comme c'est le cas pour les ONG nationales); une proposition demandant que ces ONG aient au moins 100 membres a été jugée injuste pour les ONG internationales à l'œuvre dans les petits États insulaires et rejetée.

- r La proposition qui demandait qu'une ONG nationale ait 500 membres a été retirée à la lumière des préoccupations soulevées au nom des petits États insulaires.
- r Des clauses ont été ajoutées pour définir la manière dont les décisions du Bureau prennent effet (le Bureau est un comité du Conseil).
- r Un point a été ajouté indiquant que les Présidents des Commissions, lorsqu'ils nomment leurs Comités directeurs, doivent procéder à une large consultation des membres de la Commission et les Comités directeurs doivent être le reflet d'un équilibre entre les qualifications techniques, la représentation géographique, la diversité des points de vue et la parité entre hommes et femmes. De même, les objectifs et politiques des groupes de spécialistes des Commissions doivent être en harmonie avec les objectifs et politiques de l'Union.
- r Plusieurs obligations ont été ajoutées à la liste des responsabilités des Comités nationaux et régionaux et à la liste des responsabilités du Directeur général en ce qui concerne ces Comités.
- r Les cotisations des membres sont payables le premier jour de chaque année civile.

Une nouvelle clause (elle se trouvait précédemment dans les Règles de procédure) stipule que le Conseil nomme un groupe de travail des résolutions avant le Congrès afin de guider les membres sur la communication des motions et de préparer les motions qui seront soumises au Comité des résolutions et au Congrès. L'idée est que l'on pourrait discuter des projets de texte à l'aide des moyens électroniques et consolider les motions avant l'ouverture du Congrès pour gagner du temps et réduire la charge de travail des groupes de contact au Congrès. Cette formule avait été retenue pour la résolution sur l'Antarctique présentée au présent Congrès: en conséquence, il a suffi de consacrer une brève séance à ce texte durant le Congrès tandis que, lors d'assemblées générales précédentes, la politique sur l'Antarctique avait soulevé de nombreuses difficultés. Le groupe de travail ne pourra collaborer qu'avec les institutions ayant parrainé les motions. Cette disposition est adoptée par vote à main levée.

Un projet de clause à la règle 34, selon laquelle le Conseil ne peut nommer plus de deux candidats par pays à la présidence des Commissions soulève des questions. La clause est ultérieurement retirée du Règlement et une disposition est ajoutée à l'article 40 des Statuts selon laquelle il n'y a pas plus de deux Présidents de Commissions originaires d'un même État.

Le WWF-Inde propose d'ajouter une clause obligeant les Comités nationaux à être enregistrés en vertu des lois de l'État afin de bénéficier de dégrèvements fiscaux mais cette proposition ne recueille pas l'appui général. La Fondation RIE-Réseau d'informations écologiques (Argentine) mentionne deux points: premièrement, qu'arriverait-il si un Comité régional prenait des mesures contraires aux objectifs et politiques de l'UICN? Deuxièmement, la Fondation propose d'instaurer des règles pour le personnel du Siège; à la dernière Conférence des Parties à la CITES, déclare la délégation, l'UICN n'a pas suivi l'avis de ses ONG membres. La Fondation demande quelle serait la position de l'UICN dans des réunions internationales.

Le Nature Conservation Council of New South Wales (Australie) estime que le Règlement tel que proposé ne

satisfait pas aux normes modernes de gouvernance des sociétés et propose une nouvelle clause demandant au Directeur général d'appliquer des stratégies de gestion des risques.

La Zoological Society of London (Royaume-Uni) représentée par Sir Martin Holdgate, ancien Directeur général de l'UICN, estime que les Commissions doivent être financièrement responsables devant l'Union pour tous les fonds obtenus par leurs Présidents ou autres dirigeants au bénéfice des activités de la Commission, ces derniers devenant ainsi officiellement responsables de leur comptabilité devant l'UICN. Ce point devrait être examiné de manière approfondie par le nouveau Conseil.

Autres questions

À la 114e séance, le Conseiller régional, Mohamed Ali Abrougui indique qu'un délégué de la Libye n'a pas reçu de visa du Canada pour le Congrès. Il demande que le Congrès en prenne note et qu'un visa soit accordé à ce participant. À la séance suivante, le représentant du pays hôte, le Canada, répond que selon ses informations, la Libye a présenté quatre

demandes de visas: trois visas ont été accordés et le quatrième a été refusé la personne ayant précédemment été jugée inadmissible au Canada dans le cadre de la loi canadienne sur l'immigration.

Il est également signalé que le délégué d'un nouveau membre de l'Union en Afghanistan ayant actuellement son siège au Pakistan, n'avait pas reçu de visa. Le Directeur général déclare, à la fin de la 114e séance, que cette question est le résultat direct de difficultés de communication en Afghanistan. L'Ambassade du Canada a demandé à l'UICN de se porter garant d'un délégué prétendant représenter un membre de l'UICN en Afghanistan. Le Bureau de l'UICN au Pakistan a pu confirmer à l'Ambassade que l'organisation était membre de l'UICN mais n'a pu confirmer que le délégué en question était son représentant accrédité.

À la 115e séance, le Président s'excuse, au nom du Secrétariat, d'une erreur commise dans l'édition de juin 1996 de la liste des membres de l'UICN. L'ONG membre «Mouvement des écologistes de Macédoine» devrait être inscrite sous le nom du pays «ex-République yougoslave de Macédoine (TFYROM)». Le Secrétariat garantit que les éditions suivantes de la liste des membres seront corrigées en conséquence.

Compte rendu de la Session de travail des membres du premier Congrès mondial de la nature

Durant la Session de travail des membres, ces derniers ont examiné les activités de l'Union dans la période triennale écoulée, adopté le Programme et le budget pour les trois prochaines années, élu leurs dirigeants et traité divers autres points. Ils ont également adopté les Résolutions et Recommandations du Congrès (imprimées dans un document séparé).

Cérémonie d'ouverture (1)*

Le premier ministre du Canada a inauguré le premier Congrès mondial de la nature lors d'une cérémonie qui a eu lieu Place des Arts, à Montréal, le 14 octobre 1996 au soir.

Après quelques remarques d'inauguration prononcées par le Président de l'UICN, Jay Hair, le Congrès a écouté les allocutions de M. Pierre Bourque, maire de Montréal et président d'honneur du Congrès, de Mme Sheila Copps, vice-première ministre et ministre du Patrimoine canadien et de M. Bernard Landry, vice-premier ministre du Québec et ministre d'État chargé de l'Économie et des Finances. Un message des jeunes Canadiens a ajouté un accent de jeunesse à la soirée. Après les allocutions, le Très Honorable Jean Chrétien, Premier ministre du Canada a parlé des travaux de conservation entrepris par le Canada et a officiellement ouvert le Congrès. Les délégués ont alors eu le plaisir d'entendre l'Orchestre symphonique de Montréal sous la direction de Charles Dutoit interpréter un bref programme de musique classique et accompagner la célèbre chanteuse canadienne Marie-Denise Pelletier, avant de se rendre à une réception offerte par le pays hôte.

Plus tard dans la semaine, les hôtes canadiens ont également offert aux délégués une soirée à la patinoire de Montréal où ils ont pu admirer des patineurs canadiens et s'essayer eux-mêmes au patinage avec, pour les plus novices, une aide de leurs hôtes canadiens.

Introduction (2:1)

La Session de travail des membres est ouverte à 09h00, le mardi 15 octobre. Le Président de l'UICN, Jay Hair, rend hommage aux hôtes canadiens pour l'impressionnante cérémonie d'ouverture et remercie le Comité organisateur canadien et les organismes et services canadiens qui ont apporté leur contribution à l'organisation du Congrès. Il remercie également les nombreuses institutions internationales dont l'appui a permis à l'UICN de couvrir les frais de participation de plus de 400 délégués du monde entier puis lit des messages d'amitié envoyés par Nelson Mandela, Président de l'Afrique du Sud et Victor Chernomyrdin, premier ministre de la Fédération de Russie. Plus tard, il lit un message de bienvenue de Al Gore, vice-président des États-Unis d'Amérique avant d'accueillir Sa Majesté la Reine Noor Ai-Hussein, Reine du Royaume hachémite de Jordanie et bienfaitrice de l'UICN. Dans son allocution, la souveraine rappelle l'importance des travaux de l'UICN et la contribution particulière apportée par l'Union au Moyen-Orient. Elle décrit aussi les récents efforts de conservation déployés par la Jordanie et rappelle aux délégués que son pays disposait déjà de systèmes de gestion efficaces des zones de parcours au 7^e siècle av. J.-C.

L'Honorable Sheila Copps, vice-première ministre du Canada et ministre du Patrimoine canadien s'adresse à son tour au Congrès, décrivant les caractéristiques naturelles remarquables du Canada, deuxième plus grand pays du monde. Elle annonce la création de deux nouveaux parcs nationaux dans l'Arctique canadien - sur l'île de Bathurst et autour de la baie de Wager et ajoute que, depuis janvier 1996, le Canada a réservé à la conservation de la nature une superficie supérieure à celle de la Suisse. Elle souligne diverses autres initiatives de conservation prises par son pays et rappelle à quel point il importe de faire participer la population aux efforts de conservation.

David Runnalls, Conseiller régional canadien de l'UICN prend alors la parole pour accueillir les délégués au Canada, ajoutant quelques mots sur le programme complexe du Congrès.

Le Président annonce que la veille, la République populaire de Chine est devenue État membre de l'UICN et que, depuis l'Assemblée générale de Buenos Aires, en Argentine (janvier 1994), 103 nouveaux membres ont été admis à l'Union, chiffre très encourageant.

* Le chiffre entre parenthèses correspond au numéro de la séance, voir Ordre du jour, page 55. Le deuxième chiffre qui apparaît parfois après les deux points correspond au numéro du point de l'ordre du jour examiné à la séance en question.

Adoption de l'Ordre du jour (2:2)

Document du Congrès CGR/1/96/1

Le Congrès confirme l'adoption de l'Ordre du jour, avec quelques amendements mineurs, tel qu'il figure à l'Annexe 1, suite à son adoption par la Session spéciale qui a précédé. (Décision 1).

Nomination des comités (2:3)

Le Congrès nomme les comités suivants et approuve leurs cahiers des charges. (Décision 2).

a) Comité des finances et vérificateurs aux comptes

Boyman Mancama, Zimbabwe (présidence)
Armando Hernandez, Venezuela
Frits Hesselink, Pays-Bas
Veit Koester, Danemark
Anis Mouasher, Jordanie
Don Person, Suisse
David Smith, Jamaïque
Jiirgen Wenderoth, Allemagne
Maria Grazia Iuri (Secrétariat)

b) Comité des résolutions

Alicia Bàrcena, Mexique (présidence)
Mohamed Ali Abrougui, Tunisie
Grethel Aguilar, Costa Rica
Lein Berit, Norvège
Curtis Bohlen, États-Unis (vice-présidence)
Pierre Galland, Suisse
Mira Mileva, Bulgarie
Khawar Mumtaz, Pakistan
Perez Olindo, Kenya
Adrian Phillips, Royaume-Uni
Jacques Prescott, Canada
Alexandra Sánchez de Lozada, Bolivie
Diane Tarte, Australie
Marcel Vermooy, Pays-Bas
Aban Kabraji (Secrétariat)

c) Comité du Programme

Richard Sandbrook, Royaume-Uni (présidence)
José Francisco Acosta, El Salvador
Sadiq Al-Muscatti, Oman
Bruce Amos, Canada
Patrick Blandin, France
Corazon Catibog-Sinha, Philippines
Augusta Henriques, Guinée-Bissau
Brahim Haddane, Maroc
Yolanda Kakabadse, Equateur
Mohamed Saleh Noor, Malaisie
Frantisek Urban, République tchèque
Gerry Willems, Pays-Bas
Patrick Dugan (Secrétariat)

Lors de la séance technique, le Président annonce qu'Augusta

Henriques, représentant la Région Afrique, ne peut siéger au Comité du Programme et que Wilbur Ottichilo, du Kenya, a accepté de la remplacer.

Le Comité de vérification des pouvoirs a déjà été désigné à la 112e séance de la Session spéciale des membres (voir ci-dessus).

Rapports sur les activités de l'Union (2:4)

Documents du Congrès CGR/1/96/2 avec les annexes 1 à 7 et l'AJout 1, CGR/1/96/3, CGR/1/96/4

Le Directeur général, David McDowell, présente les rapports écrits. Il estime qu'il a reçu un mandat révolutionnaire de l'Assemblée générale de Buenos Aires et que, dans les 32 mois qui se sont écoulés depuis, l'Union a rempli les objectifs de la stratégie adoptée à l'époque au-delà de ce qui semblait possible. Il estime que l'Enoncé de Mission approuvé à Buenos Aires a été un excellent guide qui s'est révélé à l'épreuve du temps et, selon la volonté de Buenos Aires, a permis de faire de l'Union une organisation guidée par sa Mission et conduite par ses membres.

Quelques faits marquants:

- r Plus de 30 Comités nationaux ont été créés et 10 autres sont en voie de création.
- r Un partenariat actif a été renouvelé avec les principales organisations internationales intéressées à la conservation – la Banque mondiale, le Fonds pour l'environnement mondial, le PNUE, le PNUD et le WWF.
- r Les Commissions, ailes vitales et bénévoles de l'Union, de plus en plus intégrées dans le Programme général de l'UICN, ont continué de se développer mais n'ont pas encore donné toute leur mesure.

La réalisation la plus importante, peut-être, est le mouvement en cours de régionalisation et de décentralisation des opérations de l'Union, à mesure que le processus décisionnel se porte vers les régions. Plus de 60% des fonds de l'Union sont aujourd'hui dépensés dans les régions (contre 40% deux ans plus tôt). Les programmes régionaux s'efforcent tous de renforcer les capacités, de donner à la population le pouvoir de conserver la diversité biologique. Le personnel du Siège a été restructuré et ne compte plus que 105 employés au lieu de 130.

Se tournant vers l'avenir, il estime que le Programme des trois prochaines années continuera de prendre appui sur la stratégie adoptée à Buenos Aires et d'être mis en œuvre selon un processus vertical, de la base au sommet, c'est-à-dire par les membres. Il importe de veiller à ce que les tendances centrifuges résultant de la décentralisation n'entraînent pas la désintégration et de rappeler que l'Union doit être forte et disposer, à tous les niveaux, de politiques claires et cohérentes. Avec sa Mission et les bonnes structures aujourd'hui en place, l'Union peut aller de l'avant vers le nouveau millénaire et s'attaquer aux menaces de plus en plus graves qui pèsent sur la diversité biologique. La bataille est loin d'être gagnée.

À son avis, il existe quatre domaines où des améliorations sont possibles. L'Union doit:

- r Être plus focalisée.
- r Communiquer plus efficacement ses messages.

- r Mieux innover pour mobiliser les ressources humaines et financières.
- r Mieux servir les membres et les réseaux.

Le Directeur général fait notamment appel aux principaux donateurs de l'Union pour qu'ils se montrent plus souples dans le financement des programmes, soulignant que l'UICN génère cinq fois plus d'idées de programmes qu'elle n'a de ressources pour les mener à bien. Il s'engage personnellement à améliorer la communication et les activités d'appel de fonds de l'UICN. Les méthodes modernes de communication électronique offrent à l'Union un excellent moyen d'aider ses membres et partenaires, petits et éloignés, à rester en contact les uns avec les autres.

En conclusion, il souhaite la bienvenue à tous les nouveaux membres de l'UICN attirant l'attention sur les neuf nouveaux États membres, notamment la Chine et le Japon. Il remercie le Président et les Conseillers pour leur travail tout au long de la période triennale puis rend hommage à l'engagement et à la loyauté du personnel durant la douloureuse période de restructuration des trois années passées. Il les remercie tous pour leur travail dévoué.

Les deux Directeurs généraux adjoints font alors de brefs rapports. Mersie Ejigu, chargé du Programme souligne les tendances clés de la conservation et leur impact sur le Programme de l'UICN, à savoir, notamment:

- r La diversité biologique est vue, désormais, comme un concept intégrateur de la conservation, ce qui se traduit par un appui politique sans précédent pour la Convention sur la diversité biologique.
- r La diversité biologique est plus menacée que jamais, comme le montre le nombre croissant d'espèces figurant sur les UICN Red Lists of Animals (Listes rouges UICN des animaux) annuelles; les espèces exotiques envahissantes constituent une menace majeure, mais encore mal appréciée, pour la diversité biologique.
- r On constate un changement d'optique vis-à-vis de la gestion des ressources naturelles et l'adoption d'une approche intégrée comme seul moyen efficace de conserver les écosystèmes; cette idée est à la base de la nouvelle Commission de la gestion des écosystèmes.
- r De plus en plus, les gouvernements attribuent la responsabilité de la gestion des ressources naturelles aux autorités locales, ce qui accroît la nécessité de renforcer les capacités au niveau local.
- r L'économie de l'environnement joue un rôle de plus en plus grand en tant qu'instrument utile de la conservation qui aide à tenir compte des pertes et des avantages de la diversité biologique et à leur attribuer un prix.
- r On utilise de plus en plus la technologie de l'information et ce mouvement est accéléré par la révolution des communications électroniques.

Mersie Ejigu décrit brièvement comment le Programme de l'UICN s'est adapté à ces tendances. Ce dernier est maintenant piloté par les membres et incorpore l'expertise des Commissions. Un réseau sur l'utilisation durable est en voie d'édification. Le Service d'information sur la conservation de la biodiversité (SICB) est en train d'être mis en place comme moyen d'organiser et de rassembler l'information sur la diver-

site biologique. L'Union est en train de réussir à infléchir la politique du développement en faveur de la conservation comme le montrent, par exemple, ses efforts pour aider à préparer la stratégie de l'Union européenne pour les aires protégées en Afrique, dans les Caraïbes et dans le Pacifique et sa contribution à la création du Centre international pour le commerce et le développement durable, à Genève.

George Greene, Directeur général adjoint, chargé des membres et des partenariats, indique que l'UICN compte aujourd'hui 913 institutions et organisations membres ce qui représente une augmentation de 16% depuis la dernière Assemblée générale. Les augmentations les plus rapides ont eu lieu en Amérique latine, en Afrique et en Europe de l'Est. Ce mouvement s'est accompagné d'une maturité croissante dans le domaine des structures dites intermédiaires telles que les Comités régionaux et nationaux. Cependant, pour l'Union, avoir plus de membres revient à relever de nouveaux défis en matière de gestion des services.

La Mission de l'UICN peut, a-t-il poursuivi, être appliquée de deux manières principales – à travers la mise en œuvre du Programme et en engageant les membres de l'UICN et autres partenaires à collaborer aux travaux de l'Union. Il convient de mobiliser le potentiel largement non utilisé des membres pour influencer la conservation au moyen d'activités de promotion et dans le cadre de programmes conjoints avec l'UICN.

Durant la prochaine période triennale, il prévoit une approche plus systématique des membres et partenaires par les moyens suivants:

- r Collaborer avec des partenaires financiers sur la base d'objectifs politiques et programmatiques communs et concevoir conjointement des initiatives.
- r Continuer d'influer sur les partenaires multilatéraux et de les engager à participer.
- r Améliorer la coordination avec les ONG internationales, notamment par des initiatives conjointes et une consolidation le cas échéant.
- r Une approche renouvelée du secteur privé, notamment, le cas échéant, par des activités conjointes.

Cinq des six Présidents des Commissions présentent ensuite de brefs rapports sur les travaux de leurs Commissions respectives durant la période triennale écoulée soulignant les points clés contenus dans leurs rapports écrits. Frits Hesselink décrit les travaux de la Commission de l'éducation et de la communication (CEC), Parvez Hassan ceux de la Commission du droit de l'environnement (CDDE), Hans Lunberg de la Commission de la gestion des écosystèmes (CGE), Adrian Phillips de la Commission des parcs nationaux et des aires protégées (CPNAP) et George Rabb de la Commission de la sauvegarde des espèces (CSE). Le rapport sur les travaux de la Commission des stratégies et de la planification de l'environnement (CSPE) est présenté par Liberti Mhlanga, Président adjoint, en l'absence du Président Ted Trzyna qui est souffrant.

Après le rapport de la CPNAP, Bing Lucas, qui fut Président de cette Commission, annonce que la Commission recommande un changement de nom en «Commission mondiale des aires protégées». Le Comité directeur de la CPNAP a donné son accord sur la question après l'avoir discutée de manière approfondie et bien qu'il n'y ait pas eu unanimité sur la proposition, il existe un consensus quant au fait que le nom actuel n'est pas satisfaisant car trop long, impossible à retenir

et incohérent – les parcs nationaux étant un type d'aires protégées – ce qui rend difficile la promotion de la Commission et la collecte de fonds nécessaires à ses travaux. Le changement est ultérieurement entériné dans la Résolution 1.3.

Après le rapport de la CSE, l'Agence japonaise pour l'environnement félicite l'UICN pour son travail de conception de la Liste rouge des animaux menacés mais considère que la Liste de 1996, qui vient d'être publiée, n'est pas aussi scrupuleuse du point de vue de son objectivité ou de son fondement scientifique que les versions précédentes. Les inscriptions de poissons marins ont été préparées lors d'une réunion tenue en collaboration avec l'UICN à Londres, en avril 1996 mais, aux dires de la délégation, il n'y avait, à cette réunion, que quelques scientifiques ayant des connaissances des poissons marins. La réunion en question a recommandé l'inscription de plus de 100 espèces de poissons, notamment les espèces de thons et de requins. Une réunion ultérieure du Groupe de spécialistes CSE/UICN des requins, à Brisbane, a proposé de ne pas inscrire la plupart des espèces de requins mais l'UICN n'a pas suivi cette recommandation dans la publication de la Liste rouge. La réunion de Londres était chargée d'examiner dans quelle mesure les nouveaux critères UICN sur les degrés de menaces s'appliquent aux poissons marins mais, selon l'Agence, ce point n'a pas été discuté. Des espèces telles que le thon, qui font l'objet de programmes de gestion en vue de leur conservation, ne peuvent être considérées comme menacées d'extinction. L'UICN est invitée à adopter des contrôles de qualité plus sévères en ce qui concerne la Liste rouge et à empêcher les groupes d'intérêt d'utiliser l'UICN pour promouvoir leurs propres programmes.

En réponse, le délégué de la Zoological Society of London qui avait organisé et présidé la réunion souligne que la ZSL cherche à maintenir, par tous les moyens, les plus hauts niveaux d'intégrité professionnelle et scientifique. La Société est convaincue que la réunion dont il est question a été conduite d'une manière extrêmement professionnelle, selon des normes scientifiques extrêmement rigoureuses. Il s'agissait d'une réunion conjointe avec l'UICN et le WWF à laquelle ont participé 25 spécialistes dont la plupart étaient des spécialistes des poissons marins ou des biologistes marins. Deux d'entre eux étaient des spécialistes de l'Agence japonaise des pêches. Il demande que la question soit renvoyée pour discussion entre le Président et le Comité directeur de la CSE d'une part et les collègues japonais d'autre part afin qu'elle puisse être résolue à la satisfaction de tous. Le Président de la CSE, George Rabb, déclare qu'il y a très peu de place pour le choix dans le système strict des catégories conçu par la CSE. La Liste rouge est un document «vivant», disponible sur Internet et l'on peut déjà constater que les inscriptions concernant les requins ont été mises à jour par rapport à celles qui figurent dans la version publiée.

Les opinions exprimées dans le débat qui suit sont reflétées dans différentes résolutions et recommandations du Congrès, notamment dans la Résolution 14 sur la Commission de la sauvegarde des espèces; cette résolution demande à la CSE de compléter son examen des catégories et critères pour la Liste rouge afin de veiller à ce que les catégories soient des indicateurs effectifs du risque d'extinction, notamment en ce qui concerne les espèces marines et en particulier les poissons et certains autres groupes d'animaux. La résolution prie également la CSE de mettre en garde les utilisateurs de la liste

actuelle en leur signalant que l'inscription de certaines espèces de poissons marins s'appuie sur des critères qui ne conviennent peut-être pas pour évaluer le risque d'extinction de ces espèces et que les critères sont en révision.

Les finances de l'UICN (2:5,12:2)

Document du Congrès CGR/1/96/5

Le Président présente la nouvelle Responsable en chef des finances, Maria Grazia Iuri et le Trésorier, Don Person qui présente son rapport.

Le Trésorier considère que les finances de l'Union sont saines, que l'administration est parvenue à son objectif, à savoir créer une réserve financière qui s'élève actuellement à CHF5,6 millions. Le revenu global a atteint un palier durant la période triennale, avec une légère diminution des recettes non affectés (mais il s'agit, en partie, du résultat d'un passage à la comptabilité sur la base de l'exercice à partir de 1996). L'objectif consiste maintenant à améliorer les liens entre la planification budgétaire et les appels de fonds, d'une part et le programme de conservation de l'Union d'autre part.

Durant la présente année, les dépenses au Siège se sont élevées à 40% des dépenses totales alors qu'elles s'élevaient à 70% en 1991. La décentralisation accrue de l'Union a nécessité des mécanismes financiers effectifs et a augmenté les risques financiers pour l'Union. Le Comité des affaires du Conseil, présidé par David Smith s'est réuni régulièrement, assurant le lien entre le Conseil et le Secrétariat et améliorant la transparence des dispositions financières de l'Union.

Le Trésorier présente les projections mises à jour. En 1996, l'Union avait un déficit projeté de CHF600 000, essentiellement dû aux fluctuations des taux de change, et notamment à un franc suisse très cher. Il est difficile de prévoir de telles fluctuations et de se protéger contre elles sans coûts ou risques accrus.

Boyman Mancama, Président du Comité des finances et vérificateurs aux comptes présente son rapport lors de la 10e séance et donne lecture de 10 recommandations (Annexe 2). Toutes les recommandations sont adoptées dans leur intégralité. Par cette décision, le Congrès adopte le rapport du Trésorier et du Directeur général sur les finances de l'UICN pour la période triennale de 1994–1996. (Décision 3).

Rapport du Comité de vérification des pouvoirs (114e séance, 3:1, 4, 8)

La Présidente du Comité de vérification des pouvoirs présente son premier rapport à la 114e séance de la Session spéciale des membres (14 octobre). Elle fait à nouveau rapport lors des 3e, 4e et 8e séances du Congrès mondial de la nature (Session de travail des membres).

Comme décrit dans le rapport final, le nombre total de voix disponibles au Congrès a été calculé comme suit:

Membres de Catégorie A (gouvernementaux): 195 voix
Membres de Catégorie B (non gouvernementaux): 475 voix

Etant donné que les voix d'aucun Etat n'ont dépassé 10% du total des voix auxquelles ont droit les membres de la catégorie des ONG, il n'a pas été nécessaire de procéder au vote fractionné prévu à l'article 2, paragraphe 20 a) des Statuts en vigueur.

Le Comité a adopté un certain nombre de recommandations sur les procédures de fonctionnement qui ont été communiquées au nouveau Conseil.*

Perspectives pour l'Union au 21e siècle (3:2, ST[†], 13:1)

Document du Congrès CGR/1/96/8

Le Directeur général explique le processus participatif mis au point par le Conseil afin de préparer les Perspectives pour l'Union au 21e siècle qui sont décrites dans le document en question. Il s'agirait d'un processus en trois étapes: premièrement, les ateliers techniques durant le présent Congrès à partir desquels des rapporteurs rassembleraient des idées pour le groupe de discussion du 21 octobre sur les résultats des ateliers. Après le Congrès, la balle serait dans le camp des membres et des Commissions ainsi que d'autres réseaux pour les deux prochaines années avec un suivi lors de réunions techniques nationales et régionales. Enfin, plusieurs représentants et des réunions à l'échelle de l'Union tenteraient de concrétiser le consensus qui émerge – pour examen au Congrès mondial de la nature suivant. Un des résultats serait un nouveau plan stratégique pour les premières années du 21e siècle. Il s'agit essentiellement d'un exercice pour les membres et les réseaux, avec l'appui du Secrétariat.

Jeff McNeely, Conseiller scientifique en chef de l'UICN a écrit un document informel comme point de départ du processus. Une des conclusions de ce document est que prévoir l'avenir est lourd de risques et que l'Union doit peut-être considérer un certain nombre de scénarios. Les travaux de l'Union peuvent rester centrés sur la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable des ressources naturelles mais la manière de traiter ces questions peut, elle, changer de façon radicale. Le Directeur général a la conviction que pour parvenir à la durabilité il faut changer le comportement de l'homme. Or, le monde de la conservation sait encore mal manier l'art de la communication et exercer son influence. Il estime qu'il est vital d'améliorer l'expertise de l'Union dans le domaine de la communication mais aussi de réunir les person-

* Dans une lettre adressée à l'UICN après le Congrès, la présidente du Comité de vérification des pouvoirs indique que le Comité recommande, à l'avenir, de prendre, avant le Congrès, les décisions qui s'imposent quant aux droits de vote des membres ayant des arriérés de cotisations afin que le Comité n'ait pas à prendre des décisions ingrates sur ces questions. Elle ajoute que le Comité a appliqué des critères assez rigoureux d'évaluation des pouvoirs et que cela lui a valu des critiques de la part de certains membres. Le Comité reste néanmoins persuadé du bien fondé de respecter strictement les critères établis dans l'intérêt de tous les membres.

† Séance technique du 15 octobre au soir.

nes voulues autour de la table: l'UICN est désormais beaucoup plus apte à faire participer les communautés locales à ses travaux. Le problème reste celui de faire participer le secteur privé, non seulement du point de vue du financement mais surtout pour faire changer les comportements et pour que les entreprises deviennent des partenaires et des gestionnaires des ressources.

Il propose aux membres d'envisager d'autres changements dans leurs centres d'intérêt:

- r Traiter la question de la sécurité de l'environnement mais aussi l'importance du règlement des conflits.
- r Aider à résoudre des problèmes régionaux et locaux par la consultation et la diplomatie tranquille mais en adoptant une position plus forte et plus active à propos des questions d'envergure mondiale.
- r Donner un meilleur éclairage à la philosophie et aux pratiques de l'utilisation durable de la faune sauvage;
- r Modifier les instruments juridiques internationaux afin qu'il soit possible de les mettre en œuvre et de les appliquer.
- r Redoubler d'efforts dans la lutte contre les espèces envahissantes et les travaux de restauration des écosystèmes.
- r Elargir les activités concernant la diversité biologique en adoptant une approche plus intégrée.

Il demande aux membres de faire connaître franchement leur opinion sur le processus, le calendrier et le fond de cet exercice.

La proposition est discutée plus tard dans la journée, en séance technique. La Zoological Society of London (Royaume-Uni) estime que le document préparé par Jeff McNeely est utile et très impressionnant. Le document souligne, à juste titre, le rôle dominant du secteur privé dans le transfert de fonds qui, d'une certaine manière, peut compenser l'aide officielle au développement qui s'amenuise. Or, si l'on accepte le rôle fondamental du secteur privé et des organismes gouvernementaux infranationaux vis-à-vis de l'environnement à l'avenir, la ZSL se demande s'il est sage que l'UICN maintienne à distance les entreprises et organismes gouvernementaux infranationaux. Elle estime également que l'Union doit trouver une formule pour ramener les juridictions infranationales dans son giron. Si le document de Jeff McNeely dit vrai, «les nouveaux Statuts seront obsolètes plus tôt que nous ne le souhaitons!»

Environment and Conservation Organisations of New Zealand estime qu'il existe de nombreux moyens d'influer sur le secteur privé. Cependant cette influence doit aller dans la bonne direction et il ne faut pas autoriser les entreprises à devenir membres de l'Union et à y exercer une influence indue.

Coastal Area Resource Development and Management Association (Bangladesh) estime que l'admission de juridictions infranationales à l'Union entraînerait une compétition avec les ONG et souligne l'importance de sauvegarder les ressources transnationales telles que l'eau.

Le Congrès revient brièvement sur ce point lors de la 13e et dernière séance. Le Directeur général prend note du débat approfondi qui a eu lieu sur l'avenir de l'Union durant le Congrès. Tout cela doit être absorbé et analysé. Il demande

l'appui du Congrès pour préparer un document révisé pour le Conseil et tracer le chemin jusqu'au prochain Congrès mondial de la nature. Il s'agirait notamment de proposer un cadre non contraignant de Comités régionaux et nationaux ainsi que l'organisation de plusieurs réunions à l'échelle de l'Union, en 1998 et 1999, afin d'établir un consensus à l'échelle de l'UICN sur les Perspectives de l'Union au 21^e siècle. *Le Congrès accepte cette proposition. (Décision 4).*

Le rapport triennal et le budget (3:2, ST; 12:6)

Documents du Congrès CGR/1/96/9 (et Ajout 1) et CGR/1/96/10

Introduction

À la 3^e séance, Mersie Ejigu, Directeur général adjoint, Politiques et Programme, présente le projet de Programme pour 1997–1999, qui a été conçu autour de plusieurs objectifs importants:

- a) Focalisation sur les besoins identifiés par les membres. L'application et l'évolution futures se feraient avec les membres et par leur intermédiaire, dans le cadre de structures telles que les Comités nationaux et régionaux. La régionalisation accrue viendra renforcer les membres et leurs capacités. Des liens plus étroits entre les membres, les Commissions et le Secrétariat seraient également une contribution. Un objectif particulier serait de créer des groupes de conservation de la diversité biologique nationale.
- b) Une meilleure utilisation des réseaux par une participation accrue des Commissions et une meilleure utilisation d'approches intégrées (par exemple en créant des réseaux régionaux de spécialistes de l'utilisation durable) et en recrutant de nouveaux talents dans ces réseaux.
- c) L'émergence d'une nouvelle conception du Programme – qui intègre politique et programme, évalue ses propres performances, communique effectivement, est orientée vers les services.
- d) Une plus grande influence de l'UICN sur les politiques et les conventions mondiales, par exemple dans le cadre d'accords de partenariat avec des organismes multilatéraux de développement, des institutions financières, des banques régionales et l'Union européenne.
- e) Une meilleure aptitude à gérer l'information nécessaire pour l'établissement des politiques et à la gestion, notamment pour commencer à mettre en œuvre le Système d'information sur la conservation de la biodiversité (SICB).

Il conclut que seule une petite fraction du Programme serait financée de source centrale. La bonne application dépend donc de l'aptitude de l'Union à mener des appels de fonds pour ce Programme.

L'après-midi du même jour, huit tables rondes consacrées aux travaux de l'UICN dans différentes régions examinent le Programme. Elles sont suivies, dans la soirée, par une séance technique plénière qui propose les commentaires suivants.

Discussion

La délégation des Pays-Bas, État membre, estime que l'UICN doit se concentrer sur les questions qui ont trait à la conservation de la diversité biologique, aux écosystèmes et aux ressources naturelles en mettant particulièrement l'accent sur la conservation et la gestion durable des forêts et des zones humides. Ce faisant, l'UICN devrait coopérer, dans la plus large mesure possible, avec toutes les organisations internationales et forums concernés, en particulier avec la Convention sur la diversité biologique, les Conventions de Ramsar, de Bonn et de la CITES ainsi qu'avec le PNUE, la Banque mondiale et le Fonds pour l'environnement mondial. Lorsque les questions intéressant l'UICN sont traitées dans des forums internationaux, l'UICN devrait apporter son appui et ses avis sans reprendre à son compte ou reproduire les travaux en cours. La délégation des Pays-Bas, État membre, appuie les recommandations concernant l'évaluation indépendante et suggère qu'elles soient prises en compte par le Comité du Programme. Elle demande aussi à l'UICN de continuer d'œuvrer pour un meilleur équilibre Nord-Sud et la parité entre hommes et femmes dans toutes ses composantes.

La délégation des États-Unis, État membre, apprécie la diversité qui existe au sein de l'UICN et le dialogue instauré entre les gouvernements et les ONG. Elle souligne un certain nombre de domaines dans lesquels les États-Unis se posent en chef de file de la conservation. Elle considère que l'UICN, et en particulier ses Commissions, joue un rôle de premier plan dans l'évaluation et la surveillance mondiale de la diversité biologique. Les Délégations régionales et Bureaux nationaux pourraient, en jouant un rôle plus marqué, libérer le Siège pour qu'il puisse se consacrer aux questions de portée mondiale. Les États-Unis se félicitent des liens unissant ces bureaux et les organisations locales. Toutefois, l'UICN en adoptant un rôle plus actif doit éviter une politisation excessive et maintenir sa crédibilité technique et scientifique. L'augmentation du nombre de membres est bien accueillie. La délégation propose quelques amendements au libellé du projet de Programme.

La délégation de la Chine, nouvel État membre, prend la parole sous les applaudissements et remercie le Congrès de son accueil chaleureux. La Chine considère que le Programme proposé est excellent. Pour l'Asie du Nord-Est, sept objectifs clairs et pratiques sont énoncés. Par exemple, le Programme met l'accent sur la protection de la faune et la médecine traditionnelle. Ces deux points sont très importants pour la région car ils associent des cultures traditionnelles et modernes, l'éthique, la religion et l'histoire. La délégation appuie la mise en place d'un Comité régional pour l'Asie du Nord-Est où des activités régionales pourraient être mieux organisées et accueille favorablement la réunion du Forum nord-asiatique sur la diversité biologique qui aura lieu en Chine. Elle estime également qu'il serait vital d'obtenir des fonds pour la conservation et espère que les pays industrialisés apporteront leur appui financier à l'UICN pour lui permettre d'appliquer son Programme. La Zoological Society of London (Royaume-Uni) appuie fermement les quatre principaux objectifs et les priorités du Programme énoncés dans la Troisième partie du document du Programme mais se montre préoccupée par l'ampleur du champ d'action du Programme. On y trouve beaucoup de choses sur la communication, l'interaction, le renforcement des capacités et le développement des politiques

mais ces activités n'ont pas de valeur ajoutée et aboutissent en fait, pour la plupart, à des coûts nets, à moins qu'elles ne conduisent à une application pratique. L'accent devrait davantage porter sur des instruments pratiques qui pourraient aider les responsables de la conservation et des ressources. Ainsi, le Groupe intergouvernemental d'experts sur les forêts de la Commission du développement durable (ONU) envisage un instrument de diagnostic qui permettra aux pays d'évaluer les causes de la destruction et de la dégradation des forêts, fournissant des indicateurs qui définiront la nature d'un écosystème sain et des critères pour mesurer la distance par rapport à la bonne santé de l'écosystème. De même, des lignes directrices sur l'utilisation durable pourraient être utiles aux communautés qui souhaitent utiliser leurs ressources biologiques sauvages de manière durable.

Greenpeace Australie souligne cinq points sur les aspects mondiaux du Programme proposé:

- a) Le document préparé par Jeff McNeely sur les Perspectives de l'Union indique clairement que les changements climatiques ont une importance critique pour la planète et son aptitude future à accueillir la vie. Parmi toutes les réunions internationales, celle de Kyoto, qui aura eu lieu en décembre 1997 et où les gouvernements négocieront le contrôle juridique des émissions de CO₂, devrait avoir la priorité.
- b) Les polluants organiques persistants (POP) constituent une menace grave et croissante pour la planète et ses habitants. Durant la prochaine période triennale, l'UICN devrait aider à la négociation et à la promotion d'un instrument mondial juridiquement contraignant sur les POP, suite à la décision du Conseil d'administration du PNUE qui devrait être prise à la 19^e session au début de 1997.
- c) Dans le monde entier, de plus en plus de stocks de poissons sont menacés. La capacité de pêche excessive mérite l'attention du Programme marin de l'UICN. L'UICN devrait contribuer à faire progresser le débat et à veiller à l'adoption du principe de précaution vis-à-vis de la gestion des pêcheries ainsi qu'à l'élaboration d'accords régionaux et nationaux découlant du récent Accord des Nations Unies sur les poissons.
- d) Les forêts mondiales sont en crise mais la communauté mondiale ne parvient pas à résoudre ce problème. De l'avis de Greenpeace, le Groupe intergouvernemental d'experts sur les forêts (GIEF) ne parviendra probablement pas à établir un programme effectif sur les mesures à prendre. Afin d'y remédier, l'UICN devrait contribuer par ses avis techniques, scientifiques et politiques.
- e) L'UICN mérite des félicitations pour sa création récente d'un Centre des ONG sur le commerce et le développement durable. Néanmoins, il serait bon d'accorder davantage d'attention et de ressources aux questions du commerce et de ses impacts sur le développement durable. Dans chaque Commission et programme, il devrait y avoir un expert du commerce ou plus et l'ensemble de l'Union devrait s'attaquer vigoureusement à cette question, notamment en accordant une attention à la prochaine réunion d'évaluation du Sommet de la Terre, Rio + 5.

La Royal Society for the Protection of Birds (Royaume-Uni) relève que le Directeur général a déclaré que l'Union devait

focaliser davantage ses actions mais, selon la RSPB, avec plus de 50 pages, le Programme proposé ne s'y emploie pas. Le fait que si peu de membres participent au débat montre que ces derniers ne se sentent pas concernés par le Programme. Si l'on s'en tient au document présenté, il est impossible de dire ce que l'UICN fait réellement. Ainsi, les actions prioritaires en Europe sont «l'élaboration d'outils pour l'application de politiques telles que: réseaux écologiques; instruments économiques; stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique». L'Union ne peut mener à bien toutes ces activités, faute de disposer des ressources nécessaires. Si elle ne les applique qu'en partie, de quelle partie s'agit-il? En outre, le plan manque de points de repères clairs à partir desquels mesurer la réussite ou l'échec. Selon la RSPB, il n'existe qu'un seul point de référence qui vaille la peine pour l'UICN – l'état de la diversité biologique, c'est-à-dire des espèces. Elle estime également que les Commissions n'ont pas de liens clairement établis entre elles ou avec les régions et pas de points de référence précis. Pour améliorer le Programme, elle considère que l'Union devrait établir des points de référence clairs fondés sur les travaux de la Commission de la sauvegarde des espèces, afin d'assurer la conservation de la diversité biologique. La RSPB souhaiterait un document beaucoup plus bref faisant face aux choix réels qui doivent être faits. Plus ne signifie pas mieux – mais pire parce que la quantité porte préjudice à la clarté et rend la participation difficile.

La Royal Forest and Bird Protection Society de Nouvelle-Zélande se félicite de la création, au sein du Secrétariat de l'UICN, d'un Groupe sur les aires protégées et le patrimoine naturel visant à rapprocher deux programmes. Elle se félicite tout particulièrement de la plus grande intégration des travaux importants de l'UICN en appui à la Convention du patrimoine mondial qui bénéficie, dans certains pays, d'une image beaucoup plus positive qu'on ne le réalise généralement.

La Malaysian Nature Society félicite le Directeur général pour le document sur les Perspectives de l'Union (voir précédemment). L'UICN devrait jouer le rôle de «chien de garde mondial» pour veiller à l'intégrité de la nature. Le rapport du Directeur général au Congrès est un compte rendu très complet des enjeux auxquels l'organisation doit faire face mais c'est le point de vue d'un administrateur et gestionnaire et, en conséquence, il donne une impression de sécheresse. La réussite de l'UICN ne se résume pas en nombre de réunions, de publications et résultats semblables mais par la mesure dans laquelle la nature a été sauvegardée. La Société demande que le Directeur général donne au Congrès un compte rendu sur l'état de la nature dans le monde. Par exemple, combien de parcs ont été créés, combien d'espèces ont disparu depuis la dernière Assemblée générale? Quel est le résultat de toute l'activité de l'UICN? Un tel rapport fournirait la référence dont le Congrès a besoin. Par la suite, Nature Conservation Council of New South Wales (Australie) suggère que l'UICN, mesure sa réussite au moyen d'indicateurs tels que l'augmentation du nombre d'aires protégées grâce à l'intervention de l'UICN, la multiplication des programmes de restauration des espèces, la réduction des menaces et l'augmentation du financement destiné à la conservation.

La Fondation internationale pour la sauvegarde du gibier (France) appuie l'accent mis dans le Programme sur le partenariat et propose d'ajouter d'autres partenariats – avec des institutions et agences infranationales de gestion de la faune telles que les services d'État et provinciaux de la faune, avec

des organisations de pêche et de chasse, en particulier en Amérique du Nord et en Europe où, selon la Fondation, les chasseurs et les pêcheurs sont les premiers conservateurs de la nature, et avec les organisations d'écotourisme, qui organisent à la fois des safaris de chasse et photographiques, car elles apportent une contribution importante à la conservation de la faune et de la diversité biologique.

L'observateur de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture transmet les vœux du Directeur général de la FAO et félicite l'Union pour son Programme. Il souligne la dimension humaine de la conservation: 800 millions de personnes ont faim et un nombre semblable n'ont pas accès à une eau potable acceptable; 200 millions d'enfants n'ont pas accès aux biens de première nécessité. La FAO prépare une évaluation des forêts pour l'an 2000 et souhaiterait que l'UICN y collabore. Il souligne certains points de contact existants, notamment dans le cadre de la CITES et de la CSE et estime qu'il y a place pour renforcer la collaboration à l'avenir.

EcoCiencia (Equateur) propose que l'UICN apporte une expertise juridique à la conservation de la diversité biologique. De nombreuses communautés locales accordent une priorité très élevée à la protection de leurs droits de propriété intellectuelle. La gestion et le contrôle des espèces exotiques est aussi importante que le contrôle des organismes génétiquement modifiés et l'UICN devrait faire en sorte que le contrôle des espèces exotiques fasse l'objet d'un accord intergouvernemental.

Une partie du débat concerne les programmes relatifs à des régions spécifiques. Jamaica Conservation and Development Trust, faisant rapport sur la table ronde pour l'Amérique du Nord et les Caraïbes, fait état de préoccupations soulevées par l'absence de Programme pour les Caraïbes. Les Caraïbes sont importantes pour les oiseaux migrateurs et possèdent 20% des récifs coralliens du monde ainsi que de nombreuses plantes et de nombreux animaux endémiques, témoin de leur importance mondiale. Quelques Etats envisagent d'adhérer à l'Union et cependant il n'existe pas de Programme UICN pour les Caraïbes. Les délégués de la région soumettront des propositions en vue de la création d'un tel programme. L'Association de conservation des Caraïbes appuie cet avis et offre son aide à l'UICN pour élaborer et appliquer un Programme pour les Caraïbes.

Environment and Conservation Organisations of New Zealand intervient en ce qui concerne le Programme pour l'Océanie. Cette partie du document a été écrite avant la réunion régionale des membres, en juin 1996. Les liens avec le Programme régional océanien pour l'environnement (PROE) sont importants mais cette organisme est intergouvernemental et n'offre pas de grandes possibilités de participation aux ONG. L'utilisation excessive des forêts de la région suscite des préoccupations. La réunion a également noté l'initiative de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande en faveur d'une inscription sérielle des îles subantarctiques en tant que biens du Patrimoine mondial et a demandé l'organisation d'un atelier régional marin. Le compte rendu de la réunion de juin 1996 sera mis à disposition du Comité du Programme. L'intervenant commente également la section concernant l'Antarctique; une réunion, le 13 octobre, de tous ceux qui s'intéressent à l'Antarctique a proposé des changements mineurs au Programme pour l'Antarctique.

NATURAMA/Fondation des amis de la nature (Burkina

Faso) demande pourquoi le Programme pour l'Afrique du Nord est relié au Programme pour l'Asie alors que l'Afrique est une Région statutaire. La Fondation soutient fermement le Programme pour l'Afrique mais estime que, dans son application, il faudrait éviter toute compétition entre les membres. Dans la mesure du possible, l'UICN devrait oeuvrer par l'intermédiaire de ses membres, en les aidant à gagner en efficacité. Les membres d'Afrique de l'Ouest saluent la première visite d'un Directeur général dans la région et le remercient de l'attention générale qu'il accorde à cette région depuis trois ans.

La Conseillère régionale Corazon Catibog-Sinha fait rapport sur certaines des questions soulevées à la table ronde sur le Programme Asie du Sud/Asie du Sud-Est. Les Conseillers ont joué un rôle important en ouvrant le dialogue aux niveaux national et régional sur la préparation et l'application du Programme. Les membres demandent des réunions et un dialogue plus réguliers et plus fréquents auxquels participeraient aussi les membres des Commissions et du Secrétariat. Ils demandent la transparence et l'instauration d'une responsabilité en ce qui concerne l'attribution des fonds aux projets. Ils estiment que le Secrétariat doit jouer un rôle de médiateur plus marqué et plus efficace dans la planification du Programme et demandent une plus grande reconnaissance de la contribution des membres des Commissions, en particulier ceux qui ne représentent pas nécessairement des membres de l'UICN au Congrès.

Rapport du Comité du Programme

Le Congrès, à sa 12e séance, s'est à nouveau penché sur le Programme et le budget. Dans son rapport, le Comité des finances et vérificateurs aux comptes recommande que le Conseil examine en détail les budgets annuels présentés par le Secrétariat et adopte une approche plus agressive en ce qui concerne la croissance du Programme de l'Union. Le Conseil international du droit de l'environnement regrette que l'adoption du budget et du Programme triennal se fasse durant la séance où est présenté le rapport du Comité des finances et vérificateurs aux comptes et propose qu'à l'avenir le Congrès ait le temps d'examiner le rapport avant d'approuver le Programme et le budget.

Richard Sandbrook, Président du Comité du Programme présente le rapport du Comité et souligne ses recommandations (voir Annexe 3). Il note un véritable enthousiasme pour le Programme mais déclare qu'il serait absurde de modifier celui-ci ligne par ligne au Congrès. En conclusion, il recommande que l'Union adopte le nouveau Programme pour la prochaine période triennale en tenant compte des opinions exprimées par les membres.

Le Conseiller régional Mohamed Ali Abrougui se fait le porte-parole de nombreuses personnes pour féliciter le Comité du Programme pour son excellent rapport, un des meilleurs qu'il ait jamais vu et demande à l'UICN de l'appliquer sans délai. Sir Martin Holdgate, ancien Directeur général, se fait l'écho de cette opinion et souligne l'importance de mieux intégrer les travaux du Secrétariat, des Commissions et des membres. Le Programme est le document le plus important qu'adopte le Congrès, de sorte que, tout comme d'autres anciens directeurs généraux, il est déçu du manque de participation des membres, entre autres. Le Programme doit être

communiqué plus tôt afin de permettre une plus grande participation des membres et doit traiter d'activités plus lointaines dans l'avenir afin de permettre des commentaires et une réécriture. Il doit également mieux mettre en évidence les liens avec les activités pertinentes que les membres appliquent eux-mêmes sur les sujets concernés. En fait, l'Union n'est pas très forte du point de vue de la description et de la reconnaissance des activités de ses membres – rôle pour la réunion du 50^e anniversaire à Fontainebleau peut-être? Il suggère que le Conseil et le Directeur général réévaluent le processus de programmation. La délégation du Royaume-Uni, État membre, soutient la plupart des recommandations du rapport et prend note des efforts déployés par le Directeur général pour remodeler PUICN et en faire un organisme plus efficace et plus décentralisé.

Répondant à une question du Département américain de l'Intérieur, organisme gouvernemental membre, sur les moyens par lesquels l'UICN pourrait mieux faire le lien entre son Programme et son budget, Richard Sandbrook propose d'organiser davantage de réunions entre les groupes du Conseil chargés du Programme et du budget, de mettre sur pied un véritable cycle budgétaire, et indique qu'il faudrait être plus clair sur l'utilisation des fonds affectés et non affectés et organiser des appels de fonds vigoureux lorsque les ressources sont insuffisantes.

Le Directeur général approuve les recommandations du Comité du Programme, notamment celle qui demande de rendre le document du Programme plus facile à comprendre. Il considère l'absence de liens entre le Programme et le budget comme plus apparent que réel. Les membres méritent d'être mieux informés sur ce que l'Union accomplit. Néanmoins, il déclare que lui-même et ses collègues du Secrétariat se sentent quelque peu épouvantés par les nombreuses idées qui émergent du Congrès sur ce que l'UICN devrait faire par rapport aux ressources très limitées dont elle dispose. Le Conseil devrait être chargé d'interpréter les nombreux résultats du Congrès pour en tirer des priorités d'action claires.

George Rabb, Président sortant de la CSE, ajoute ses commentaires. L'accent accru porté à la conservation marine doit être reconnu. La parité entre hommes et femmes doit devenir une politique de l'Union intégrée dans tous ses travaux plutôt que faire l'objet d'un thème distinct du Programme. Les membres doivent participer au Programme et pas seulement être informés; en fait, le Congrès devrait effacer le langage diviseur des «trois piliers» (Secrétariat, Commissions, membres) et privilégier une attitude dans laquelle tous les éléments de l'Union se rassemblent pour déployer des efforts concertés.

La Section 4 du rapport, qui contient un choix d'opinions émanant des ateliers et des tables rondes régionales suscite quelques réactions. Plusieurs délégués proposent d'ajouter ce qui suit:

- r Un Programme sous-régional pour les Caraïbes comme l'a recommandé la table ronde régionale, ainsi qu'un Programme pour la Méditerranée (Nicholas Robinson, nouveau Président élu de la Commission du droit de l'environnement).
- r La gestion de l'eau comme sujet à examiner de façon beaucoup plus active (Association pour la lutte contre l'érosion, la sécheresse et la désertification au Maroc).
- r Mentionner la Convention sur la diversité biologique, la

Convention-cadre sur les changements climatiques et d'autres accords internationaux de même que la Convention sur la lutte contre la désertification (délégation de l'Égypte, État membre).

- r Un accent supplémentaire sur les changements climatiques qui, comme l'ont démontré les ateliers, jouent un rôle essentiel pour la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable (WWF–Australie).
- r Un accent supplémentaire sur l'environnement et la sécurité (Coastal Area Resource Development and Management Association, Bangladesh).

Parmi les autres commentaires des réunions régionales, on peut citer un appel des délégués de Mésio-Amérique pour qu'il y ait davantage d'activités de formation et d'éducation. Ils estiment que le développement des compétences et des capacités de l'homme est fondamental pour le succès de la conservation. Les activités de l'Union en matière de formation sont loin du compte, pour l'instant. Les Commissions devraient faire davantage attention au choix des personnes chargées de mener à bien leurs activités et recommandations.

Le Congrès adopte ensuite le projet de Programme et de budget triennal par acclamation. (Décision 5).

Les mandats des Commissions (ST, 9:2)

Document du Congrès CGR/1/96/7

Le Directeur général présente ce point de l'ordre de jour en séance technique. Les projets proposés sont plus clairs et plus spécifiques que précédemment, essentiellement grâce à la participation des Commissions. Il saisit cette occasion pour féliciter les Présidents des Commissions de toutes leurs réalisations durant la période triennale écoulée et note, en particulier, les grands progrès accomplis par la Commission de la gestion des écosystèmes, partie de rien.

Le dernier jour, chacun des Présidents des Commissions aborde brièvement son plan pour l'avenir:

- r Tariq Banuri considère que le nom de la CSPE (Commission des stratégies et de la planification de l'environnement) est obsolète et propose de le changer en «Commission des politiques environnementales, économiques et sociales» avec pour acronyme CPEES. Après les discussions du Congrès, il considère sa nouvelle tâche avec beaucoup d'enthousiasme et propose de donner suite au concept de «réseau des réseaux». Toutefois, il n'a pas encore eu le temps de préparer de plan détaillé et demande que le Conseil soit autorisé à approuver un mandat révisé à sa première réunion, en 1997.
- r Ed Maltby évoque la reconnaissance croissante de l'approche au niveau de l'écosystème et considère que le projet de mandat et programme de la Commission de la gestion des écosystèmes (CGE) reflète bien cette approche. La Commission dispose maintenant d'un plan stratégique et a organisé au Congrès un atelier fructueux sur les moyens de rendre opérationnels les principes de gestion des écosystèmes. La tâche consiste maintenant à transformer les connaissances acquises et l'enthousiasme en une série de produits utiles.

- r Nick Robinson annonce que la Commission du droit de l'environnement se prépare à élaborer un plan stratégique et à renforcer sa collaboration avec d'autres Commissions. Il propose un changement mineur au mandat: augmenter le nombre de Vice-présidents de 8 à 9 afin de créer une position de Vice-président pour la Méso-Amérique.
- r George Rabb, Président sortant de la Commission de la sauvegarde des espèces estime que la CSE continuera de croître mais de manière plus modérée et plus focalisée que par le passé. Le Comité directeur envisage de restructurer la tâche de gouvernance de la Commission en attribuant des responsabilités importantes aux Vice-présidents. Son successeur, David Brackett, estime que le mandat proposé reflète bien le plan stratégique de la Commission qui se voit placée devant quelques nouvelles tâches confiées par le Congrès et il espère bien bénéficier de l'appui des membres pour le financement.
- r Adrian Phillips propose quelques petites modifications au mandat de la Commission des aires protégées et des parcs nationaux rebaptisée Commission mondiale des aires protégées par la Résolution 1.3. Les travaux de la Commission seront fermement fondés sur le plan stratégique qui dicte les orientations mais le rythme de travail dépendra de l'obtention des ressources nécessaires, obligation que la Commission devra assumer en grande partie. Il souligne que, malgré le changement de nom, les parcs nationaux gardent une place majeure dans les travaux de la Commission.

Une discussion s'ensuit.

- r La délégation du Viet Nam, État membre, considère que les Commissions ont pour fonction principale d'aider les membres de l'UICN dans leurs activités et propose d'inclure, dans le mandat de chacune d'elles, un élément sur la formation.
- r La Zoological Society of London (Royaume-Uni) appuie la proposition d'un nouveau mandat pour la CPEES et suggère que le Conseil ne révisé pas seulement son mandat mais aussi son programme, notamment les relations entre les travaux de la Commission et celles du Groupe des politiques sociales du Secrétariat. La délégation de la ZSL présume que le Programme de l'Union sera modifié pour couvrir les points concernés et demande que l'on envoie un document de Programme révisé aux membres.
- r Après avoir étudié chaque projet de mandat du point de vue de la clarté, des objectifs et des relations entre les mandats ainsi que de la focalisation de chacun, la Royal Society for the Protection of Birds (Royaume-Uni) estime que trois Commissions – CGE, CSE et CMAP – sont directement en rapport avec la Mission principale de l'UICN tandis que les trois autres – CEC, CPEES et CDDE ont surtout un rôle d'appui. La proposition de Nick Robinson – que la CDDE aide à assurer les besoins des autres Commissions – lui agréé et la RSPB demande que la Commission de l'éducation et de la communication (CEC) change sa politique et adopte une approche semblable, en s'efforçant de contribuer à satisfaire aux besoins d'éducation en rapport avec la conservation des aires protégées des espèces et des écosystèmes. De manière générale, la RSPB estime que les Commissions, en particulier les trois

dernières, devraient recentrer leurs orientations et se fixer des objectifs plus rigoureux.

- r L'Institut mexicain des ressources naturelles renouvelables apprécie la décision de la CDDE de l'accueillir et demande aux autres Commissions d'en faire autant.

Le Congrès adopte alors les mandats de la Commission de la gestion des écosystèmes (CGE), de la Commission de l'éducation et de la communication (CEC), de la Commission du droit de l'environnement (CDDE), de la Commission de la sauvegarde des espèces (CSE) et de la Commission mondiale des aires protégées (CMAP) (Décision 6).

Le Congrès accepte la proposition de changer le nom de l'ancienne CSPE qui devient Commission des politiques environnementales, économiques et sociales (CPEES) et d'autoriser le Conseil à approuver le mandat qui sera proposé par le Président de cette Commission (Décision 7).

Les mandats révisés figurent en Annexe 4.

Élection du Président, du Trésorier, des Conseillers régionaux et des Présidents des Commissions (4:1, 7)

Documents du Congrès CGR/1/96/13, CGR/1/96/14, CGR/1/96/15 (et Ajouts 1 et 2) et CGR/1/96/16

Le mercredi 16 octobre, les bulletins de vote sont distribués et les urnes ouvertes jusqu'à 17h00. Les jours précédents, durant la pause du déjeuner, les candidats ont fait de brefs exposés lors de séances informelles présidées par les membres sortants du Conseil. Les deux candidats à la présidence font de brèves allocutions lors de la clôture de la 3e séance, le 15 octobre.

Les élections sont supervisées par le Responsable des élections, M. Martin Edwards, désigné par le Conseil. Avant de passer au vote, M. Edwards rappelle aux délégués qu'il sera dans l'obligation de rejeter tout bulletin de vote invalide à quelque égard que ce soit. Il recommande de remanier fondamentalement le règlement des élections pour le prochain Congrès (voir discussion à cet effet dans le cadre du débat sur les Règles de procédure, p. 11).

Lors d'une brève 7e séance, le 18 octobre, le Responsable des élections annonce les résultats des élections et remercie l'équipe dévouée de délégués et de personnel du Congrès qui a compté plus de 33 000 bulletins lors de 16 élections différentes. Malgré les procédures de vote actuelles pour la présidence qui, à son avis, manquent de clarté, moins de 2% des bulletins de vote ont été rejetés. Des résultats nets émergent pour les postes de Président, Trésorier, Présidents des Commissions et pour trois élections de Conseillers régionaux. Toutefois, pour 5 des 8 régions, les classements d'origine mettaient deux candidats à égalité. Il a donc fallu appliquer les procédures de décision relevant de l'Article II.18 des Statuts et des Règles de procédure V.17.7 (e) et (f) qui garantissent un pouvoir de vote égal aux membres de Catégorie A (gouvernementaux) et membres de Catégorie B (non gouvernementaux).

Dans son rapport au Congrès, le Comité des finances et vérificateurs aux comptes approuve la décision d'élire M. de Dardel au poste de Trésorier, le jugeant éminemment qualifié pour occuper cette fonction.

Les résultats des élections ont été mis, ultérieurement, à la disposition des chefs de délégations. Sont élus:

a) Présidence

Yolanda Kakabadse (Équateur)

b) Trésorier

Claes Gustaf de Dardel (Suède)

c) Conseillers régionaux

Afrique

Mohamed Ali Abrougui (Tunisie)
Juliana Chileshe (Zambie)
Eric Edroma (Ouganda)

Méso-Amérique et Amérique du Sud

Enrique Beltran (Mexique)
Juan Mayr Maldonado (Colombie)
Alexandra Sánchez de Lozada (Bolivie)

Amérique du Nord et Caraïbes

Pierre Marc Johnson (Canada)
Dan Martin (Etats-Unis)
David Smith (Jamaïque)

Asie du Sud et de l'Est

Antonio Claparols (Philippines)
Akiko Domoto (Japon)
Le Quy An (Viet Nam)

Asie de l'Ouest

Sadiq Al-Muscatti (Oman)
Khawar Mumtaz (Pakistan)
Mohammad Sulayem (Arabie Saoudite)

Océanie

Wren Green (Nouvelle-Zélande)
Gaikovina Kula (Papouasie-Nouvelle-Guinée)
Diane Tarte (Australie)

Europe de l'Est, Asie du Nord et Asie centrale

Amirkhan Amirkhanov (Fédération de Russie)
Anna Kalinowska (Pologne)
Frantisek Urban (République tchèque)

Europe de l'Ouest

Bettina Faure-Laville (France)
Thor Larsen (Norvège)
Richard Sandbrook (Royaume-Uni)

d) Présidents des Commissions

Commission de la gestion des écosystèmes

Edward Maltby (Royaume-Uni)

Commission de l'éducation et de la communication

Frits Hesselink (Pays-Bas)

Commission du droit de l'environnement

Nicholas Robinson (Etats-Unis d'Amérique)

Commission des stratégies et de la planification de l'environnement

Tariq Banuri (Pakistan)

Note: Le Congrès a donné à cette Commission le nouveau nom de Commission des politiques environnementales, économiques et sociales.

Commission des parcs nationaux et des aires protégées

Adrian Phillips (Royaume-Uni)

Note: Le Congrès a donné à cette Commission le nouveau nom de Commission mondiale des aires protégées

Commission de la sauvegarde des espèces

David Brackett (Canada)

**Cotisations des membres pour 1998–2000
(4:2, 9:1)**

Document du Congrès CGR/1/96/11

George Greene, Directeur général adjoint, membres et partenariats, présente ce point. Il est proposé d'augmenter les cotisations des membres de 3% l'an pour les années 1998 à 2000. Les cotisations ont assuré 12% du revenu de l'Union en 1996 et sont une source importante de fonds non affectés. Pour les États membres, la formule de calcul des cotisations est calquée sur celle du barème des contributions des Nations Unies; elle est en place depuis 1986. Les organismes gouvernementaux membres de l'UICN versent un pourcentage de la cotisation qui correspond à celle de l'État membre. Pour les ONG, le nouveau système adopté en 1990 comprend neuf échelons et le calcul se fait sur la base des dépenses de fonctionnement de chaque organisation. Le Comité de révision des Statuts a décidé de ne proposer aucun changement à la structure de calcul des cotisations.

Il est nécessaire de majorer les cotisations pour couvrir l'augmentation des frais du Secrétariat imputable à l'application de la Résolution 19.1 de la 19e session de l'Assemblée générale qui demande la régionalisation et une participation accrue des membres. Entre-temps, le Secrétariat explore d'autres moyens de réduire les coûts des services aux membres, notamment en instaurant la téléconférence ou les transactions électroniques.

Le Conseil et le Secrétariat reconnaissent que, pour certains membres, le versement des cotisations pose un problème. Le Conseil a établi une orientation politique conforme aux Statuts afin de permettre le paiement en monnaie locale si la monnaie est convertible et/ou de permettre aux États de contribuer en nature aux activités de l'UICN en fournissant, par exemple, des espaces de bureaux lorsque l'UICN est active dans le pays concerné. Néanmoins, certains membres continuent d'éprouver des difficultés à verser leurs cotisations tandis que d'autres accumulent les arriérés et risquent ainsi l'exclusion. Il explique que des efforts ont été faits durant le Congrès pour résoudre les cas de paiements en souffrance avant que le Comité des finances et vérificateurs aux comptes ne recommande l'exclusion de certains membres au Congrès.

Les délégations des Pays-Bas et de l'Allemagne, États membres, indiquent qu'elles acceptent cette augmentation comme un maximum. La première des deux délégations

déclare qu'il est inutile d'aller plus loin car l'UICN est dans une position financière forte. Dans les cas où les cotisations sont difficiles à encaisser, cette délégation estime qu'il convient de suivre la règle 26 selon laquelle les cotisations sont payables en francs suisses ou en toute autre monnaie librement convertible à moins que le Directeur général n'en décide autrement. Elle s'oppose à la déclaration figurant dans le document du Congrès en ce qui concerne les pays moins développés selon laquelle, lorsque les pays sont incapables de payer leurs cotisations et ne peuvent fournir des compensations en nature, «on recherche une solution non monétaire, par exemple un engagement politique, le membre en question adhérant à des accords internationaux pertinents pour démontrer son engagement envers les objectifs de l'UICN» et demande que cette disposition soit supprimée.

Le Center for Environmental Legal Studies, École de droit de l'Université Pace (États-Unis d'Amérique) explique qu'il a toujours versé un montant un petit plus élevé que la cotisation due et invite les autres ONG membres à verser des contributions volontaires, en sus de leurs cotisations, pour suivre l'exemple de certains États membres.

Sur recommandation du Comité des finances et vérificateurs aux comptes (voir page 59), le Congrès décide d'augmenter les cotisations des membres de 3% l'an pour la période triennale de 1998 à 2000, comme proposé dans le document du Congrès. (Décision 8).

La délégation des États-Unis d'Amérique, État membre, déclare qu'en général, son pays est opposé aux augmentations des cotisations des organisations internationales et que, de ce fait, si la question avait été mise aux voix, la délégation se serait opposée à cette augmentation.

Sur une autre recommandation du Comité, le Congrès décide que les membres qui ont des arriérés de deux ans ou plus, comme indiqué dans l'Annexe II «Rapport sur les membres dont l'exclusion est envisagée» du document du Congrès, devraient voir leurs droits supprimés, selon l'Article II, paragraphe 14 des Statuts en vigueur. Le Directeur général doit, dans chaque cas, demander pourquoi il y a défaut de versement des cotisations et, dans le délai d'une année, appliquer tous les moyens appropriés en vue d'obtenir le paiement afin que le membre puisse être restauré dans ses droits. (Décision 9).

Admission de l'IFAW à l'Union (5, 8, 9)

Le Président annonce, à la 5e séance, que l'organisation International Federation for Animal Welfare (IFAW) a fait appel contre la décision du Conseil de refuser son admission à l'Union. M. Kenton Miller, ancien Directeur général, est chargé de présider un groupe de contact afin d'entendre les intéressés sur la question. Comme l'explique Catherine Wallace, Présidente du Comité du Conseil pour les membres qui a notamment pour tâche d'examiner les nouvelles demandes d'adhésion, le Comité a estimé que la Fédération manifestait un intérêt important pour la conservation mais a également admis les allégations de conflit d'intérêt. Après débat, le Conseil a rejeté la candidature par une majorité des deux tiers.

Le Président annonce, ultérieurement, que le Groupe de

contact s'est réuni mais n'a pu trouver de consensus. Un vote a donc lieu, le mardi 22 octobre, sur la question: «l'IFAW doit-elle être admise comme membre de l'UICN dans la Catégorie B?» Le Président donne la parole à deux orateurs – l'un qui défend la candidature de l'IFAW et l'autre qui s'élève contre cette candidature – mais n'autorise aucun débat.

Stanley Johnson, qui défend l'IFAW, indique que les réalisations de cette organisation en matière de conservation ne font aucun doute. La question est de savoir si ses méthodes de travail sont en conflit avec celles de l'UICN. Il existe, au plan international, un commerce et une exploitation énormes des animaux. Le but fondamental de l'IFAW est d'empêcher le traitement cruel des animaux de sorte que ses objectifs ne sont pas fondamentalement en conflit avec ceux de l'UICN.

S'exprimant contre la candidature de l'IFAW, Finn Lynge déclare qu'à son avis cette organisation est avant tout un organisme de bien-être des animaux pour lequel l'intérêt des animaux prévaut sur les besoins de l'homme. L'IFAW estime inacceptable de prélever ne serait-ce qu'un animal, opinion en contradiction avec les politiques de l'UICN. Finn Lynge prétend que l'IFAW a détruit le fragile équilibre dans lequel les Inuits ont réussi à survivre pendant 1000 ans en prélevant des fourrures et des peaux. Il ajoute que l'IFAW refuse de discuter de ces questions avec les groupes d'utilisateurs et reste fermée au dialogue, attitude en contradiction avec celle de l'UICN qui prône le dialogue et la conciliation.

Un vote par écrit a alors lieu. Le responsable des élections annonce les résultats à la 10e séance. Les suffrages se répartissent comme suit:

	Oui	Non	Total de suffrages exprimés
Suffrages gouvernementaux	23	79	102
Suffrages non-gouvernementaux	87	169	256
	% oui	% non	Abstentions
Suffrages gouvernementaux	22.5%	77.5%	4
Suffrages non-gouvernementaux	34.0%	66.0%	26

(Aux termes de l'Article II, paragraphe 18 des Statuts, les abstentions ne sont pas considérées comme des votes exprimés.)

La motion sur l'admission de l'IFAW en tant que membre de l'UICN est donc rejetée car elle n'a pas obtenu la majorité des deux tiers, que ce soit dans la catégorie des gouvernements ou dans la catégorie des ONG.

Évaluation indépendante du Programme de l'UICN et de deux Commissions (ST)

Document du Congrès CGR/1/96/6

Leif Christoffersen, chef du groupe d'évaluation, présente l'Évaluation indépendante du Programme de l'UICN pour 1994-1996 qui a été effectuée en trois semaines, en mars et avril 1996 par un groupe composé de Peter Laban (Pays-Bas),

Ramon Perez Gil Salcido (Mexique), Nanpaa N. Sanogho (Mali), Arne Schiøtz (Danemark) et lui-même. Le groupe avait été chargé de porter une attention particulière à deux Commissions – la Commission de la sauvegarde des espèces (CSE) et la Commission des parcs nationaux et des aires protégées (CPNAP) – à deux programmes régionaux, trois programmes du Siège et au moins trois projets de terrain. L'essentiel du travail a eu lieu au Siège mais des visites de terrain ont également conduit à évaluer des projets en Guinée-Bissau, au Niger, au Panama et à El Salvador et dans les bureaux de l'UICN au Costa Rica, au Kenya, au Niger, en Guinée-Bissau, au Panama, à El Salvador et au Guatemala.

L'équipe a conclu que l'UICN avait fait de bons progrès dans l'application du Programme durant la période triennale et avait utilisé les fonds attribués au Programme général et aux programmes spécifiques de manière raisonnable. Les bailleurs de fonds qui ont apporté leur appui au Programme général doivent tout particulièrement être félicités. L'Union a fait des progrès significatifs dans son objectif central, à savoir assurer le lien entre la conservation de la nature d'une part et les espoirs de développement et besoins des populations locales, d'autre part; de nombreuses activités de terrain suscitent des idées pionnières d'importance stratégique. De bons progrès ont également été faits pour associer le travail des membres, des Commissions et du Secrétariat. Cependant, avec l'augmentation du nombre de membres, l'UICN doit veiller à ce que les membres actuels et les nouveaux membres, en particulier les États membres, n'aient pas des attentes irréalistes quant à ce que l'Union peut faire pour eux.

Le groupe d'évaluation se félicite des progrès accomplis en vue de décentraliser les travaux de l'Union dans le cadre du réseau en expansion de Délégations régionales et Bureaux nationaux. L'UICN se donne ainsi une image mondiale et peut réagir à des situations spécifiques. Le nombre croissant de Comités nationaux est un moyen d'augmenter la participation des membres au Programme. Toutefois, la décentralisation accrue de la prise de décisions doit être accompagnée par un changement d'attitude et de rôle au Siège où le personnel politique et technique doit soutenir les tâches menées dans les régions. Il convient aussi de mieux tenir compte des leçons tirées de l'expérience et de les utiliser dans les politiques. L'UICN doit renforcer sa capacité en tant qu'institution d'acquisition des connaissances et intégrer la surveillance et l'évaluation dans le cadre de chaque activité.

À l'avenir, les accords conclus en matière de conservation auront de plus en plus besoin d'être solidement ancrés dans la science. Il s'ensuit que les Commissions et autres réseaux ne cesseront de gagner en importance. Les réseaux ont besoin de moyens efficaces pour diffuser leurs résultats à l'intérieur et à l'extérieur de l'UICN et les Commissions devraient tout mettre en œuvre pour établir la liaison avec les Délégations régionales et Bureaux nationaux. La CSE et la CPNAP ont fait de bons progrès sur ces points. Elles ont atteint leurs objectifs principaux de la période triennale et sont félicitées pour leur sens de la direction et leurs efforts sérieux de focalisation.

Le groupe fait les recommandations suivantes:

a) Reconnaître que la force principale de l'UICN réside dans l'interaction entre les membres, les Commissions et le Secrétariat et limiter les activités à celles qui associent ces trois composantes en donnant la priorité à celles où l'UICN a une réputation bien établie.

- b) Rendre la programmation plus démocratique (de la base au sommet) et améliorer l'intégration entre les programmes régionaux et les programmes techniques du Siège.
- c) Faire preuve d'une efficacité accrue en tant qu'institution d'acquisition des connaissances en mettant à profit les leçons tirées des programmes de l'Union et de ses membres.
- d) Consolider les programmes techniques au Siège qui semblent fragmentés et, dans certains cas, trop conçus en fonction des bailleurs de fonds.
- e) Utiliser l'expérience des programmes Zones humides et Forêts, explorer comment certains éléments de l'Initiative pour l'utilisation durable pourraient servir de base à une conception programmatique plus intégrée.
- f) Mieux coordonner les travaux des Commissions avec les programmes régionaux et nationaux.
- g) Exercer un contrôle sévère sur les frais d'administration,
- h) Maintenir une stratégie claire de financement.

Dans la discussion qui suit, le Center for Marine Conservation (États-Unis d'Amérique) félicite le groupe d'évaluation et plusieurs délégations font de même. À propos des recommandations concernant les Commissions, il convient de rappeler que celles-ci sont composées de bénévoles qu'il convient de soigner et d'aider. Les grandes réalisations des Commissions sont bénéfiques à l'Union et il n'y a aucune raison de changer la structure des Commissions; en revanche, il convient d'examiner comment restructurer le Secrétariat afin qu'il appuie et utilise mieux les Commissions.

La Zoological Society of London (Royaume-Uni) accueille aussi favorablement le rapport, notamment l'accent mis sur la focalisation, le fonctionnement efficace et l'acquisition des connaissances. Le Secrétariat doit être plus fort et disposer d'une masse critique d'expertise afin d'établir un échange réel entre les membres et les Commissions. En principe, la démarche qui va de la base au sommet est bonne mais elle soulève la question de savoir qui répond à qui et comment l'Union choisit à qui répondre. Dans certaines régions, la question cruciale consiste à savoir comment utiliser les espèces sauvages tandis que dans d'autres, l'utilisation des espèces sauvages n'est généralement pas souhaitée. Le Congrès devrait proposer des orientations afin d'établir le cadre général pour les diverses approches nécessaires. Il est clair que l'UICN ne peut répondre à toutes les demandes mais elle doit convenir que les membres eux-mêmes disposent d'une vaste expérience. Il conviendrait de donner un éclairage plus important aux réseaux bénévoles des institutions techniques coopérantes telles que la Zoological Society of London qui travaillent en partenariat avec l'UICN. Il serait judicieux que ces institutions, ainsi que les institutions partenaires qui ne sont pas membres de l'Union, figurent dans un répertoire.

L'Initiative pour l'utilisation durable (IUD) fait l'objet d'un débat approfondi. Environment and Conservation Organisations of New Zealand se déclare préoccupée de voir l'IUD présentée comme un bon modèle dans le rapport sur l'évaluation indépendante. En réalité, l'IUD souffre du syndrome de l'UICN, à savoir qu'elle est organisée en groupes gérés au niveau central. En Océanie du moins, ils s'agit d'un processus du sommet à la base. Le Président par intérim n'a pas été nommé par la région et, tandis que les membres de

l'UICN dans la région ont été invités à désigner des membres du Groupe de spécialistes, c'est le Président par intérim qui a choisi les représentants de chaque pays. Le Nature Conservation Council of New South Wales (Australie), estime qu'il est préoccupant que l'Initiative pour l'utilisation durable ait agi sans consultation ni participation. Elle devrait être plus démocratique.

La National Parks Association of New South Wales (Australie) demande quels éléments de l'Initiative pour l'utilisation durable le groupe d'évaluation juge utiles. En réponse à ces commentaires, M. Christoffersen déclare que le groupe d'évaluation n'a pas évalué l'Initiative pour l'utilisation durable de façon exhaustive et que, s'il ne s'agit pas d'un modèle à tous les égards, certains de ses aspects sont utiles aux fins d'élaborer une approche plus intégrée. Le personnel de terrain de plusieurs régions a apporté un appui déterminé, et parfois inattendu, à l'Initiative en tant que programme mondial à l'écoute des préoccupations locales et permettant une participation locale importante. L'UICN doit déterminer ce qui est bon dans l'Initiative et comment celle-ci peut contribuer plus largement à la conception des programmes et des projets.

La Malaysian Nature Society demande si l'absence de représentants de l'Asie dans le groupe d'évaluation est un oubli. M. Christoffersen répond qu'il est impossible de couvrir tous les continents à chaque évaluation; l'Asie a été intégrée dans des évaluations précédentes. La Société soutient fermement la décentralisation mais estime qu'il conviendrait de veiller à éviter les conflits entre les ONG et les Délégations régionales et Bureaux nationaux de l'UICN. L'UICN doit soutenir les ONG et ne pas leur faire concurrence. Elle devrait tirer les fruits de l'expérience des organisations locales et pas seulement de son propre travail, éviter de trop élargir son mandat et déployer des efforts concertés pour équilibrer son personnel entre le Nord et le Sud. Enfin, le fait qu'un tel pourcentage du revenu de l'UICN provienne du financement des projets indique que l'UICN cherche trop à satisfaire les bailleurs de fonds. La Malaysian Nature Society n'a pas parfaitement compris ce que le groupe d'évaluation recommande pour remédier à ce problème.

Adoption des Statuts, du Règlement et des Règles de procédure révisés (8, 9)

Du 12 au 14 octobre, une Session spéciale des membres s'est réunie pour examiner les projets de textes des nouveaux Statuts, Règlement et Règles de procédure.

Le Congrès est revenu sur ce point les 21 et 22 octobre, lors des 8e et 9e séances et a examiné des projets intégrant les changements apportés suite à la Session spéciale des membres et aux deux groupes de contact réunis. Chaque article, chaque règle a été examiné individuellement et d'autres modifications ont été apportées. *Enfin, les textes des Statuts, du Règlement et des Règles de procédure ont été adoptés à l'unanimité. (Décision 10).* (Il fut alors annoncé que le Règlement serait transmis au Conseil de l'UICN en vue de son adoption officielle mais il a été jugé ultérieurement que c'était inutile, la décision du Congrès étant suffisante pour assurer leur entrée en vigueur.). À des fins de précision, les discussions du 21 et du 22 octobre sont résumées dans le cadre du rapport sur la Session spéciale des membres, ci-dessus, qui contient égale-

ment les déclarations que les membres ont souhaité verser aux procès-verbaux.

Le Congrès a approuvé la proposition du Président de nommer un «comité de révision» pour vérifier les versions dans les trois langues et veiller à la cohérence du texte. Les membres de ce groupe étaient M. Parvez Hassan (Président du Comité de révision des Statuts – CRS), M. Antonio Machado (Vice-Président du CRS), M. José Martínez Aragón, M. Jacques Morier Genoud, le professeur Nicholas Robinson et le Directeur général. (Décision 11). Le Comité a terminé ses travaux, lors d'une réunion organisée en décembre 1996 à Gland; les Statuts (y compris les Règles de procédure en annexe) et le Règlement sont envoyés à tous les membres et sont disponibles, sur demande, auprès du Siège de l'UICN.

Résolutions et Recommandations (3:4, 4:3, 9, 10, 11, 12)

Document du Congrès CGR/1/96/17

Le processus

Le Congrès mondial de la nature a adopté 40 Résolutions dont l'UICN, essentiellement, est chargée de la mise en œuvre et 71 Recommandations adressées à une ou plusieurs autres parties, dans certains cas conjointement avec l'UICN. Ces Résolutions et Recommandations sont reproduites séparément et sont disponibles auprès de l'UICN. Le Congrès a rejeté cinq motions et en a communiqué deux au nouveau Conseil (voir ci-après). Plusieurs autres ont été fusionnées ou retirées par leurs auteurs. (Décision 12).

Les projets de motion sont présentés au Congrès à la 3e séance, par la Présidente du Comité des résolutions, Alicia Bárcena qui annonce que Curtis Bohlen serait Vice-président du Comité. Elle indique que le projet de motion CGR1.1 sur l'adoption des Statuts, n'étant plus nécessaire a été retiré par le Conseil, et annonce quelques changements dans les institutions parrainant diverses autres motions. Elle explique ensuite la procédure qui sera suivie.

Conformément aux Statuts, 122 motions ont été envoyées aux membres le 15 août 1996. Il n'est possible de proposer de nouvelles motions que si elles portent sur un sujet urgent ou impossible à prévoir ou encore si elles émanent des délibérations du Congrès ou ressortent de questions présentées au Congrès. Sur 16 nouvelles motions reçues durant le Congrès, six remplissent ces conditions et ont été communiquées aux délégués.

Les projets de motion sont ensuite discutés en plénière, un par un, lors des 4e, 5e et 6e séances, en première lecture. Chaque fois que le Congrès décide qu'une motion est recevable et que les points soulevés par les délégués sont facilement traités par des amendements, ces points sont enregistrés et le Congrès reprend la motion lors de la séance d'adoption. Toutefois, si, après cinq minutes de discussion, aucun consensus ne s'est dégagé, un groupe de contact, présidé par un membre du Comité des résolutions est établi pour discuter de la motion. Des groupes de contact se sont réunis les jours suivants pour essayer de trouver un libellé acceptable pour tous. Lorsqu'aucun consensus n'a pu être trouvé, le groupe a

préparé un texte de substitution prêt pour le vote. En tout, plus de 70 groupes de contact ont ainsi été formés.

Le Congrès a repris les Résolutions et Recommandations les 22 et 23 octobre lors d'une séance marathon afin d'adopter les nombreux textes. De nombreux votes ont été organisés, ce qui révèle non seulement l'intérêt porté à telle ou telle motion mais aussi la nécessité soit d'obtenir une décision officielle concernant des amendements proposés par les délégués, soit de savoir s'il fallait ou non adopter une motion. Dans quelques cas, des scrutateurs ont compté les bulletins de vote, sous la supervision de Curtis Bohlen, soit lorsque les résultats étaient trop serrés pour faire la différence, soit lorsqu'une délégation avait demandé un compte des bulletins de vote.

La décision d'organiser des groupes de contact a été généralement bien accueillie et considérée comme le seul moyen pratique de traiter tant de points contentieux bien que, par nécessité, de nombreux délégués aient dû délaissier les ateliers. Toutefois, le Nature Conservation Council of New South Wales (Australie) s'est plaint que les groupes de contact ne constituaient pas une approche satisfaisante. Ce membre estime que les résolutions sont l'élément le plus important du Congrès car c'est la seule occasion qu'ont les ONG d'exercer leur influence et de provoquer le débat et demande de consacrer davantage de temps encore aux résolutions, durant le Congrès. Le Président répond qu'à son avis, les membres souhaitent disposer de plus de temps pour assister aux ateliers et discuter de la conservation dans la pratique. Il considère qu'il serait bon d'établir un groupe de travail, avant le prochain Congrès, afin d'examiner sérieusement tout le processus des résolutions, de proposer des orientations et d'instaurer une certaine discipline dans la conduite des travaux.

La plupart des points établis en première lecture concernaient des changements au texte des motions et ne sont donc pas cités ici. Toutefois, un certain nombre de questions générales ont été soulevées et sont mentionnées ci-après, environ dans l'ordre dans lequel elles se sont posées.

Dans la discussion sur les motions concernant la Commission des parcs nationaux et des aires protégées (CPNAP), la Commission de la sauvegarde des espèces et le Programme pour le droit de l'environnement, ainsi que les motions sur les programmes régionaux tels que le Programme Europe, la Zoological Society of London (Royaume-Uni) fait remarquer que les questions traitées sont également couvertes dans les mandats des Commissions et dans le Programme de l'Union. Etant donné l'énorme charge de travail que le grand nombre de motions impose au Congrès, le délégué de cette organisation, lui-même ancien Directeur général de l'UICN, estime qu'il faut éviter le dédoublement entre les motions et d'autres textes officiellement adoptés par le Congrès. Il propose qu'au prochain Congrès les mandats des Commissions énoncent clairement tous les points sur lesquels les Présidents ont besoin de l'autorité du Congrès: non seulement les objectifs, les priorités et les programmes des Commissions mais aussi les questions de gouvernance qui nécessitent l'approbation du Congrès. Cette opinion est largement soutenue, notamment par la délégation de l'Allemagne, État membre, puis introduite ultérieurement sous forme de résolution sur les Procédures du Congrès mondial de la nature (Résolution 1.1). Par la suite, le délégué de la Zoological Society of London demande de verser aux procès-verbaux qu'à son avis, la Résolution 1.42 (La gestion participative pour

la conservation) est un bon exemple de motion qui devrait être consolidée dans le Programme car, prise au pied de la lettre, la résolution aura des répercussions majeures sur les ressources de l'Union.

Autres points généraux soulevés:

- r La délégation des Pays-Bas, État membre, notant le grand nombre de motions présentées, estime que certaines sont importantes pour un ou deux pays peut-être mais ne donnent pas d'orientation à l'UICN en tant qu'organisation ayant des objectifs et une perspective spécifiques. Elle considère également que certaines motions font double emploi avec le mandat d'autres organisations et forums internationaux et que d'autres encore ne relèvent pas des compétences de l'UICN. Les motions qui sont finalement approuvées devraient tenir compte des limites des ressources humaines et financières de l'UICN. La délégation s'oppose également à l'établissement par l'UICN, de fonds séparés, point soulevé durant le débat sur la motion relative à la CPNAP.
- r La délégation des États-Unis, État membre, considère que l'UICN est en train de sortir des limites de ses compétences en ce qui concerne certaines motions, notamment les instructions données au Directeur général dans le cadre de la motion 1.79 à propos des rapports nationaux au Sommet de la Terre. Il est inutile que l'UICN substitue son jugement à celui de la Commission du développement durable.
- r Les Amis de la Terre International critique le fait que le document du Congrès n'indique pas lequel des organismes parrainant une motion en est l'auteur et demande que cela soit éclairci dès que possible.
- r Le Conseil international du droit de l'environnement regrette que les projets de motion n'aient pas été mieux révisés. Par exemple, le Congrès a reçu deux motions sur la conservation de l'Antarctique. Pourquoi ne pas les avoir fusionnées avant? Pourquoi deux motions qui présentent des propositions concernant le Programme n'ont pas été intégrées au document du Programme? À l'avenir, le groupe de travail sur les résolutions devrait contacter les organismes qui parrainent une motion et leur demander de réorienter leurs propositions vers le processus d'élaboration du Programme. Cela permettrait de diminuer considérablement le nombre de motions présentées au Congrès.

Répondant à certaines préoccupations soulevées en première lecture, le Directeur général examine les conséquences financières des Résolutions et Recommandations et considère qu'il s'agit d'un problème fondamental et très ancien. Il estime que les 15 premières motions examinées, si elles sont appliquées, coûteront à l'Union CHF7,9 millions de plus. Ceci met le Directeur général dans une situation impossible. Traditionnellement, on a opté pour l'insertion de la phrase «dans la limite des ressources disponibles» et ceci sera fait une fois encore mais il serait plus utile que les auteurs de motions qui imposent un surcroît de travail à l'Union trouvent d'éventuelles sources de financement pour les activités qu'ils proposent. Il conclut «Nous voulons pouvoir financer ce travail mais il n'y a pas assez de confiture pour garnir 1000 tartines.» Son prédécesseur acquiesce, déclarant que ce serait une grossière erreur de laisser un programme soigneusement articulé être déformé par de nombreuses demandes sectorielles

supplémentaires qui détournent les fonds de leur destination d'origine. Le document du Programme doit être le véhicule permettant de déterminer les priorités du Programme de l'Union. Il ajoute que le projet de Programme est présenté au Congrès conformément aux Statuts et que ce document a donc préséance sur des documents qui ne relèvent pas d'une obligation statutaire tels que les Résolutions et Recommandations.

Dès que l'adoption des motions commence, le Directeur général revoit ses chiffres, estimant que le coût additionnel de l'application de 123 propositions demandant une intervention de l'UICN, dans les motions présentées au Congrès, serait de CHF2,25 millions, en sus du budget triennal et que cela ne comprend pas le coût du temps consacré par le personnel. Il fait remarquer que le Conseil lui a demandé de présenter un budget en équilibre pour 1997 et qu'il envisage de soumettre les propositions d'activités supplémentaires au nouveau Conseil avec une estimation plus précise. La Wildlife and Nature Conservation Society of Bangladesh considère que les motions qui ne tiennent pas compte du coût global de ce qui est demandé discréditent l'Union et ne valent pas le papier sur lequel elles sont rédigées.

La question de savoir quelle forme doit prendre le développement durable est revenue à plusieurs reprises. Le Nature Conservation Council of New South Wales (Australie) estime que chaque fois que la phrase «développement durable» apparaît dans une motion, le mot «écologiquement» doit figurer avant durable pour que les membres mettent l'accent sur l'aspect écologique de l'utilisation durable dans tous leurs projets. Deux délégations s'opposent à cette suggestion, celle de l'Allemagne, État membre et du Jamaica Conservation and Development Trust. Il est procédé à un vote pour insérer le mot dans les résolutions relatives aux populations autochtones et la proposition est adoptée.

Les 13 projets de motions relatives aux populations autochtones ont également posé des problèmes. La Malaysian Nature Society demande qu'elles soient toutes fusionnées en une seule résolution confirmant l'engagement de l'Union envers les populations autochtones. Le Environmental Law Centre, Université de Macquarie (Australie) s'interroge sur le sort de trois résolutions sur les populations autochtones adoptées par la précédente Assemblée générale, qui demandaient toutes la prorogation du groupe d'étude sur le sujet. Le Conseil a dissous le groupe d'étude sans consultation et sans informer les membres quant aux fonds alloués à ces travaux. À son avis, le bilan de l'UICN est médiocre dans ce domaine et, du point de vue des normes sur les populations autochtones, l'Union a plusieurs années de retard sur le système des Nations Unies. Au nom du Secrétariat, George Greene, répond que le groupe d'étude avait bien été dissous par le Conseil de l'UICN et Mary Simon cooptée au Conseil en vue de représenter les intérêts des populations autochtones. Un membre du personnel a été désigné pour traiter des questions relevant des populations autochtones et se trouve aujourd'hui à Washington, États-Unis.

Le terme «indigenous peoples» (populations autochtones) employé dans le texte anglais pose des difficultés particulières. Jusque-là, l'Union avait utilisé «indigenous communities» (communautés autochtones) (18e session de l'Assemblée générale, 1990) et «indigenous people» (peuples autochtones) (19e session, 1994). La délégation du Danemark, État membre, propose d'utiliser «indigenous peoples» dans tous les textes. Il est d'abord décidé de ne rien modifier, même au

détriment de la cohérence mais, par la suite, il est décidé de tout changer, dans toutes les résolutions et recommandations, pour «indigenous peoples». La délégation du Canada, État membre, explique que cela pose un problème à certaines délégations de gouvernements en raison des conséquences juridiques, comme en témoignent les débats sur les populations autochtones qui ont eu lieu dans d'autres forums – la Convention 169 de l'OIT, par exemple – mais elle estime que cet usage est acceptable si l'on ajoute une note à tous les textes où apparaît cette phrase. Ce point est ensuite accepté par vote à main levée, après qu'un délégué des organisations de populations autochtones ait expliqué qu'il s'agit là d'une question de droits de l'homme fondamentale. La note de bas de page est la suivante:

«L'expression «populations autochtones» employée dans cette Résolution ne doit pas être comprise comme ayant un quelconque rapport avec les droits pouvant s'attacher à cette expression en droit international.»

Elle est ajoutée aux Résolutions et Recommandations suivantes:

- 1.7 Stratégie de l'UICN pour l'Arctique
- 1.21 Les concessions forestières
- 1.22 Certification indépendante et volontaire de la gestion forestière et des pratiques commerciales
- 1.26 Menaces pour le dugong
- 1.35 Les aires protégées
- 1.42 La gestion participative pour la conservation
- 1.49 Les populations autochtones et l'UICN
- 1.50 Les populations autochtones, les droits de propriété intellectuelle et la diversité biologique
- 1.51 Les populations autochtones, l'exploitation des minerais et des hydrocarbures, et les travaux d'infrastructure et de développement
- 1.52 Les populations autochtones et les régions marines et côtières
- 1.53 Les populations autochtones et les aires protégées
- 1.54 Les populations autochtones et la conservation en Méso-Amérique
- 1.55 Les populations autochtones et les forêts
- 1.56 Les populations autochtones et les Andes
- 1.57 Réseau régional de Systèmes autochtones d'acquisition des connaissances en Afrique australe (SARNIKS)
- 1.62 Le commerce international illicite de produits forestiers
- 1.70 Les priorités de la Convention de Ramsar
- 1.91 La politique d'utilisation durable des ressources forestières au Suriname
- 1.103 La péninsule du cap York, Australie
- 1.107 Protection de l'habitat du troupeau de caribous de la rivière Porcupine
- 1.108 Conservation de l'écosystème de la mer de Bering
- 1.109 Parc international du patrimoine de la région du détroit de Bering

Les déclarations faites au moment de l'adoption sont les suivantes:

- r La délégation de l'Allemagne, État membre, annonce qu'elle n'a pas l'intention d'adhérer à des motions qui pointent le doigt sur d'autres États.

- r La délégation de la Norvège, État membre, estime que le Congrès n'a pas à examiner des motions bilatérales, c'est-à-dire des motions qui affectent un seul pays. Elle demande au Congrès de limiter le nombre de motions et d'en améliorer la qualité faute de quoi le monde ignorera ces Résolutions et Recommandations.
- r La délégation de la Suède, État membre, demande que soit versé aux procès-verbaux le fait qu'elle n'a pris part au vote d'aucune motion portant sur des sites spécifiques ou sur un seul pays. Elle estime, en effet, que le Congrès ne doit pas se préoccuper de détails au niveau local mais fixer des priorités conformes à la Mission et aux Statuts de l'UICN et veiller à ce qu'elles soient respectées. La délégation craint que le Secrétariat n'ait de la difficulté à traiter et hiérarchiser les nombreuses mesures demandées dans les motions adoptées. Il y a, de toute évidence, un risque que l'UICN n'entreprenne trop de tâches trop dispersées. L'UICN devrait maintenir son rôle bien établi en matière de conservation et d'utilisation durable des ressources naturelles.

Résolutions et Recommandations particulières

1.7 Stratégie de l'UICN pour l'Arctique

Cette Résolution est adoptée par consensus. La délégation de la Norvège, État membre de l'UICN, fait savoir que s'il y avait eu vote elle se serait abstenue.

1.10 Les activités de l'UICN en Méditerranée

Cette Résolution est adoptée par consensus. La délégation des États-Unis d'Amérique, État membre de l'UICN, fait savoir que s'il y avait eu vote, elle se serait abstenue.

1.12 Mesures de conservation dans la Communauté des États indépendants (CEI)

Cette Résolution est adoptée par consensus. La délégation de l'Allemagne, État membre de l'UICN déclare qu'elle n'a pas participé à la discussion sur la Résolution et que s'il y avait eu vote, elle n'aurait pas participé. Les délégations de la Norvège et de la Suède, États membres de l'UICN, font savoir que s'il y avait eu vote, elles se seraient abstenues.

1.13 Coopération entre l'UICN et la République populaire de Chine sur la protection de l'environnement et la diversité biologique

Cette Résolution est adoptée par consensus. La délégation de l'Allemagne, État membre de l'UICN, fait savoir qu'elle n'a pas participé au débat sur la Résolution et que s'il y avait eu vote, elle n'aurait pas participé. Les délégations de la Norvège et de la Suède, États membres de l'UICN, déclarent que s'il y avait eu vote, elles se seraient abstenues.

1.14 Développement durable des îles et des États côtiers de la Méditerranée

Cette Recommandation est adoptée par consensus. La délégation de l'Allemagne, État membre de l'UICN, fait savoir qu'elle n'a pas participé au débat sur la Recommandation et que s'il y avait eu vote, elle n'aurait pas participé.

La délégation de la Grèce, État membre de l'UICN, déclare que son pays participera activement à l'élaboration d'un Programme pour la Méditerranée, notamment en ce qui concerne la gestion des îles et de la zone côtière et offre d'organiser un atelier sur ce thème.

1.15 Mortalité incidente d'oiseaux de mer dans les opérations de pêche à la palangre

Cette Résolution est adoptée par vote à main levée. La délégation du Japon, État membre de l'UICN, s'élève contre la Résolution, estimant inexact d'attribuer, d'abord et avant tout, le déclin des oiseaux de mer à la pêche à la palangre. À son avis, la palangre n'est qu'un des nombreux facteurs de mortalité des oiseaux de mer et attribuer celle-ci à la pêche à la palangre revient à refuser l'utilisation raisonnable des ressources marines biologiques. La délégation du Japon cite une étude récente qui conclut : «Il faudra disposer de plus d'informations pour quantifier les responsabilités relatives des différents facteurs de déclin des populations» et propose sa collaboration sur la question dans les différents forums internationaux et régionaux sur la pêche. En réponse, Environmental Defense Fund (E.-U.) demande que le document d'information «Seabird By-Catch in Longline Fisheries» par Angela K. Kalmer, Rodney M. Fujita et Charles F. Wurster (11 juillet 1996, 6p, document dactylographié) soit versé aux procès-verbaux. Ce document fait valoir que la pêche à la palangre, en particulier dans l'hémisphère Sud, constitue une menace grave pour la survie des oiseaux de mer et explique pourquoi. Il décrit des études qui mettent en évidence les effets sur les oiseaux de mer et propose des mesures pour réduire les prises incidentes sans compromettre le rendement de la pêche.

1.16 Prises incidentes dans les opérations de pêche

Cette Résolution est adoptée par vote à main levée. La délégation du Japon, État membre de l'UICN, s'élève contre la Résolution, estimant inexact d'attribuer, d'abord et avant tout, le déclin des oiseaux de mer à la pêche à la palangre. Sa déclaration est transcrite en plus grand détail au paragraphe qui précède. Les délégations des États-Unis d'Amérique et de la Norvège, États membres de l'UICN, font savoir qu'elles ont voté contre.

1.17 La conservation et la gestion du milieu côtier et marin

Lors de la séance d'adoption, Environment and Conservation Organisations of New Zealand propose de supprimer du préambule une clause dans laquelle le Congrès se félicite de la Déclaration de Kyoto sur la contribution durable de la pêche à la sécurité alimentaire. Cette demande est appuyée par un vote à main levée largement favorable. La délégation du Japon, État membre de l'UICN, demande de ne pas retirer la clause du préambule car la Déclaration, adoptée par 95 nations, contient plusieurs points importants sur la conservation des écosystèmes marins. Elle demande que la motion soit mise aux voix et qu'il soit pris note de son opinion. Le Congrès vote en faveur du retrait de la clause puis, contre une motion présentée en conséquence, pour réinsérer la phrase précédée de «Prenant acte» au lieu de «Se félicitant».

1.18 L'aquaculture

Cette Recommandation est adoptée par consensus. La délégation de la Norvège, État membre de l'UICN, fait savoir que s'il y avait eu vote, elle se serait abstenue.

1.20 La diversité biologique et les forêts

Cette Résolution est adoptée par consensus. La délégation des États-Unis d'Amérique, État membre de l'UICN, déclare que s'il y avait eu vote, elle se serait abstenue.

1.21 Les concessions forestières

Cette Recommandation est adoptée par consensus. La délégation de l'Australie, État membre de l'UICN, fait savoir que s'il y avait eu vote, cette délégation ainsi que celles du Western Australian Department of Conservation and Land Management, Queensland Department of Environment, New South Wales National Parks and Wildlife Service et Northern Territory Parks and Wildlife Commission, organismes gouvernementaux membres de l'UICN, se seraient abstenues. La délégation des États-Unis d'Amérique, État membre de l'UICN, déclare que s'il y avait eu vote elle se serait abstenue.

1.22 Certification indépendante et volontaire de la gestion forestière et des pratiques commerciales

Cette Recommandation est adoptée par consensus. La délégation des États-Unis d'Amérique, État membre de l'UICN, fait savoir que s'il y avait eu vote, elle se serait abstenue.

1.23 Les plans de gestion des forêts en Amérique du Sud

Cette Recommandation est adoptée par consensus. La délégation de l'Allemagne, État membre de l'UICN, fait savoir qu'elle n'a pas participé au débat sur la Recommandation et que s'il y avait eu vote, elle se serait abstenue. Les délégations des États-Unis d'Amérique et de la Suède, États membres de l'UICN, déclarent que s'il y avait eu vote, elles se seraient abstenues.

1.26 Menaces pour le dugong

Cette Recommandation est adoptée par consensus. La délégation de l'Allemagne, État membre de l'UICN, fait savoir qu'elle n'a pas participé au débat sur la Recommandation et que s'il y avait eu vote, elle n'aurait pas participé. Les délégations des États-Unis d'Amérique et de la Suède, États membres de l'UICN, déclarent que s'il y avait eu vote, elles se seraient abstenues.

1.27 Protection de l'outarde houbara

Cette Recommandation est adoptée par consensus. La délégation de l'Allemagne, État membre de l'UICN, fait savoir qu'elle n'a pas participé au débat sur la Recommandation et que s'il y avait eu vote, elle n'aurait pas participé.

1.28 Accord sur la conservation et la gestion de l'outarde houbara asiatique

Cette Recommandation est adoptée par consensus. La délégation de l'Allemagne, État membre de l'UICN, fait savoir

qu'elle n'a pas participé au débat sur la Recommandation et que s'il y avait eu vote, elle n'aurait pas participé.

1.29 Le commerce de l'esturgeon

Cette Recommandation est adoptée par consensus. La délégation de la Norvège, État membre de l'UICN, fait savoir que s'il y avait eu vote, elle se serait abstenue.

1.30 Protection de la diversité biologique des îles Amami, Japon

Cette Recommandation est adoptée par consensus. La délégation de l'Allemagne, État membre de l'UICN, fait savoir qu'elle n'a pas participé au débat sur la Recommandation et que s'il y avait eu vote, elle se serait abstenue. Les délégations des États-Unis d'Amérique, de la Norvège et de la Suède, États membres de l'UICN, déclarent que s'il y avait eu vote, elles se seraient abstenues.

1.31 Importance du saumon du Pacifique pour le Canada et les États-Unis d'Amérique

Cette Recommandation est adoptée par consensus. La délégation de l'Allemagne, État membre de l'UICN, fait savoir qu'elle n'a pas participé au débat sur la Recommandation et que s'il y avait eu vote, elle n'aurait pas participé.

1.43 Participation du public et droit à l'information

Cette Recommandation est adoptée par consensus. La délégation de la Suisse, État membre de l'UICN, fait savoir qu'elle appuie la participation du public mais que, pour des raisons de droit international, s'il y avait eu vote, elle se serait abstenue en ce qui concerne le chapeau du paragraphe 3 d) et le paragraphe 3 d) i) du dispositif. La délégation de l'Allemagne, État membre de l'UICN, déclare que, s'il y avait eu vote, elle se serait abstenue. La délégation du Royaume-Uni, État membre de l'UICN, tout en appuyant les objectifs de la Recommandation déclare qu'elle ne peut soutenir un certain nombre de points de détail et ajoute que s'il y avait eu vote, elle se serait abstenue. La délégation estime que le texte adopté est meilleur que la version originale mais considère qu'appuyer cette motion porterait préjudice à la position de son gouvernement dans les négociations CEE/ONU du projet de convention sur la participation du public.

1.45 Le Principe de précaution

Cette Résolution est adoptée par consensus. La délégation des États-Unis d'Amérique, État membre de l'UICN, fait savoir que s'il y avait eu vote, elle se serait abstenue.

1.47 Respect des normes environnementales par les sociétés multinationales

Cette Recommandation est adoptée par consensus. La délégation des États-Unis d'Amérique, État membre de l'UICN, fait savoir que s'il y avait eu vote, elle se serait abstenue.

1.49 Les populations autochtones et l'UICN

Cette Résolution est adoptée par consensus. Les délégations de l'Australie, de l'Allemagne, des États-Unis d'Amérique, de la Nouvelle-Zélande, du Royaume-Uni et de la Suisse, États

membres de l'UICN, annoncent que s'il y avait eu vote, elles se seraient abstenues. Dans le cas de la Nouvelle-Zélande, parce que ce pays n'a encore ni adopté ni ratifié la Convention No 169 de l'OIT, en raison du statut spécial accordé au peuple Maori par le Traité de Waitangi, 1840. Dans le cas des États-Unis d'Amérique, la délégation considère que l'expression «populations autochtones» est utilisée sans préciser ses incidences sur le droit à l'autodétermination et le droit de souveraineté sur les ressources naturelles et que cet usage ne correspond pas à celui de nombreux instruments et forums internationaux. La délégation de l'Inde, État membre de l'UICN, se désolidarise de cette Résolution parce que le gouvernement de l'Inde ne reconnaît pas les populations autochtones comme groupes distincts des autres groupes sociaux.

La Royal Forest and Bird Protection Society of New Zealand et Environment and Conservation Organisations of New Zealand approuvent les commentaires de la délégation de la Nouvelle-Zélande, État membre de l'UICN, en ce qui concerne la présente Résolution et les Résolutions suivantes relatives aux populations autochtones.

1.50 Les populations autochtones, les droits de propriété intellectuelle et la diversité biologique

Cette Résolution est adoptée par consensus. Les délégations de l'Australie, de l'Allemagne, des États-Unis d'Amérique, de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande et de la Suisse, États membres de l'UICN, font savoir que s'il y avait eu vote, elles se seraient abstenues, dans le cas des États-Unis d'Amérique et de la Nouvelle-Zélande, pour les raisons invoquées pour la Résolution 1.49. La délégation de l'Inde, État membre de l'UICN, se désolidarise de cette Résolution pour les raisons invoquées pour la Résolution 1.49. La délégation du Royaume-Uni, État membre de l'UICN, déclare que s'il y avait eu vote, elle aurait voté contre.

1.51 Les populations autochtones, l'exploitation des minerais et des hydrocarbures, et les travaux d'infrastructure et de développement

Cette Résolution est adoptée par consensus. Les délégations de l'Australie, de l'Allemagne, des États-Unis d'Amérique, de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande, du Royaume-Uni et de la Suisse, États membres de l'UICN, font savoir que s'il y avait eu vote, elles se seraient abstenues, dans le cas des États-Unis d'Amérique et de la Nouvelle-Zélande, pour les raisons invoquées pour la Résolution 1.49. La délégation de l'Inde, État membre de l'UICN, se désolidarise de cette Résolution pour les raisons invoquées pour la Résolution 1.49.

1.52 Les populations autochtones et les régions marines et côtières

Cette Résolution est adoptée par vote à main levée. Les délégations de l'Australie, de l'Allemagne, des États-Unis d'Amérique, de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande et de la Suisse, États membres de l'UICN, font savoir qu'elles s'étaient abstenues, dans le cas des États-Unis d'Amérique et de la Nouvelle-Zélande, pour les raisons invoquées pour la Résolution 1.49. La délégation de l'Inde, État membre de l'UICN, se désolidarise de cette Résolution pour les raisons invoquées pour la Résolution 1.49. La délégation du

Royaume-Uni, État membre de l'UICN, déclare qu'elle a voté contre. La délégation du Danemark, État membre de l'UICN fait remarquer qu'elle n'est pas favorable à l'amendement en vertu duquel les mots «de façon équitable et écologiquement durable» ont été ajoutés au paragraphe b) du dispositif, non parce que le gouvernement du Danemark considère que les territoires «autochtones» ne doivent pas être utilisés de façon durable mais parce qu'il estime que les droits des populations autochtones sur leurs terres ne sont pas moins souverains que les droits des États souverains.

1.53 Les populations autochtones et les aires protégées

Cette Résolution est adoptée par consensus. Les délégations de l'Australie, de l'Allemagne, des États-Unis d'Amérique, de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande et de la Suisse, États membres de l'UICN, font savoir que s'il y avait eu vote, elles se seraient abstenues, dans le cas des États-Unis d'Amérique et de la Nouvelle-Zélande, pour les raisons invoquées pour la Résolution 1.49. La délégation de l'Inde, État membre de l'UICN, se désolidarise de cette Résolution pour les raisons invoquées pour la Résolution 1.49.

1.54 Les populations autochtones et la conservation en Méso-Amérique

Cette Résolution est adoptée par consensus. Les délégations de l'Australie, de l'Allemagne, des États-Unis d'Amérique, de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande, du Royaume-Uni et de la Suisse, États membres de l'UICN, font savoir que s'il y avait eu vote, elles se seraient abstenues, dans le cas des États-Unis d'Amérique et de la Nouvelle-Zélande, pour les raisons invoquées pour la Résolution 1.49. La délégation de l'Inde, État membre de l'UICN, se désolidarise de cette Résolution pour les raisons invoquées pour la Résolution 1.49.

1.55 Les populations autochtones et les forêts

Cette Résolution est adoptée par consensus. Les délégations de l'Australie, de l'Allemagne, des États-Unis d'Amérique, de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande et de la Suisse, États membres de l'UICN, font savoir que s'il y avait eu vote, elles se seraient abstenues, dans le cas des États-Unis d'Amérique et de la Nouvelle-Zélande, pour les raisons invoquées pour la Résolution 1.49. La délégation de l'Inde, État membre de l'UICN, se désolidarise de cette Résolution pour les raisons invoquées pour la Résolution 1.49.

1.56 Les populations autochtones et les Andes

Cette Résolution est adoptée par consensus. Les délégations de l'Allemagne, des États-Unis d'Amérique, de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande, du Royaume-Uni et de la Suisse, États membres de l'UICN, font savoir que s'il y avait eu vote, elles se seraient abstenues, dans le cas des États-Unis d'Amérique et de la Nouvelle-Zélande, pour les raisons invoquées pour la Résolution 1.49.

1.57 Réseau régional de Systèmes autochtones d'acquisition des connaissances en Afrique australe (SARNIKS)

Cette Recommandation est adoptée par consensus. Les délégations de l'Allemagne, des États-Unis d'Amérique, de la

Norvège, de la Suède et de la Suisse, États membres de l'UICN, font savoir que s'il y avait eu vote, elles se seraient abstenues.

1.59 Initiative visant à aider les pays pauvres surendettés

Cette Recommandation est adoptée par consensus. La Délégation de l'Allemagne, État membre de l'UICN, fait savoir que s'il y avait eu vote, elle aurait voté contre. La Délégation des États-Unis d'Amérique, État membre de l'UICN, déclare que s'il y avait eu vote, elle se serait abstenue.

1.61 Le commerce et l'environnement

Cette Recommandation est adoptée par consensus. La délégation de l'Australie, État membre de l'UICN, fait savoir que s'il y avait eu vote, elle se serait abstenue.

1.63 Promotion de l'agriculture biologique

La délégation des Pays-Bas, État membre de l'UICN, fait remarquer qu'à son avis le sujet de cette Résolution n'entre pas dans le cadre de la Mission de l'UICN.

1.64 Les polluants organiques persistants

Cette Recommandation est adoptée par consensus. La délégation de l'Australie, État membre de l'UICN, fait savoir que s'il y avait eu vote, elle se serait abstenue.

1.65 Génie écologique: solutions durables pour la gestion des déchets et des eaux usées domestiques

Cette Recommandation est adoptée par consensus. La délégation de l'Australie, État membre de l'UICN, déclare que s'il y avait eu vote, elle se serait abstenue. La délégation des Pays-Bas, État membre de l'UICN, fait remarquer que tout en reconnaissant l'importance du sujet de cette Recommandation, les Pays-Bas considèrent qu'il ne touche qu'indirectement à la Mission de l'UICN et que son application entraînera un surcroît de travail pour l'organisation.

1.66 Projet de Pacte international sur l'environnement et le développement

Cette Recommandation est adoptée par consensus. La délégation de l'Australie, État membre de l'UICN, fait savoir que s'il y avait eu vote, elle se serait abstenue. La délégation des États-Unis d'Amérique, État membre de l'UICN, déclare que s'il y avait eu vote, elle aurait voté contre car elle ne peut appuyer l'élaboration d'une nouvelle convention sur ce thème.

1.71 Les changements climatiques

Cette Recommandation est adoptée par consensus. Les délégations des États-Unis d'Amérique, de la Norvège, de la Suède et de la Suisse, États membres de l'UICN, déclarent que s'il y avait eu vote, elles se seraient abstenues, dans le cas de la Suisse parce qu'elle ne peut accepter le paragraphe 1 du dispositif et dans le cas des États-Unis d'Amérique et de la Norvège, pour ne pas influencer les négociations au titre de la Convention-cadre sur les changements climatiques.

1. 73 Protocole ou autre instrument juridique pour la Convention-cadre sur les changements climatiques

Cette Recommandation est adoptée par consensus. Les délégations des États-Unis d'Amérique, de la Norvège et de la Suède, États membres de l'UICN, déclarent que s'il y avait eu vote, elles se seraient abstenues, dans le cas des États-Unis d'Amérique et de la Norvège, pour ne pas influencer les négociations au titre de la Convention-cadre sur les changements climatiques.

1.75 Les conflits armés et l'environnement

Cette Recommandation est adoptée par vote à main levée. Les délégations de l'Australie, des États-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni, États membres de l'UICN, déclarent qu'elles se sont abstenues.

1.77 Pollution marine et MARPOL

Cette Recommandation est adoptée par vote à main levée après que la délégation des États-Unis d'Amérique, État membre de l'UICN, ait demandé un vote pour enregistrer son opposition. La délégation de l'Australie, État membre de l'UICN fait savoir qu'elle s'est abstenue lors du vote.

1.78 Accord de l'ANASE

Cette Recommandation est adoptée par consensus. Les délégations de l'Australie et de l'Allemagne, États membres de l'UICN, font savoir qu'elles n'ont pas participé au débat sur la Recommandation et que s'il y avait eu vote, elles se seraient abstenues, dans le cas de l'Australie parce qu'elle considère que la question relève de la compétence des pays de l'ANASE. La délégation de la Norvège, État membre de l'UICN, déclare que s'il y avait eu vote, elle se serait abstenue.

1.79 Application des engagements pris au Sommet de la Terre

Cette Recommandation est adoptée par consensus. La délégation des États-Unis d'Amérique, État membre de l'UICN, fait savoir que s'il y avait eu vote, elle se serait abstenue; elle ajoute que des efforts visant à faciliter le dialogue dont il est question au paragraphe 1 c) du dispositif sont déjà en cours.

1.83 Les écosystèmes forestiers d'Afrique

Cette Recommandation est adoptée par consensus. La délégation de l'Allemagne, État membre de l'UICN, fait savoir qu'elle n'a pas participé au débat sur la Recommandation et que s'il y avait eu vote, elle n'aurait pas participé. La délégation des États-Unis d'Amérique, État membre de l'UICN, déclare que s'il y avait eu vote, elle aurait voté contre.

1.87 Le Réseau espagnol de parcs nationaux

Cette Recommandation est adoptée par consensus. La délégation de l'Allemagne, État membre de l'UICN, fait savoir qu'elle n'a pas participé au débat sur la Recommandation et que s'il y avait eu vote, elle n'aurait pas participé. Les délégations des États-Unis d'Amérique, de la Norvège et de la Suède, États membres de l'UICN, déclarent que s'il y avait eu vote, elles se seraient abstenues.

1.88 Proposition d'inscription du bassin corso-liguro-provençal sur la future Liste des Aires Spécialement Protégées d'Intérêt Méditerranéen (ASPIM)

Cette Recommandation est adoptée par consensus. La délégation de l'Allemagne, État membre de l'UICN, fait savoir qu'elle n'a pas participé au débat sur la Recommandation et que s'il y avait eu vote, elle n'aurait pas participé. Les délégations des États-Unis d'Amérique, de la Norvège et de la Suède, États membres de l'UICN, déclarent que s'il y avait eu vote, elles se seraient abstenues.

1.89 Téléphérique dans les montagnes du Cairngorm, en Écosse, Royaume-Uni

Cette Recommandation est adoptée par consensus. La délégation de l'Allemagne, État membre de l'UICN, fait savoir qu'elle n'a pas participé au débat sur la Recommandation et que s'il y avait eu vote, elle n'aurait pas participé. Les délégations des États-Unis d'Amérique, de la Norvège et de la Suède, États membres de l'UICN, déclarent que s'il y avait eu vote, elles se seraient abstenues.

1.90 Forêt nationale de la réconciliation à El Salvador

Cette Recommandation est adoptée par consensus. Les délégations de l'Australie, de la Norvège et de la Suède, États membres de l'UICN, déclarent que s'il y avait eu vote, elles se seraient abstenues. La délégation de l'Allemagne, État membre de l'UICN, fait savoir qu'elle n'a pas participé au débat sur la Recommandation et que s'il y avait eu vote, elle n'aurait pas participé.

1.91 La politique d'utilisation durable des ressources forestières au Suriname

Cette Recommandation est adoptée par consensus. La délégation de l'Allemagne, État membre de l'UICN, fait savoir qu'elle n'a pas participé au débat sur la Recommandation et que s'il y avait eu vote, elle n'aurait pas participé. Les délégations des États-Unis d'Amérique, de la Norvège et de la Suède, États membres de l'UICN, déclarent que s'il y avait eu vote, elles se seraient abstenues.

1.92 La conservation des îles Galapagos

Cette Recommandation est adoptée par consensus. La délégation de l'Allemagne, État membre de l'UICN, fait savoir qu'elle n'a pas participé au débat sur la Recommandation et que s'il y avait eu vote, elle n'aurait pas participé. Les délégations des États-Unis d'Amérique, de la Norvège et de la Suède, États membres de l'UICN, déclarent que s'il y avait eu vote, elles se seraient abstenues.

1.93 Le Corridor biologique méso-américain

Cette Recommandation est adoptée par consensus. La délégation de l'Allemagne, État membre de l'UICN, fait savoir qu'elle n'a pas participé au débat sur la Recommandation et que s'il y avait eu vote, elle n'aurait pas participé.

1.94 Conservation des forêts pluviales tempérées du détroit de Clayoquot

Cette Recommandation est adoptée par consensus. La délégation de l'Allemagne, État membre de l'UICN, fait savoir qu'elle n'a pas participé au débat sur la Recommandation et que s'il y avait eu vote, elle n'aurait pas participé. Les délégations des États-Unis d'Amérique, de la Norvège et de la Suède, États membres de l'UICN, déclarent que s'il y avait eu vote, elles se seraient abstenues.

1.95 Les forêts de Temagami, au nord-est de l'Ontario

Cette Recommandation est adoptée par consensus. Les délégations du Canada, des États-Unis d'Amérique, de la Norvège et de la Suède, États membres de l'UICN, déclarent que s'il y avait eu vote, elles se seraient abstenues. La délégation de l'Allemagne, État membre de l'UICN, fait savoir qu'elle n'a pas participé au débat sur la Recommandation et que s'il y avait eu vote, elle n'aurait pas participé.

1.96 Protection et restauration de l'intégrité écologique du Parc national de Banff, Canada

Cette Recommandation est adoptée par consensus. La délégation de l'Allemagne, État membre de l'UICN, fait savoir qu'elle n'a pas participé au débat sur la Recommandation et que s'il y avait eu vote, elle n'aurait pas participé. Les délégations de la Norvège et de la Suède, États membres de l'UICN, déclarent que s'il y avait eu vote, elles se seraient abstenues.

1.97 Conservation du Bien du Patrimoine mondial proposé des Volcans du Kamchatka

Cette Recommandation est adoptée par consensus. La délégation de l'Allemagne, État membre de l'UICN, fait savoir qu'elle n'a pas participé au débat sur la Recommandation et que s'il y avait eu vote, elle n'aurait pas participé. Les délégations de la Norvège et de la Suède, États membres de l'UICN, déclarent que s'il y avait eu vote, elles se seraient abstenues.

1.98 Le développement écologiquement durable du bassin du Mékong

Cette Recommandation est adoptée par consensus. La délégation de l'Allemagne, État membre de l'UICN, fait savoir qu'elle n'a pas participé au débat sur la Recommandation et que s'il y avait eu vote, elle se serait abstenue. Les délégations des États-Unis d'Amérique, de la Norvège et de la Suède, États membres de l'UICN, déclarent que s'il y avait eu vote, elles se seraient abstenues.

1.99 Les forêts d'Océanie

Cette Résolution est adoptée par consensus. Les délégations de l'Australie, des États-Unis d'Amérique et de la Suède, États membres de l'UICN, déclarent que s'il y avait eu vote, elles se seraient abstenues. La délégation de l'Allemagne, État membre de l'UICN, fait savoir qu'elle n'a pas participé au débat sur la Résolution et que s'il y avait eu vote, elle n'aurait pas participé.

1.100 Exploitation minière dans le bassin versant de la rivière Fly en Papouasie-Nouvelle-Guinée

Cette Recommandation est adoptée par consensus. La délégation de l'Allemagne, État membre de l'UICN, fait savoir qu'elle n'a pas participé au débat sur la Recommandation et que s'il y avait eu vote, elle n'aurait pas participé. Les délégations des États-Unis d'Amérique, de la Norvège et de la Suède, États membres de l'UICN, déclarent que s'il y avait eu vote, elles se seraient abstenues.

1.101 Le patrimoine mondial en Océanie

Cette Recommandation est adoptée par consensus. La délégation de l'Allemagne, État membre de l'UICN, fait savoir qu'elle n'a pas participé au débat sur la Recommandation et que s'il y avait eu vote, elle n'aurait pas participé. La délégation de la Suède, État membre de l'UICN, déclare que s'il y avait eu vote, elle se serait abstenue.

1.102 Les forêts australiennes

Cette Recommandation est adoptée par consensus. La délégation de l'Australie, État membre de l'UICN, fait savoir que s'il y avait eu vote, cette délégation ainsi que celles du Western Australian Department of Conservation and Land Management, Queensland Department of Environment, New South Wales National Parks and Wildlife Service et Northern Territory Parks and Wildlife Commission, organismes gouvernementaux membres de l'UICN, se seraient abstenues. La délégation de l'Allemagne, État membre de l'UICN, fait savoir qu'elle n'a pas participé au débat sur la Recommandation et que s'il y avait eu vote, elle n'aurait pas participé. Les délégations des États-Unis d'Amérique, de la Norvège et de la Suède, États membres de l'UICN, déclarent que s'il y avait eu vote, elles se seraient abstenues.

1.103 La péninsule du cap York, Australie

Cette Recommandation est adoptée par consensus. Les délégations de l'Australie, des États-Unis d'Amérique, de la Norvège et de la Suède, États membres de l'UICN, font savoir que s'il y avait eu vote, elles se seraient abstenues. La délégation de l'Allemagne, État membre de l'UICN, déclare qu'elle n'a pas participé au débat sur la Recommandation et que s'il y avait eu vote, elle n'aurait pas participé.

1.104 Conservation du Bien du Patrimoine mondial du Kakadu, Australie

Cette Recommandation est adoptée par consensus. La délégation de l'Australie, État membre de l'UICN, fait remarquer que le gouvernement de l'Australie est en train de se faire une opinion sur le sujet de la Recommandation, il n'était pas approprié que la délégation, comme celle du gouvernement du Territoire du Nord, organisme gouvernemental membre de l'UICN, appuie ou rejette la Recommandation. S'il y avait eu vote, les deux délégations se seraient abstenues. La délégation de l'Allemagne, État membre de l'UICN, fait savoir qu'elle n'a pas participé au débat sur la Recommandation et que s'il y avait eu vote, elle n'aurait pas participé. Les délégations des États-Unis d'Amérique, de la Norvège et de la Suède, États membres de l'UICN, déclarent que s'il y avait eu vote, elles se seraient abstenues.

1.105 Protection de la région d'Hinchinbrook dans le Bien du Patrimoine mondial du récif de la Grande-Barrière

Cette Recommandation est adoptée par consensus. Les délégations de l'Australie, des États-Unis d'Amérique, de la Norvège et de la Suède, États membres de l'UICN, déclarent que s'il y avait eu vote, elles se seraient abstenues. La délégation de l'Allemagne, État membre de l'UICN, fait savoir qu'elle n'a pas participé au débat sur la Recommandation et que s'il y avait eu vote, elle n'aurait pas participé.

1.106 Protection de l'océan Arctique

Cette Recommandation est adoptée par consensus. Les délégations de la Norvège et des États-Unis, États membres de l'UICN, font savoir que s'il y avait eu vote, elles auraient voté contre.

1.107 Protection de l'habitat du troupeau de caribous de la rivière Porcupine

Cette Recommandation est adoptée par consensus. La délégation de l'Allemagne, État membre de l'UICN, fait savoir qu'elle n'a pas participé au débat sur la Recommandation et que s'il y avait eu vote, elle n'aurait pas participé. Les délégations de la Norvège et de la Suède, États membres de l'UICN, déclarent que s'il y avait eu vote, elles se seraient abstenues.

1.108 Conservation de l'écosystème de la mer de Béring

Cette Recommandation est adoptée par consensus. La délégation des États-Unis d'Amérique, État membre de l'UICN, déclare qu'à son sens, le mot «accord», dans le paragraphe du dispositif, ne signifie ni ne suppose de processus consultatif ou d'accord officiel. La délégation ajoute que s'il y avait eu vote, elle se serait abstenue. La délégation de la Norvège, État membre de l'UICN, fait savoir que s'il y avait eu vote, elle se serait abstenue.

1.109 Parc international du patrimoine de la région du détroit de Béring

Cette Recommandation est adoptée par consensus. La délégation de l'Allemagne, État membre de l'UICN, fait savoir qu'elle n'a pas participé au débat sur la Recommandation et que s'il y avait eu vote, elle n'aurait pas participé. Les délégations de la Norvège et de la Suède, États membres de l'UICN, déclarent que s'il y avait eu vote, elles se seraient abstenues.

1.110 L'Antarctique et l'océan Austral

Cette Recommandation est adoptée par consensus. Les délégations de la Norvège et du Royaume-Uni, États membres de l'UICN, font savoir que s'il y avait eu vote, elles se seraient abstenues. La délégation de l'Allemagne, État membre de l'UICN, déclare qu'elle n'a pas participé au débat sur la Recommandation et que s'il y avait eu vote, elle n'aurait pas participé.

Motions rejetées

Le Congrès a rejeté les motions sur les sujets suivants:

Commercialisation et utilisation destructrice des espèces sauvages (anciennement CGR1.87)

Ce projet de motion demandait aux États de s'abstenir de légiférer pour autoriser la commercialisation et les utilisations destructrices de certains types d'animaux et de plantes sauvages et de limiter la commercialisation à certaines situations. Une clause ajoutait que si cette politique affecte les pratiques et les modes de vie traditionnels des populations autochtones, il serait souhaitable que les structures de la consommation reflètent les valeurs traditionnelles au lieu de chercher à satisfaire la demande des forces du marché extérieures.

Le groupe de contact n'a pas réussi à se mettre d'accord. Lors de la séance d'adoption, la délégation de la Norvège, État membre, s'élève contre cette motion, estimant qu'elle est contraire aux lois et aux traditions norvégiennes. Le Nature Conservation Council of New South Wales (Australie), l'un des organismes de parrainage d'origine annonce qu'un nouveau texte est disponible et s'interroge sur le peu de volonté des délégués de débattre de la question. La délégation demande l'examen du nouveau texte mais d'autres délégations s'y opposent car le nouveau projet n'est ni le produit du groupe de contact ni celui d'une recommandation du Comité des résolutions. Après deux votes à main levée, le Congrès décide premièrement, de ne pas examiner le nouveau projet et deuxièmement, de ne pas approuver le projet de motion qui lui est proposé.

Après le vote, la délégation de la Norvège, État membre, indique qu'elle a voté contre la motion, car celle-ci est contraire aux lois, aux pratiques et aux traditions nationales de la Norvège. La délégation de la Suède, État membre, déclare qu'elle s'est abstenue.

Dégradation de l'environnement dans le delta du Niger (anciennement CGR1.110)

Ce projet de motion demandait au gouvernement du Nigéria de prendre un certain nombre de mesures en ce qui concerne la prospection pétrolière dans le delta du Niger, notamment des dispositions sur les droits de l'homme.

Suite à un débat en première lecture, un groupe de contact s'est réuni et a trouvé un consensus. A la séance d'adoption, la délégation des États-Unis d'Amérique, État membre, réaffirme l'appui sans réserve du gouvernement des États-Unis pour les droits de l'homme au Nigéria mais estime que l'UICN n'est pas le forum qui convient pour traiter de telles questions de politique étrangère. Elle demande le rejet de la motion. Certains organismes gouvernementaux et certaines ONG soutiennent la position des États-Unis, estimant que la motion n'est pas raisonnable tandis que d'autres estiment que la motion est du ressort de l'UICN. La motion est rejetée lors d'un vote ultérieur par présentation des cartes de vote: elle est rejetée par la Catégorie A des membres (gouvernementaux) et acceptée par une majorité des membres de Catégorie B (non gouvernementaux).

Après le vote, la délégation de l'Australie, État membre, fait savoir qu'elle n'a pas participé au débat sur cette motion ni au vote. La Nigerian Conservation Foundation déclare

qu'elle s'est abstenue de voter cette motion. La délégation de la Norvège, État membre, indique qu'elle a voté contre. Les délégations de la Suède et de la Suisse, États membres, annoncent qu'elles se sont abstenues.

Énergie nucléaire (anciennement CGR1.43)

Cette motion recommandait de mettre un terme aux subsides à l'énergie nucléaire comme point de départ de l'élimination progressive de la production d'électricité nucléaire et d'accorder une assistance en vue de la fermeture de centrales nucléaires dangereuses en Europe de l'Est et dans l'ex-Union soviétique. La délégation du Canada, État membre, estime que cette question relève de la Convention sur la sécurité nucléaire et que l'option de maintenir la production d'énergie nucléaire doit être préservée. La délégation de l'Allemagne, État membre, déclare qu'elle ne peut accepter la motion et demande un vote. Environment and Conservation Organisations of New Zealand appuie toutefois la motion estimant qu'après la catastrophe de Tchernobyl il ne fait plus aucun doute que les radiations ont un effet dévastateur sur l'environnement. La motion est rejetée par vote à main levée, avec scrutateurs; elle est rejetée par les membres de la Catégorie A (gouvernementaux) mais obtient une majorité des suffrages des membres de Catégorie B (non gouvernementaux).

La délégation de la Suède, État membre, fait savoir qu'elle s'est abstenue. La délégation des États-Unis, État membre, se déclare opposée à ce que l'UICN adopte une résolution de ce genre et ajoute qu'elle a voté contre.

Conservation des forêts en Tasmanie (anciennement CGR1.112)

Cette motion demandait aux gouvernements de Tasmanie et d'Australie de cesser leurs opérations d'exploitation forestière dans les zones de nature sauvage et régions forestières ayant fait l'objet de deux recommandations d'Assemblées générales précédentes (18.70 et 19.89), d'appliquer ces recommandations et de faire rapport au Comité du Patrimoine mondial des raisons pour lesquelles ces recommandations n'ont pas été appliquées.

Lors de l'examen de la motion, Wildlife Survival (Australie) présente deux amendements aux paragraphes du dispositif afin d'adoucir le ton et le contenu de la motion. Ces amendements reconnaissent la grande importance, du point de vue de la conservation, de l'exploitation en cours en dehors des régions du patrimoine mondial du sud-ouest de la Tasmanie. La délégation de l'Australie, État membre, indique qu'il a été impossible de s'entendre sur le texte. Elle attire l'attention sur le bilan positif de l'Australie en matière de patrimoine mondial et déclare que sa politique nationale sur les forêts comprend un processus d'identification des valeurs de patrimoine mondial dans les zones couvertes de forêts. Les gouvernements de la Tasmanie et de l'Australie ont signé un accord en vue de réaliser une évaluation complète de la gamme de valeurs environnementales des forêts et ont reçu, à cet égard, l'avis d'un groupe de scientifiques éminents. L'Australie a fait rapport sur ces questions tant à l'UICN (juin 1995) qu'au Bureau du patrimoine mondial (mai 1996); aucune des deux organisations n'a soulevé de questions mais toutes deux ont félicité l'Australie pour sa démarche.

La motion est rejetée lors d'un vote ultérieur: elle est rejetée par les membres de Catégorie A (gouvernementaux) mais

obtient une majorité des suffrages des membres de Catégorie B (non gouvernementaux). La délégation de l'Australie, État membre, ainsi que les délégations des organismes gouvernementaux membres, Western Australian Department of Conservation and Land Management, Queensland Department of Environment, New South Wales National Parks and Wildlife Service et Northern Territory Parks and Wildlife Commission déclarent qu'elles ont voté contre la motion. La délégation de l'Allemagne, État Membre, ajoute qu'elle n'a participé ni à la discussion ni au vote de cette motion. Les délégations de la Norvège et de la Suède, États membres, annoncent qu'elles se sont abstenues.

La menace des armes nucléaires pour l'environnement et le développement durable (anciennement 1.128)

Cette motion demandait aux États d'éliminer progressivement les armes nucléaires d'ici l'an 2000 et d'approuver l'appel de la Cour internationale de Justice demandant de conclure les négociations sur le désarmement nucléaire. La délégation des États-Unis, État membre, fait opposition à cette motion la jugeant hors des compétences du Congrès et estimant qu'elle contient des déclarations fallacieuses. Environment and Conservation Organisations of New Zealand déclare que la motion entre tout à fait dans les compétences de l'UICN vu les effets écologiques énormes de la guerre nucléaire. Cependant, la Royal Society for the Protection of Birds (Royaume-Uni) se dit préoccupée par le fait que cette motion, comme d'autres, est très loin de la Mission fondamentale de l'UICN. Pratiquement tout peut affecter l'environnement et l'UICN doit se limiter aux sujets pour lesquels elle est compétente.

La motion est, ultérieurement, rejetée par vote à main levée: il n'y a aucun vote positif dans la Catégorie A des membres (gouvernementaux) mais la motion a obtenu la majorité et aucun vote négatif dans la Catégorie B des membres (non gouvernementaux). La délégation de l'Australie, État membre, déclare qu'elle n'a participé ni au débat ni au vote de cette motion. Les délégations de la Norvège, du Royaume-Uni et des États-Unis, États membres, indiquent qu'elles ont voté contre. La délégation de la Suède, État membre, annonce qu'elle s'est abstenue, tout comme la Royal Society for the Protection of Birds (Royaume-Uni). La délégation de la France, État membre, déclare qu'elle n'était pas en mesure de voter cette motion et bien d'autres motions pour des questions de principe et pour cause de défaillances dans le système permettant aux délégués de s'exprimer.

Motions retirées

Comme mentionné ci-dessus, CGR1.1 sur l'adoption des Statuts a été retirée par le Conseil de l'UICN qui ne la jugeait plus nécessaire.

Les motions suivantes ont également été retirées par leurs auteurs:

Populations autochtones, utilisation durable et commerce international (anciennement CGR1.37)

Cette motion demandait aux gouvernements de soutenir les communautés autochtones en éliminant certaines barrières au commerce international des produits naturels. À la séance d'examen, le Sierra Club reconnaît fermement les besoins des

communautés autochtones mais souhaite que cette motion ne soit pas adoptée parce qu'à son avis, elle est rédigée de manière trop restrictive mais aussi parce que l'on connaît mal les effets sur l'environnement de l'abaissement des barrières non tarifaires au commerce. Le Sierra Club se déclare préoccupé de ce que les espèces menacées, rares et en déclin ne soient pas exclues des dispositions. D'autres délégués estiment que cette motion n'a pas de rapport avec la Mission de l'UICN. Toutefois, la délégation du Canada, État membre, considère que la motion est raisonnable, car son objectif principal est d'éviter des restrictions arbitraires et non scientifiques à l'utilisation des espèces et la délégation de la Norvège, État membre, exprime son appui. Le Congrès décide de revenir sur cette motion après adoption des autres motions. La délégation du Royaume-Uni, État membre, indique qu'elle s'abstiendra.

Conservation des phoques du Groenland (anciennement CGR1.79)

Cette motion demandait à l'Union européenne de retirer son interdiction actuelle d'importation des produits des phoques du Groenland pour tenir compte de l'augmentation importante des populations de phoques du Groenland, des difficultés que l'interdiction entraîne pour les communautés Inuit et de l'incohérence de cette politique par rapport à d'autres obligations de l'UE.

La délégation du Danemark, État membre, demande que ses intentions concernant cette motion et la précédente soient versées aux procès-verbaux. La délégation avait l'intention de s'abstenir sur la première et de voter contre la seconde. Toutefois, au nom du gouvernement autonome du Groenland, elle soutient le projet de texte des deux motions parce que la récolte biologiquement durable des ressources naturelles, y compris l'utilisation des mammifères marins et des animaux terrestres à fourrure a toujours été vitale pour les populations de l'Arctique. Le Danemark soutient également le droit de pratiquer le commerce international de produits récoltés de façon durable dans la nature, qu'ils soient chassés ou prélevés mais note que le Groenland, comme bien d'autres communautés autochtones, a rencontré toutes sortes d'obstacles au commerce de ces produits et que les obstacles au commerce des peaux de phoques chassés par les Inuit, en particulier, ne reposent sur aucun accord international. À cet égard, le Danemark regrette l'absence de volonté politique à mettre les principes qui sous-tendent les travaux de l'UICN en pratique.

La International Primate Protection League et la délégation des Pays-Bas, État membre, s'étant exprimées contre la motion, le Président demande un vote. Ultérieurement, toutefois, la Conférence circumpolaire inuit demande pourquoi la motion a été mise aux voix alors qu'il n'y a eu que des déclarations contre elle. Le Président décide de ne pas tenir compte du vote – qui a, par ailleurs, eu lieu tard dans la nuit alors que relativement peu de délégués étaient présents dans la salle de conférence – et invite la Conférence circumpolaire inuit à s'exprimer en faveur de la motion.

Lorsque le Congrès reprend ses travaux le lendemain matin, il est annoncé que cette motion et la motion CGR1.37 ont été retirées par leurs auteurs. S'exprimant sur ce point, la Conférence circumpolaire inuit estime que ces motions, présentées par des populations autochtones, ont été très mal comprises. Elle estime que le rejet de la candidature de l'IFAW

par le Congrès (voir p. 24) est le reflet de l'opinion du Congrès et illustre l'engagement de l'Union envers l'utilisation durable des ressources vivantes. À son avis, les deux motions qui sont toutes deux vitales pour la population inuit n'ont pas fait l'objet d'un débat suffisamment approfondi et elle demande que l'on s'efforce de mieux comprendre les questions concernées. Le retrait des deux motions est accepté sans débat.

Les délégations de la Suède et des États-Unis, États membres, indiquent qu'elles se sont abstenues en ce qui concerne les deux motions.

Motions transmises au Conseil

Les motions suivantes n'ont pas été approuvées mais transmises au nouveau Conseil:

Création de zones d'exclusion pour l'exploitation minière et pétrolière dans le but de conserver la diversité biologique, les aires protégées et les parcs nationaux en Méso-Amérique et Amérique du Sud (anciennement CGR1.100)

Le Congrès n'a pu terminer le texte de cette motion compliquée dans le temps imparti. Les délégués ont soulevé un certain nombre de questions qui, dans certains cas, peuvent être résolues par écrit et d'autres qui sont des préoccupations plus fondamentales concernant les objectifs principaux de la motion. Il est donc décidé de remettre la motion au nouveau Conseil. La délégation de l'Allemagne, État Membre, indique qu'elle n'a pas participé à la discussion de la motion et que s'il y avait eu vote, elle n'aurait pas voté. La délégation de la Suède, État Membre, déclare que s'il y avait eu vote, elle se serait abstenue.

Date du prochain Congrès mondial de la nature (anciennement CGR1.123)

Le Congrès décide de renvoyer cette question au Conseil, considérant que, les Statuts prévoyant que cette prérogative incombe au Conseil, il n'est pas approprié qu'une résolution fixe la date du Congrès suivant.

Remerciements

Avant de conclure le point de l'ordre du jour sur les Résolutions et Recommandations, le Président lit une déclaration de la International Primate Protection League et demande si les sentiments exprimés sont partagés. Cette déclaration demande au Congrès d'honorer la mémoire de Ken Saro Wiwa et de huit chefs Ogoni pendus le 10 novembre 1995, de saluer leur lutte contre la dégradation de l'environnement et d'encourager les membres de l'UICN à observer une minute de silence le 10 novembre pour marquer le premier anniversaire de leur mort.

Sous des applaudissements nourris, le Président remercie tous ceux qui ont travaillé très dur au processus des résolutions et, en particulier, Alicia Bárcena qui a présidé le Comité des résolutions. Mme Bárcena remercie nommément les membres du Comité et les membres du personnel, notamment Mme Aban Kabraji qui a fait office de secrétaire du Comité des résolutions. L'équipe a permis le fonctionnement de plus de 70 groupes de contact. Elle remercie également les traducteurs et les dactylos sans lesquels le processus aurait été impossible.

Nomination des Vérificateurs aux comptes (12:5)

Document du Congrès CGR/1/96/12

Le Congrès décide de reconduire Coopers & Lybrand dans leurs fonctions de Vérificateurs aux comptes pour les années 1997 à 1999, sur recommandation du Comité des finances et vérificateurs aux comptes. (Décision 13).

Le Comité est également d'avis qu'il serait bon d'envisager un changement de Vérificateurs tous les deux ou trois ans. La Zoological Society of London, toutefois, déclare que l'UICN a envisagé un changement de Vérificateurs, il y a environ quatre ans, et que trois firmes ont été invitées à faire une offre. La ZSL demande que, dans le rapport du Comité, le mot «changer» soit remplacé par «évaluer» et ce point est accepté.

Membres d'honneur (13:2)

Le Congrès, sur recommandation du Conseil, peut conférer la qualité de membre d'honneur à toute personne qui a rendu ou qui rend des services exceptionnels dans le domaine de la conservation de la nature et de ses ressources. Le Président annonce que le Conseil a recommandé d'attribuer la qualité de membre d'honneur à M. Jan Cerovsky, ancien Vice-président de l'UICN. Il invite M. Cerovsky à venir recevoir son certificat. *Le Congrès approuve cette nomination par acclamation. (Décision 14).*

La citation est la suivante:

«En reconnaissance du dévouement de Jan Cerovsky, pendant toute sa vie, pour l'UICN. Grâce à ses premiers travaux de publication de documents sur la conservation destinés aux jeunes, il a participé aux efforts internationaux de la jeunesse en faveur de la conservation puis aux travaux de la Commission de l'éducation et de la communication. Vice-président de la Commission de 1966 à 1969, il a obtenu un congé spécial de son poste au gouvernement entre 1969 et 1973 pour devenir le premier responsable de l'éducation à l'UICN. Membre du Conseil de 1988 à 1994 et Vice-président de 1991 à 1994, il a apporté ses connaissances à la gouvernance générale de l'Union. Au cours de sa longue association avec l'Union, Jan Cerovsky a apporté un appui et des encouragements sans faille aux activités de l'UICN en Europe centrale et de l'Est. Il continue, aujourd'hui, à servir l'Union en tant que chef de l'Unité de projet tchèque et convocateur du Comité national tchèque pour l'UICN.»

En réponse, Jan Cerovsky déclare que, jeune homme, il avait entendu parler d'une nouvelle organisation créée pour défendre la conservation de la nature. Il avait rêvé de travailler pour cette organisation, rêve qui s'était concrétisé durant ses années de service à l'UICN. Cependant il n'a jamais rêvé d'un honneur aussi grand. Il remercie l'Union, ses amis et sa famille, en particulier ses parents pour leur amour de la nature, et se dit profondément ému.

Remerciements aux membres du Conseil (13:3)

Au nom de l'Union, le Président remercie tous les membres du Conseil pour leur dur travail durant la dernière période triennale. Il lit les noms des Conseillers sortants et leur remet un certificat de remerciement et de gratitude. Il s'agit de:

Trésorier

Don Person (Suisse)

Conseillers régionaux

Fernando Ardura (Argentine)
Curtis Bohlen (États-Unis d'Amérique)
Corazon Catibog-Sinha (Philippines)
Joseph Ki-Zerbo (Burkina Faso)
Mankoto Ma Mbaelele (Zaïre)
Antonio Machado (Espagne)
Juan Carlos Navarro (Panama)
Perez M. Olindo (Kenya)
J. David Runnalls (Canada)
Zoltán Szilassy (Hongrie)
Catherine Wallace (Nouvelle-Zélande)
Wang Sung (Chine)

Présidents des Commissions

Parvez Hassan (Pakistan)
Hans Lundberg (Suède)
Thaddeus C. Trzyna (États-Unis d'Amérique)
George Rabb (États-Unis d'Amérique)

Le Président accueille Parvez Hassan, Président du Comité de révision des Statuts et Président sortant de la Commission du droit de l'environnement et lui remet une reproduction de l'un des tableaux de Bernard Pelletier exposés durant le Congrès. Remerciant l'Union, M. Hassan déclare que c'est un moment très spécial, un moment d'humilité.

Médaille John C. Phillips (13)

Le Président annonce que le Conseil a décidé d'attribuer la Médaille du Mémorial John C. Phillips pour services distingués à la conservation internationale à Sa Majesté le Sultan Qaboos bin Saïd du Sultanat d'Oman. La citation ainsi qu'un bref exposé de la vie de John C. Phillips figurent en Annexe 5.

La médaille est acceptée au nom de Sa Majesté le Sultan Qaboos par Son Altesse Shabib bin Taimur Al-Saïd qui transmet les remerciements du Sultan à l'Union et réaffirme son appui aux activités de l'UICN pour la conservation de l'environnement dans l'optique d'un avenir durable. Il évoque les travaux de conservation engagés à Oman ainsi que la participation de son pays aux projets internationaux en faveur de la conservation.

Le 50e anniversaire de l'UICN (13:4)

Comme le souligne le Président, l'UICN a été fondée le 5 octobre 1948 lors d'une réunion convoquée par le gouvernement de la France, l'UNESCO et la Ligue suisse pour la

protection de la nature. Dans sa Résolution 1.6, le Congrès a accepté une invitation du gouvernement de la France à organiser une grande manifestation pour marquer le 50e anniversaire de l'UICN. Bettina Faure-Laville, Conseillère régionale nouvellement élue pour l'Europe de l'Ouest annonce l'invitation et présente un film vidéo sur la richesse naturelle et culturelle de Fontainebleau, accompagné d'un message de bienvenue du maire de cette ville. L'invitation est reçue chaleureusement.

Hommage à des spécialistes distingués de la conservation décédés (13)

Le Président lit à haute voix les noms de 14 spécialistes distingués de la conservation décédés depuis la 19e et dernière session de l'Assemblée générale et invite le Congrès à garder leur contribution en mémoire. Il s'agit d'Enrique Beltran (Senior), François Bourlière, James Bourque, Jean-Paul Galland, Jean-Paul Harroy, Leonard Hentsch, Donald Kuenen, Hugh Lamphrey, India Musokotwane, François Joseph Rodriguez, Kailash Sankhala, Eniko Szalay-Marzso, Bob Standish et Josef Vavrousek.

Cérémonie de clôture (13)

Dans son allocution de conclusion, le Président, M. Jay Hair remercie l'Union pour son hospitalité généreuse en son nom personnel et au nom de son épouse. Il n'avait jamais encore travaillé dans une organisation génératrice de tant d'enthousiasme. Il assure le Directeur général de sa reconnaissance pour leurs bonnes relations de travail. Il rappelle le plan stratégique adopté à Buenos Aires, qui a conduit à la réussite des efforts de régionalisation ces dernières années. Il félicite tous les participants pour un Congrès mondial de la nature très réussi. «L'UICN est la plus grande organisation de conservation du monde», déclare-t-il.

Il poursuit en rappelant les mots de Sir Winston Churchill «Ne jamais abandonner!» puis l'intérêt de penser avec son cœur tout autant qu'avec sa tête – offrir la main ouverte de l'amitié plutôt que présenter le poing fermé de la colère – mieux vaut poser des questions difficiles que donner des réponses faciles – et, finalement l'impératif d'investir dans la jeunesse.

En sachant profiter de ces leçons, l'UICN doit être le lieu où nous trouverons un terrain commun. «Il ne faut pas craindre les faits» dit-il. Il faut fonder ses arguments sur une analyse rigoureuse basée sur les travaux de la science, de la politique et du droit. Il souhaite que l'UICN parvienne à nouer de meilleures relations avec le secteur privé et d'autres partenaires.

Dans un monde de grandes privations et de grandes souffrances, l'UICN devrait être à l'avant-garde de ceux qui s'efforcent de libérer les hommes du cycle de la destruction et de la dégradation de l'environnement. Fort de son expérience personnelle et de celle de sa famille, il déclare, «Nous, la famille mondiale de l'UICN, sommes en situation unique pour que ce rêve devienne réalité».

Au nom de l'Union, le Vice-président, Perez Olindo,

remercie Jay Hair pour son travail en tant que Président et le félicite pour ce qu'il a accompli à ce poste considérant qu'il a été l'un des meilleurs présidents que l'UICN ait jamais eus puis il offre un petit souvenir à M. Hair.

La nouvelle Présidente, Yolanda Kakabadse, s'adresse à son tour aux participants. Elle voit dans l'Union, trois ingrédients naturels qui se fondent et adhèrent pour constituer une plate-forme de travail unique. Elle parle de certains des nouveaux problèmes de la conservation et de la grande importance de permettre à la société civile de participer aux débats importants de notre temps. Elle remercie les bailleurs de fonds, les cadres et le personnel pour toutes leurs réalisations. En venant au Programme, elle déclare: «C'est notre Programme, nous avons la responsabilité, en tant que membres, de construire le Programme afin de pouvoir passer de la parole à l'action.» Citant Nelson Mandela, elle déclare que le principal défi qui se pose à elle consiste à se servir de l'expérience du passé – bonne ou mauvaise – pour construire un meilleur avenir.

Le Directeur général prend ensuite la parole pour remercier les collègues canadiens et en particulier Alain Dufresne, Bruce Amos et David Runnalls pour un Congrès réellement exceptionnel. Les participants se sont sentis comme des citoyens d'honneur de ce «grand et beau pays». Il remercie les gouvernements et les peuples du Canada, du Québec et de Montréal pour leur hospitalité chaleureuse et leur esprit d'ouverture. Il remercie aussi le Président sortant, M. Jay Hair, avec lequel il a travaillé avec bonheur et de façon constructive et enfin la formidable équipe du Secrétariat de l'UICN. «Nous vous sommes extrêmement reconnaissants et nous sommes éminemment fiers de vous.»

Il confesse qu'à son avis, transformer l'Assemblée générale en Congrès mondial de la nature auquel tous pourraient assister, était une sorte de coup de dés. «J'aurais dû avoir une foi plus grande dans mes collègues de la conservation. Ce Congrès est votre œuvre. Vous avez montré tolérance et bon vouloir, partagé vos connaissances chèrement acquises, votre expertise et votre sagesse.» Le Congrès a été une grande réussite et se pose en modèle pour l'avenir.

Il conclut par un message aux membres de l'Union, engagés envers sa Mission: «En écoutant tout ce qui s'est dit ici sur les communications, l'économie, les moyens d'influer sur les politiques et les pratiques du secteur privé, les questions de sécurité, certains d'entre vous se sont sans doute demandé si l'Union ne s'éloignait pas de sa Mission fondamentale. Laissez-moi vous rassurer: tous ces nouveaux moyens de travailler – car c'est en fait ce qu'ils sont – nous permettrons d'atteindre le but que nous poursuivons, c'est-à-dire de réaliser notre Mission. En utilisant ces nouveaux moyens avec art et audace, nous ferons en sorte de donner un effet réel et pratique aux grandes causes de la conservation et du développement qui nous sont ouvertes.»

Le Président, Jay Hair, remercie alors les nombreuses personnes et les groupes qui ont fait du Congrès une réalité et annonce un vote de remerciement officiel au pays hôte (Résolution 1.111).

Le vice-premier ministre adjoint, Tom Lee, prend alors la parole pour dire combien le gouvernement du Canada apprécie tout ce qui s'est dit sur l'accueil réservé par le Canada au Congrès. Il félicite Alain Dufresne de Parcs Canada, chef de l'équipe hôte et considère que le Congrès a été un grand succès. La Mission de l'UICN, poursuit-il, reconnaît, à juste titre, la nécessité d'influer sur les hommes: pour ce faire, il faut nous rassembler en tant qu'union et communiquer avec les autres. L'UICN est une organisation très dispersée et beaucoup de ses membres sont de petites organisations mais, ensemble, l'Union est une voix collective forte et possède une grande capacité de réalisation de la conservation. Le risque de l'inaction est trop fort pour laisser des dissensions naître dans les rangs des défenseurs de l'environnement. L'UICN réussira parce que ses membres partagent une vision collective forte, parce qu'elle a le sens de la démocratie et du fair play et parce qu'elle attache une valeur aux contributions des individus. «En repartant chez vous, portez cette Mission à vos peuples et à vos organisations», a-t-il conclu.

Le Président prononce alors la clôture du 1er Congrès mondial de la nature.

Les ateliers

Dans le cadre du Congrès, 57 ateliers organisés en 10 thèmes ont eu lieu en parallèle pendant cinq jours, du jeudi 17 octobre au lundi 21 octobre. Pour chaque thème, il y avait un coordonnateur ou plusieurs, les ateliers étaient ouverts au public: les personnes souhaitant y participer devaient s'inscrire.

Thème 1. Faire progresser la durabilité

Coordonnateur: Steve Edwards, Directeur, Initiative pour le développement durable:

Ateliers:

- Favoriser la pérennité des ressources pour notre avenir
- Pêcheries artisanales
- Gestion communautaire des forêts
- Guardians of Eden
- Commerce des espèces sauvages et médecine traditionnelle
- Gestion durable de la faune sauvage
- Des actions pour l'avenir

Thème 2. Conserver la vitalité et la diversité

Coordonnateur: Jeff McNeely, Conseiller scientifique en chef, UICN

Ateliers:

- Mise en œuvre de plans d'action nationaux sur la diversité biologique – Convention sur la diversité biologique – Art.6
- Le rôle du FEM en appui à la Convention sur la diversité biologique
- Écologie de la restauration
- La contribution de la science à la gestion des écosystèmes

Thème 3. Adapter la gestion des aires protégées à de nouveaux enjeux

Coordonnateur: David Sheppard, Chef, Programme pour les aires protégées

Ateliers:

- Sauver la Planète: 25 ans de patrimoine mondial
- Gestion des aires protégées et changements climatiques

Réserves de biosphère: mythe ou réalité?
Promouvoir la conservation sur les terres privées

Thème 4. Partager les trésors de la nature

Coordonnateur: Jean-Yves Pirot, Coordonnateur, Groupe de gestion des écosystèmes et Chef, Programme Zones humides

Ateliers:

- Gestion côtière et marine intégrée
- Politiques et principes de la conservation de la diversité biologique sur les zones arides
- Relier des aires protégées de montagne pour créer de grands corridors de conservation
- Mobiliser des ressources pour la conservation de la diversité biologique sur les zones arides
- Utilité des phytostopiques pour la conservation de la faune sauvage

Thème 5. Mise en œuvre des stratégies de durabilité

Coordonnateurs: Nancy McPherson, Chef, Programme pour les stratégies de la conservation, Wendy Goldstein, Chef, Programme pour l'éducation à l'environnement et la communication et Kevin Grose, Chef, Groupe de gestion de l'information

Ateliers:

- Communication: la clé du succès
- Stratégies nationales: la pratique
- L'expérience de stratégies au niveau local
- Atteindre le public et changer les comportements: communication efficace pour les stratégies
- Suivi et évaluation des progrès vers la durabilité
- La cartographie et le SIG pour la conservation
- Comprendre et surveiller la diversité biologique
- Séance parallèle: technologie de l'Information pour la conservation

Thème 6. Participation à la conservation

Coordonnatrice: Grazia Borrini-Feyerabend, Chef, Politiques sociales

Ateliers:

- Gestion participative pour la conservation
- Eau et population: méthodes locales pour enjeu mondial
- Pauvreté, populations et environnement
- Éthique et biologie de la conservation

Thème 7. L'économie comme instrument de la conservation

Coordonnateur: Frank Vorhies, Économiste de l'environnement

Ateliers:

- Mesures d'incitation ou mesures dissuasives en faveur de la conservation
- Échange dette-nature
- Structures de la consommation
- Évaluer les avantages des aires protégées
- Comptabilité nationale verte
- Ajustement structurel et conservation
- Tabler sur la diversité biologique

Thème 8. Agir à l'échelle planétaire

Coordonnateur: Mark Halle, Chef, Politiques et partenariats mondiaux

Ateliers:

- Commerce et développement durable
- Processus forestiers mondiaux
- L'avenir de l'aide au développement

Consultation Rio +5
Environnement et sécurité

Thème 9. Leçons de l'expérience canadienne

Coordonnateur: Antoine Leclerc, Comité canadien pour l'UICN

Ateliers:

- Gérer la durabilité dans l'Arctique canadien
- Planification et établissement d'un réseau d'aires protégées
- Approche commerciale à la gestion des aires protégées
- Économie, communautés et environnement: une utilisation des sols et une politique énergétique intégrées
- Allouer des zones particulières à l'utilisation durable
- Rôle des universités dans la gestion des aires protégées

Thème 10. Engagement des membres et partenaires

Coordonnateur: Alex De Sherbinin, Responsable Population-environnement, Politiques sociales

Ateliers:

- Forum latino-américain sur la diversité biologique
- Intégrer l'environnement à la planification d'entreprise
- Populations autochtones et conservation
- Conservation des paysages
- Conservation: les leçons du Sud
- Vers le développement durable en Amérique centrale

Des séances parallèles ont également eu lieu afin d'explorer différents aspects du programme des ateliers.

Pour des informations plus détaillées sur les ateliers, il convient de contacter les coordonnateurs au Siège de l'UICN.

Rapport de la réunion plénière sur les résultats des ateliers

1. Allocution de Jeffrey A. McNeely, Conseiller scientifique en chef, UICN

LA CONSERVATION À L'ORÉE DU 21^e SIÈCLE: MESSAGES DU CONGRÈS MONDIAL DE LA NATURE

Introduction

Les spécialistes de la conservation de la nature sont gravement préoccupés par les tendances mondiales de l'économie et de l'environnement. Forts des politiques actuelles en matière de fiscalité et de commerce, nous consommons les ressources de la planète à un rythme qui va en s'accroissant. Partout, les gouvernements cherchent à augmenter la productivité du travail ce qui, inévitablement, entraîne une utilisation plus intensive et plus extensive du capital, des matières premières et de l'énergie. Augmenter la productivité des ressources – ce qui semble plus censé du point de vue de la conservation – reviendrait à renverser cette tendance et à appeler des changements révolutionnaires dans les politiques sur le commerce, la technologie, l'industrie, la main-d'œuvre et les finances. Si l'on veut progresser dans la direction du développement durable, il faut trouver un équilibre approprié entre les deux formes de productivité et associer étroitement le succès de la conservation aux grands intérêts de développement de la société moderne. C'est la raison pour laquelle ceux d'entre nous qui sont des naturalistes sommes descendus de nos montagnes, sortis de nos forêts et de nos savanes et avons émergé de nos récifs coralliens pour venir au Congrès mondial de la nature rencontrer des banquiers, des économistes au service de l'industrie, des journalistes, des fonctionnaires, des spécialistes du développement et bien d'autres – afin de chercher les moyens d'œuvrer ensemble en vue d'influer sur les grandes tendances mondiales qui menacent les ressources que nous cherchons à conserver pour les générations futures.

Le premier Congrès mondial de la nature organisé par l'UICN à Montréal, Canada, en octobre 1996 a réuni 57 ateliers sur différents thèmes et faisait appel à toute la diversité des contributions de quelque 3000 participants. Avec des centaines d'exposés et d'interventions individuelles, cette richesse de contribution – apportée essentiellement par les membres de l'UICN – nous a plongés dans un bain de réalité, nous permettant d'apprendre ce qui se passe dans le reste du monde et de savoir si nos activités ont un sens par rapport à ce qui se passe ailleurs. Les ateliers nous ont donné l'occasion de partager nos points de vue, nos informations et nos perspectives avec des

collègues du monde entier. On m'a demandé de profiter de toute cette stimulation intellectuelle pour faire une synthèse des principaux messages et des domaines qui méritent une plus grande attention de la part de l'UICN – ses membres, ses Commissions et son Secrétariat.

Je ne suis sans doute pas le seul à penser que le monde que nous souhaitons est très différent de celui que nous sommes en train de créer et que si nous ne réagissons pas, nous irons tout droit vers l'avenir que nous sommes en train de nous préparer. Nous devons rompre avec la «conspiration du succès» qui interdit une évaluation honnête de l'expérience et nous empêche d'apprendre de nos erreurs. En effet, comme l'a souligné un atelier, l'échec est le meilleur moyen d'apprendre et nous devons risquer d'échouer, montrer de l'audace dans la recherche des solutions, apprendre de nos échecs et construire sur nos réussites.

Dans un autre atelier, nous avons entendu que mille milliards de dollars ont été dépensés en aide publique au développement depuis la seconde guerre mondiale. Cela semble beaucoup mais en fait c'est environ ce qui est dépensé *chaque année* en incitations malencontreuses. Selon une estimation des Nations Unies, les gouvernements dépensent mille milliards de dollars par an – soit 50 ans d'équivalent APD – pour subventionner la surexploitation des ressources naturelles. Cela remet en perspective l'échelle des problèmes qu'il faut résoudre et les ressources financières internationales disponibles pour ce faire.

Un thème unificateur

De nombreux ateliers ont proposé un thème unificateur: diversité biologique ou, plus brièvement, biodiversité. La Convention sur la diversité biologique, aujourd'hui ratifiée par quelque 165 pays, a trois objectifs qui convergent remarquablement avec l'Énoncé de Mission de l'UICN adopté à Buenos Aires en 1993 et qui ont été confirmés à nouveau, ici, à Montréal. Notre Mission consiste à: «Influer sur les sociétés du monde entier, les encourager et les aider pour qu'elles conservent l'intégrité et la diversité de la nature et veillent à ce que toute utilisation des ressources naturelles soit équitable et écologiquement durable». En écho à notre Mission, les objectifs de la Convention sur la diversité biologique sont «la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses éléments et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques». En donnant un cadre à notre programme, la biodiversité rassemble de nombreux aspects de nos activités pour former une approche beaucoup plus complète à la conservation. Elle

établit un lien positif entre conservation et développement qui nous avait échappé lorsque notre mot d'ordre était la conservation *pour* le développement. Ce lien nous a permis d'attirer l'attention d'un bien plus grand nombre de gouvernements, d'organismes internationaux et d'organisations non gouvernementales ainsi que du secteur privé. Cependant, il nous faut encore faire absorber la complexité du concept de la biodiversité, en morceaux faciles à digérer, aux décideurs et au grand public avides de solutions aux problèmes de la société moderne.

Niveaux d'action

La biodiversité suppose également différents niveaux d'action et les ateliers peuvent être considérés, à juste titre, comme ces différents niveaux. Le niveau local est le plus fondamental – la ferme, le village, la forêt et l'aire protégée. Parmi les autres niveaux, il y a le niveau biorégional, le niveau national et le niveau mondial. Certes, une action est nécessaire à tous ces niveaux, mais plusieurs ateliers se sont tout particulièrement attardés sur le premier appelant à conférer pouvoir, avantages et responsabilités au niveau local. À bien des égards, l'atelier qui a attiré le plus grand public sans doute et celui qui a réussi à faire vibrer une corde sensible dans le cœur de la plupart des participants fut la pièce de théâtre «Guardians of Eden» dont le message peut être résumé en quatre points:

- r Premièrement, les communautés devraient avoir le pouvoir de trouver leurs propres solutions, ce qui signifie que les politiques gouvernementales devraient faciliter la transmission de ce pouvoir.
- r Deuxièmement, nous devons comprendre le passé et le présent pour préparer l'avenir.
- r Troisièmement, des communautés qui peuvent sembler primitives peuvent prendre des décisions – et le font – en ce qui concerne les effets de la durabilité à long terme par des moyens qui ne sont pas immédiatement perçus comme rationnels en termes scientifiques.
- r Quatrièmement – chose que nous ne devons pas négliger – les populations locales voient d'un mauvais œil que les décisions prises en leur nom ou qui les affectent incombent à des personnes qui ne vivent pas sur place.

Dans leurs conclusions, plusieurs ateliers ont estimé que nous devons susciter, faire croître et rendre possible le sens de la responsabilité chez les propriétaires et les utilisateurs des ressources afin qu'ils gèrent et protègent les terres et les ressources naturelles. On nous a dit, par exemple, qu'en Afrique du Sud, environ 7% des terres se trouvent aujourd'hui dans des aires protégées privées. Ce fait mérite réflexion car il est à la fois positif et source potentielle de problèmes. Un des grands enjeux consiste à trouver un appui national à la politique et un cadre pour les initiatives locales et à ancrer celles-ci dans un terrain juridique solide. Vous vous rappelez peut-être une partie du serment d'Hippocrate: premièrement, ne pas nuire. Nous devons veiller à ce que les gouvernements ne favorisent pas des mesures politiques qui découragent les initiatives locales de cet ordre. Le principe de la responsabilité locale pour les ressources locales est revenu à plusieurs reprises dans de nombreux ateliers. Cela semble judicieux car la rétroaction fonctionne particulièrement bien au niveau local:

lorsqu'un gestionnaire local de ressources fait une erreur, c'est lui – ou elle – qui paie pour cette erreur en baisse de productivité du système. Lorsqu'un gestionnaire local de ressources prend une bonne décision, il peut s'attendre à recevoir plus d'avantages et à obtenir une utilisation plus durable des ressources. La gestion communautaire est une forme de sélection naturelle permanente, une sorte de gestion adaptative fondée sur l'expérience réelle et les ressources localement disponibles.

Toutefois, les communautés locales ne sont pas les seuls organes de la société concernés par la gestion des ressources naturelles et capables de l'appliquer. En situation réelle, il devient vite apparent qu'il y a, à l'intérieur et à l'extérieur des communautés locales, toute une variété d'acteurs – institutions, pouvoirs publics, entreprises, groupes d'intérêts et agences de toutes sortes. Tous ont des préoccupations et des capacités différentes à apporter qui ne doivent pas être amalgamées, pas même au nom d'une improbable «position communautaire». Dans les discussions de l'atelier sur la gestion participative, il est apparu que différents acteurs peuvent assumer différentes responsabilités et recevoir différents avantages pour le bénéfice ultime de la conservation et de la société. Pour se développer, de tels partenariats nécessitent beaucoup de temps et de ressources et dépendent d'un réel engagement professionnel mais ils représentent la meilleure chance pour la durabilité de la conservation et la gestion effective des ressources.

De nombreux ateliers ont également souligné l'importance des connaissances autochtones. L'évolution vers la démocratie, dont nous sommes témoins dans de nombreuses régions du monde, a renforcé la légitimité du pouvoir tribal et communautaire sur de nombreuses régions. Les droits autochtones, sous une forme ou une autre, ont été reconnus ou réinstaurés, du moins partiellement, au Brésil, en Colombie, en Australie, en Nouvelle-Zélande, au Canada et dans bien d'autres pays. Malgré cela, nous avons aussi entendu que les connaissances traditionnelles devraient être inscrites sur la Liste des espèces menacées d'extinction. Des quelque 6000 langues du monde, la moitié au moins ne sont plus enseignées aux jeunes, de sorte que nous perdons notre diversité culturelle encore plus vite que notre diversité biologique. Cela signifie que nous perdons une bonne partie des connaissances que les hommes ont acquises en de nombreuses générations et qui leur ont permis de s'adapter à leurs écosystèmes locaux.

Un des problèmes est que les connaissances locales sont librement utilisées par quiconque peut mettre la main dessus. Une étude du PNUD suggère que le monde en développement gagnerait environ USD5,4 milliards par an si les entreprises multinationales de produits alimentaires, céréalières et pharmaceutiques versaient des droits pour les connaissances locales et les variétés de plantes. De tels calculs sont hautement spéculatifs mais cet argent pourrait faire une différence réelle pour les communautés locales à condition d'être dépensé avec discernement.

Nous devons aussi considérer la conservation à l'échelle biorégionale. Si j'ai bien compté, huit ateliers au moins ont convergé sur ce point. Les aires protégées ne doivent pas être des îles entourées par des océans de terres exploitées et hostiles car elles ne sont jamais assez grandes pour protéger tous les processus naturels tels que l'évolution ou les relations prédateur-proie qu'elles sont censées conserver. Elles doivent être gérées dans le cadre de paysages régionaux plus vastes –

ce que l'on appelle, dans bien des régions du monde, une réserve de biosphère ou, au Royaume-Uni, un parc national. Une biorégion plus vaste, gérée avec des objectifs compatibles avec ceux de la Convention sur la diversité biologique peut convenir à des systèmes montagneux, des systèmes marins, des systèmes de zones humides, des zones arides et à tout autre biome. Nous devons trouver une échelle assez vaste pour tenir compte de la complexité des systèmes concernés mais assez petite pour que ceux qui s'en occupent puissent se réunir et négocier des solutions aux conflits graves qu'il importe de résoudre.

Le niveau national, nous le savons tous très bien, est celui de la souveraineté, celui où les décisions contraignantes sont prises dans l'intérêt de tous. Mais, partout, les gouvernements nationaux subissent aujourd'hui des pressions et la plupart des budgets diminuent en termes réels. Les gouvernements centraux ont moins d'argent pour soutenir le genre d'activités qui nous intéressent. Nous devons donc nous orienter vers les priorités les plus importantes: quelles décisions doivent d'abord être prises au niveau du gouvernement national pour qu'il y ait des progrès réels à tous les autres niveaux? Nous devons encourager des actions plus appropriées au niveau national, notamment là où les membres de l'UICN, dans chaque pays, se rassemblent pour faire pression sur le système politique en faveur d'objectifs agréés pour la conservation. On pourrait peut-être commencer par réorienter les 1000 milliards de dollars annuels consacrés à des incitations perverses pour leur donner une finalité plus positive et, partant, économiser de l'argent et conserver la biodiversité.

Enfin, nous devons travailler, comme nous le faisons à ce Congrès, aux niveaux international et mondial. Un des thèmes récurrents, dans tous les ateliers, est l'accent mis sur les programmes et conventions internationaux. Si nous examinons la liste de Conventions internationales qui nous intéressent, la Convention sur la diversité biologique vient en tête de liste. Rappelez-vous que nous sommes à l'origine de cette Convention dont l'idée a été lancée au Troisième Congrès mondial sur les parcs nationaux, à Bali en 1982, et le texte élaboré grâce aux efforts du Centre du droit de l'environnement de l'UICN et de plusieurs Assemblées générales de l'UICN avant d'entrer dans le processus intergouvernemental. La Convention sur la diversité biologique est à nous. Elle dit ce que nous voulons que les gouvernements disent et ses objectifs renforcent l'Énoncé de Mission de l'UICN. Maintenant que les gouvernements l'ont acceptée, il est temps qu'elle soit appliquée dans les faits et c'est de chacun de nous que cela dépend.

La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction a également été au centre des préoccupations, non seulement des ateliers sur les espèces mais aussi de ceux sur le commerce et l'environnement où ont été traitées des questions telles que la pêche et les forêts ainsi que les espèces sauvages. La Convention du droit de la mer présente de nombreux aspects proches de nos activités dans les milieux côtiers et marins. La Convention sur les zones humides d'importance internationale est très étroitement liée à nos travaux concernant les zones humides. La Convention du Patrimoine mondial qui célébrera l'année prochaine son 25^e anniversaire est conçue pour accorder une attention particulière aux régions d'importance mondiale auxquelles nous devrions tous consacrer une partie de notre temps et de nos efforts. La Convention sur la lutte

contre la désertification qui n'a pas encore reçu autant d'attention qu'elle le devrait de la part de l'UICN entrera en vigueur à la fin de l'année et concerne tout particulièrement l'Afrique où les problèmes d'utilisation durable des espèces de la faune sauvage, de la végétation, de la pêche et de l'eau sont particulièrement graves. Dans un autre atelier, nous avons entendu que la Convention sur les changements climatiques peut appuyer une gestion plus efficace des aires protégées mais elle affecte également des questions telles que les espèces envahissantes, les récifs coralliens, la biodiversité et les zones humides.

Tous ces traités internationaux sont au cœur de nos activités. Ceux qui représentent les gouvernements à la table des négociations, toutefois, connaissent rarement nos préoccupations aussi bien qu'ils le devraient. Les négociateurs de la Convention sur les changements climatiques ne comprennent pas l'importance de leur Convention pour la biodiversité, les aires protégées ou la conservation marine. Pour l'Organisation mondiale du commerce, ils ont sans doute été informés des questions commerciales mais connaissent-ils l'impact du commerce sur l'environnement? Nous devons saisir davantage les possibilités offertes par ces conventions, au niveau mondial, pour obtenir de nos gouvernements qu'ils se conduisent mieux.

Mais qu'en est-il des gouvernements qui travaillent déjà à la limite de leurs possibilités? Les gouvernements ont moins d'argent pour l'environnement tandis que nous voyons une prolifération de conventions internationales sur l'environnement nécessitant des réunions apparemment infinies. La documentation prévue pour la Conférence de la Convention sur la diversité biologique qui a eu lieu en Argentine une semaine après le Congrès mondial de la nature avait plus de 15 cm d'épaisseur! Quel gouvernement a suffisamment de ressources pour permettre au personnel concerné, ne serait-ce que de lire ces documents, sans parler d'y répondre de manière réfléchie? Et ce n'est là qu'une seule de toutes les conventions. Aussi régulières que le tic-tac d'un métronome - ou d'une bombe à retardement - les réunions des conventions, des groupes d'experts et des programmes se suivent sans discontinuer. Nous sommes en danger réel de passer tout notre temps à nous parler, à lire des documents et à assister à des réunions internationales. Que pouvons-nous faire pour simplifier ce programme international - cette prolifération internationale de textes de loi très utiles et très importants? Maurice Strong a suggéré de créer une Organisation mondiale de l'environnement qui rassemblerait les différents textes de loi de façon plus cohérente et complète pour aider les gouvernements à agir d'une façon plus positive. Ces obligations multiples menacent de devenir un fardeau et si elles le deviennent pour les gouvernements, elles ne seront pas appliquées - ce qui serait fort regrettable.

Cela dit, il nous faut aussi reconnaître que le processus de négociation a été très utile au mouvement de la conservation car il a permis de porter nos préoccupations à l'attention des gouvernements et des chefs politiques (avec tous les risques que présente une telle exposition). Par exemple, le dialogue politique connu sous le nom de Groupe d'experts intergouvernemental sur les forêts influence certainement les politiques nationales sur les forêts. Nous devons donc influencer sur nos délégations nationales dans tous ces débats afin qu'elles fassent progresser les intérêts de la conservation.

Un dernier point général: le corollaire d'une économie

mondiale, c'est que nous sommes tous liés dans ce marché mondial. Si nous descendons la rue à Montréal, nous pouvons acheter des biens qui viennent du monde entier. Il fait peut-être 40° au-dessous de zéro à l'extérieur mais nous pouvons quand même acheter des tomates fraîches. C'est merveilleux. Mais que se passe-t-il là où poussent ces tomates? Les consommateurs des tomates commercialisées ici à Montréal n'en ont pas la moindre idée – il n'y a pas de phénomène de rétroaction entre l'économie mondiale et la production locale des ressources, entre la manière dont ces ressources sont gérées sur place et la manière dont elles sont consommées au niveau mondial. Nous devons intégrer un meilleur processus de rétroaction dans notre système afin que les consommateurs soient conscients des impacts de leur consommation sur l'environnement. Nous devons également être conscients du fait que l'intégration économique mondiale augmente les risques de déstabilisation économique soudaine et rapide. Si nous devenons tous hautement dépendants de forces mondiales sur lesquelles nul ne semble avoir beaucoup de contrôle, tout le système pourrait s'effilocheur comme une chemise bon marché et nous pourrions aller au devant de problèmes sans précédent dont les solutions pourraient bien se trouver dans les ressources et les connaissances disponibles localement que nous serons à même de conserver.

Thèmes en émergence

Les ateliers ont déterminé un certain nombre de thèmes nouveaux dont l'un des plus intéressants est **l'intérêt accru porté à la population**. Nous devons tenir compte de nombreux groupes sociaux différents ainsi que des hommes et des femmes dans nos travaux. Pourquoi cela? De tout temps, ce sont les secteurs les plus riches de la société: les exportateurs, les agriculteurs commerciaux, les investisseurs qui ont recueilli les avantages issus de l'utilisation des ressources. Or, les coûts étaient surtout lourds pour les pauvres, les agriculteurs de subsistance, les travailleurs du secteur informel et les femmes. Dans toutes les sociétés et à tous les niveaux, les femmes ont souvent été les laissées-pour-compte de l'équation environnementale – leur contribution réelle et potentielle, les conséquences de leur comportement et les effets éventuels des activités environnementales sur leur vie et leur mode de subsistance ont été ignorés. Un effort tout particulier a donc été fait durant le Congrès pour introduire la **perspective de parité entre hommes et femmes** et la nécessité d'une analyse de cette parité. Une équipe chargée du sujet a été constituée pour surveiller cette intégration et l'exercice a montré que nous avons encore beaucoup à faire dans ce domaine. Certains ateliers ont discuté de la responsabilisation des véritables utilisateurs des ressources, tant les hommes que les femmes, ce qui demande d'intégrer les plus marginalisés et de comprendre les différences entre hommes et femmes mais aussi les différences entre les hommes et les différences entre les femmes. Certains ateliers ont fait brièvement référence à des projets auxquels participent les femmes mais les véritables débats sur les questions relatives à la parité entre hommes et femmes ont généralement brillé par leur absence. Nous n'avons pas encore compris que nous devons procéder à une refonte de notre approche de la conservation et pas simplement «ajouter» des projets ou des éléments de projets consacrés aux femmes. Nous n'avons pas encore compris qu'ignorer l'importance du

rôle particulier de chacun porte préjudice tant à nos efforts de conservation qu'aux hommes et aux femmes des communautés avec lesquelles nous travaillons.

Les questions de **l'équité** et de **la gestion participative** qui ont été discutées dans de nombreux ateliers ouvrent des chemins importants d'une part, vers une gestion plus réaliste et plus efficace des ressources naturelles et, d'autre part, vers un partage plus juste et plus équitable des avantages découlant de cette gestion améliorée. Nous devons garder présent à l'esprit, toutefois, que les 350 personnes les plus riches du monde contrôlent un capital équivalent à celui que détiennent les 50% les plus pauvres de la population mondiale. Il reste encore beaucoup à faire pour corriger les inégalités qui caractérisent notre monde.

Indépendamment des questions d'équité, il est évident que lorsqu'on ne participe pas aux décisions, il y a peu de chances qu'on les applique. Et pourtant, il existe des mécanismes puissants qui permettraient à différents acteurs de prendre part aux accords de gestion participative. Ces derniers peuvent revêtir diverses formes – consultation active des différents acteurs, négociation d'un partage spécifique des droits et responsabilités, participation à un organe de gestion officiel, délégation partielle des fonctions, etc. Seuls les acteurs concernés sont à même de déterminer le modèle qui convient le mieux à leur contexte.

D'autres ateliers ont examiné les **raisons pour lesquelles les ressources sont consommées en excès**. Au cours de l'un d'eux, des économistes nous ont appris que les ressources mondiales sont tout particulièrement consommées par les citoyens des pays qui ont des droits de propriété très bien définis et que les ressources sont produites en excès (c'est-à-dire appauvries) en particulier dans les pays où les droits de propriété sont mal définis. Il en résulte que les coûts intégraux de la production sont ignorés – en termes économiques, ces coûts sont «extériorisés», transférés sur autrui. Il n'y a pas de phénomène de rétroaction dans le système qui ne peut, de ce fait, s'adapter aux changements. Si les facteurs économiques conduisent à la surexploitation, nous devons corriger ces défaillances institutionnelles en mobilisant les outils économiques pour conserver la biodiversité. Pour le meilleur ou pour le pire, l'économie est aujourd'hui le langage des décideurs et nous devons apprendre à utiliser la langue des économistes. Si nous pouvons quantifier la valeur économique des écosystèmes aquatiques, par exemple, et préciser le rôle de ces systèmes pour les communautés locales qui se trouvent en aval, les décideurs verront peut-être qu'il est sage de conserver les écosystèmes en amont et d'adopter des lois qui mettent en place un régime approprié de droits de propriété.

Nous avons entendu parler de nombreuses initiatives excellentes, et qui marchent, du moins en certains endroits. L'une des plus intéressantes est **l'écologie de la restauration**. L'expression «écologie de la restauration» peut sembler décrire une science plutôt abstraite mais l'atelier qui était consacré à ce sujet déclare: «L'écologie de la restauration offre à la population une occasion de transformation personnelle, de renouveau de la communauté, et un moyen de retrouver des traditions anciennes de renouveau du monde». Ainsi, les écologistes eux aussi commencent à voir que la conservation est un mouvement social qui appelle des changements culturels profonds.

Beaucoup d'ateliers ont traité du **dynamisme des systèmes**. Nous avons entendu que les réseaux d'aires

protégées du monde changent constamment. Dans un rapport, on disait espérer, dans une certaine région, «terminer le réseau d'aires protégées d'ici l'an 2000». Mais je ne crois pas que l'on puisse imaginer *jamais* terminer un réseau d'aires protégées parce qu'il s'agit de systèmes dynamiques. Avec les changements climatiques, les modifications dans l'utilisation des sols et les changements des systèmes économiques, les aires protégées, elles aussi, changent en permanence. Et il est inutile de consacrer beaucoup de temps à la question de savoir si elles doivent couvrir 10% ou 12% ou 15% du territoire. Ce qui compte, en réalité, c'est la manière dont nous gérons tout le territoire et les rapports des aires protégées avec les régions qui les entourent. Si nous gérons bien nos terres, un domaine d'aires protégées de 10% suffit amplement, mais si nous commettons des abus sur le reste du territoire, 15% ne suffiront même pas.

Nous avons entendu beaucoup de choses à propos de la **gestion au niveau de l'écosystème** qui est fortement soutenue par la Convention sur la diversité biologique, mais les **mécanismes régulateurs** utilisés dans la plupart des pays sont souvent très spécifiquement orientés vers les espèces. La CITES, les lois sur les espèces menacées d'extinction et de nombreux programmes d'utilisation durable concernent tous certaines espèces ou populations d'espèces. Il faut donc compléter l'approche au niveau de l'écosystème avec de meilleures approches de la conservation des espèces. À ce titre, l'un des produits les plus intéressants pour le grand public est la **Liste rouge des animaux menacés d'extinction** (Red List of Endangered Animals). La publication de la dernière édition, dans la semaine qui a précédé le Congrès mondial de la nature, a bénéficié d'une forte publicité et a suscité de nouvelles craintes quant à ce qu'il advient des espèces inscrites sur cette **Liste rouge**. Étant donné le pouvoir de communication de tels instruments, il a été suggéré de les étendre aux écosystèmes.

Tous les ateliers ont traité de la question générale de la **communication**, soit directement, soit indirectement. Il est évident que la communication est essentielle à l'élargissement du nombre de membres. Il faut une politique de communication claire, une participation influente des acteurs et un appui réel pour les initiatives d'autres groupes d'intérêts, ainsi que d'autres moyens de garantir que chacun comprend les processus, les résultats et l'impact des initiatives de conservation que nous essayons d'encourager.

Nous avons également écouté des spécialistes de la **technologie de l'information et de la communication électronique**, qui sont parmi les progrès les plus spectaculaires de cette fin de 20e siècle. Voici ce qu'ils disent: «Beaucoup de technologies d'information sont disponibles et sont utilisées par les membres de l'UICN et ses partenaires. Le moment est venu de commencer car la communauté de la conservation compte dans ses rangs des gens qui peuvent donner leur avis sur les meilleures technologies à utiliser». L'UICN pourrait être utile en fournissant un cadre de présentation de l'information sur la conservation en «bouchées» faciles à digérer et à appliquer. En fait, le nouveau Système d'information sur la conservation de la biodiversité (SICB) qui associe différents éléments de la grande famille de l'UICN est un pas important dans cette direction.

Nous avons aussi beaucoup parlé du **commerce et de l'environnement** et, en particulier, des moyens de travailler de façon plus constructive avec le **secteur privé**. Depuis quelques années, l'aide publique au développement diminue peu à peu

tandis que les investissements du secteur privé augmentent si vite que celui-ci est aujourd'hui, et de loin, l'acteur dominant dans les pays industrialisés (bien que la grande majorité de ces investissements soit canalisée vers 15 pays en industrialisation rapide, tandis que la plupart des autres pays sont essentiellement ignorés par les investisseurs privés). Témoin de leur influence économique, les 10 plus grandes sociétés multinationales ont aujourd'hui des ventes qui dépassent le PNB combiné des 100 plus petits pays. Le secteur privé est aussi le principal véhicule de transmission des valeurs culturelles par l'intermédiaire de la publicité, du cinéma et de la musique populaire. Tout cela indique qu'un dialogue intersectoriel constructif est nécessaire entre les entreprises et le monde de la conservation, fondé sur notre intérêt mutuel pour la durabilité de l'utilisation des ressources. Nous devons encourager les entreprises à aller au-delà du respect des normes et de la gestion des risques pour introduire des principes de conservation dans leur planification.

Cependant, une question vient à l'esprit: qui pourra obliger le secteur privé à «internaliser» ses coûts environnementaux et sociaux, en particulier lorsque ceux-ci ne connaissent pas de frontière?

Conclusions: Que peut faire l'UICN?

Quel genre d'avenir voulons-nous? Voici 10 propositions sur ce que l'UICN peut faire, qui s'efforcent de synthétiser les messages fondamentaux des 57 ateliers, en quelques mots.

- r Premièrement, nous devons élargir nos rangs en apportant ou en faisant connaître les avantages de la conservation des personnes et groupes d'intérêts plus nombreux. Nous devons développer des partenariats garantissant que les avantages et les responsabilités de la conservation sont partagés équitablement dans la société.
- r Deuxièmement, nous devons aider à soulever les problèmes de la conservation et définir ce que devraient être les priorités publiques. Cela dépendra d'une meilleure communication avec des publics multiples sur des sujets qui ont échappé à l'attention des médias tels que la manière dont la disparition de la biodiversité et la dégradation écologique affectent l'appauvrissement culturel, la pauvreté et les maladies et vice-versa, ainsi que les liens entre le commerce et l'environnement.
- r Troisièmement, nous devons servir de forum sur des questions qui ne sont pas encore à l'ordre du jour international, par exemple, l'impact de la décentralisation sur la diversité biologique, les causes sous-jacentes des menaces pesant sur la diversité biologique, les questions de régime foncier et la consommation non durable, et même l'impact de la corruption sur la conservation.
- r Quatrièmement, nous devons nous intéresser davantage aux espèces introduites et à l'écologie de la restauration, dans le premier cas parce que c'est un défi majeur pour la conservation et dans le deuxième cas parce que c'est une occasion unique pour la conservation.
- r Cinquièmement, nous devons fournir des exemples positifs des meilleures pratiques y compris de l'autosuffisance et de l'équité. Et nous devons peut-être aussi fournir de mauvais exemples ou de bons exemples de mauvaises

pratiques. Nous devons surveiller et évaluer les réussites, les échecs et les tendances qui nous conduiront dans de nouvelles directions constructives.

- r Sixièmement, nous devons beaucoup intensifier l'utilisation d'instruments juridiques et économiques en faveur de la conservation, notamment les incitations économiques, les taxes vertes, les droits, la compensation, l'allègement de la dette, les fonds pour l'environnement, etc. Traduire notre position en termes économiques améliorera notre crédibilité auprès des hommes politiques et autres décideurs.
- r Septièmement, nous devons fournir des informations scientifiquement crédibles, facilement accessibles pour le public et les décideurs sous une forme qu'ils peuvent utiliser – autre tâche pour la technologie de l'information et la communication.
- r Huitièmement, nous devons promouvoir de nouveaux partenariats productifs entre différents secteurs, entre les gouvernements et les ONG, entre le secteur privé et le secteur public et entre les différentes disciplines scientifiques. Nous devons aider à promouvoir une vigueur institutionnelle et intellectuelle hybride.
- r Neuvièmement, nous devons trouver des moyens de promouvoir toute une gamme de solutions à des problèmes de conservation locaux, de soutenir des politiques nationales de conservation plus efficaces et d'utiliser les conventions mondiales et autres instruments afin de donner une plus grande légitimité à l'action de la conservation sur le terrain.
- r Finalement, nous devons faire ce que nous avons fait au Congrès mondial de la nature: promouvoir et faciliter les échanges d'opinion, aider les gens à entrer en contact les uns avec les autres afin qu'ils puissent poursuivre plus efficacement leurs intérêts et leurs préoccupations divers.

En bref, nous devons agir de façon économiquement réaliste, écologiquement avisée, politiquement séduisante, socialement acceptable et juridiquement applicable. Naturellement, nous devons rechercher des réponses adaptées à chaque pays, s'appuyant sur une politique nationale avisée et soutenues par une coopération internationale vigoureuse. Nous devons rechercher des améliorations progressives, ne pas attendre nécessairement des changements révolutionnaires mais une progression notable vers des modes de vie durables. Nous devons associer une analyse scientifique rigoureuse aux valeurs socio-économiques et spirituelles de la société afin de façonner un paysage qui pourra s'adapter aux changements que le 21e siècle apportera nécessairement.

2. Rapport de la réunion plénière: Commentaires des participants

Keith Bezanson, Directeur du Centre international de recherches pour le développement, Canada

Les spécialistes de la conservation doivent reconnaître que l'aide conventionnelle au développement se tarie. Une des

conséquences de cette atmosphère durcie pour les spécialistes du développement est la diminution des projets à risque. La tendance à la décentralisation a des conséquences pour l'UICN: celle-ci ne devrait peut-être plus tenter de poursuivre son travail par l'intermédiaire des autorités centrales

Ashok Khosla, Development Alternatives, Inde

Le mouvement de la conservation doit s'attaquer à la structure de la consommation car les objectifs de la conservation ne pourront pas être atteints avec les modes de vie industriels d'aujourd'hui. Les méthodes industrielles d'aujourd'hui utilisent trop de capitaux et gaspillent les ressources. Nous avons besoin de nouvelles technologies et de nouveaux systèmes économiques. Les ateliers ont démontré qu'il est nécessaire de concevoir de nouvelles méthodes de planification, de nouveaux systèmes de microtechnologie, de gestion et de marketing. Et tout cela ne peut venir uniquement du secteur privé ou du secteur public. Les deux secteurs doivent se renforcer mutuellement.

Il devient urgent de ralentir la croissance démographique dans le Sud. Beaucoup plus urgent que de limiter la consommation dans le Nord.

Une autre grande question est celle de l'efficacité de la consommation et de la production, afin d'élaborer des modes de vie durables qui ne détruisent pas les ressources et permettent d'ouvrir aux femmes les grandes avenues de l'économie. Pour pousser l'UICN dans cette direction, il faut axer nos programmes, le prochain Congrès et d'autres manifestations sur des questions telles que l'évaluation économique des ressources, les échelles de production et la conception de modes de vie durables.

Nous devons aussi nous intéresser à l'éthique et à la gouvernance – questions fondamentales pour tous nos programmes. Il existe des liens puissants entre la population, la prise de décisions et la durabilité des ressources. La participation de la population est critique. Des changements radicaux sont nécessaires dans les institutions gouvernementales qui ont été créées pour exploiter les ressources le plus vite possible. Il convient de renforcer les systèmes de surveillance et d'évaluation.

Une des questions intéressant par-dessus tout l'UICN au cours de cette période triennale est celle de la menace que représentent les multinationales pour la société. Salaires élevés et offres d'emplois à l'étranger entraînent une hémorragie de talents et de capacités dans les pays en développement. La société civile n'a pas réussi à se rassembler en une force primordiale. Le mouvement de la conservation sera perdant si ces tendances ne sont pas renversées.

Les ateliers ont causé quelques déceptions. Si l'Union devient une île dans le domaine de la conservation, elle se flétrira et mourra. Elle restera isolée des institutions les plus importantes. Nous devons utiliser ces Congrès comme des points de rencontre des intérêts divers et des sciences. De nombreux ateliers se sont contentés de prêcher des convertis – très peu d'entre eux ont attiré des figures nouvelles.

Julia Carabias, ministre de l'Environnement, Mexique

La communauté de l'environnement reste isolée et, fondamen-

talement, nous prêchons des convertis. Rio fut un climax: de nombreux changements institutionnels importants ont eu lieu juste avant et juste après. Depuis, l'intérêt a décliné, comme les budgets et l'engagement des pays. Actuellement, l'UICN a peu d'interactions avec les institutions commerciales et financières. La mondialisation et l'ouverture des marchés ont été très rapides, trop rapides pour la plupart des pays. Au Mexique, par exemple, elles ont eu des effets négatifs marqués, en particulier sur les pauvres. L'ouverture des marchés n'a pas encore réussi à améliorer la qualité de l'environnement mais peut, peut-être, encore le faire.

Il y a quatre risques principaux:

- a) avec la mondialisation, certaines industries risquent de s'établir dans des pays où la législation est plus laxiste et les coûts de production plus faibles qu'ailleurs;
- b) les pays pauvres qui ouvrent leurs portes aux marchés mondiaux risquent de voir leurs ressources naturelles surexploitées;
- c) la mondialisation tend à normaliser des structures de la consommation et cela pourrait conduire à une confrontation entre l'économie mondiale et les économies locales entraînant une perte de diversité biologique et culturelle;
- d) il est possible qu'au nom d'un intérêt mondial légitime pour la conservation, certaines personnes ou organisations abusent de la situation pour ériger de nouvelles barrières commerciales.

Les solutions consistent à:

- a) renforcer la législation nationale par un processus progressif reconnaissant les différences sociales, culturelles et économiques;
- b) élaborer des systèmes adéquats de certification tout en sachant qu'il pourrait s'agir là d'une épée à double tranchant. Cela nécessite de renforcer les capacités, d'apporter une assistance technologique et d'assurer un transfert approprié des technologies;
- c) élargir les marchés à une plus grande variété de biens venant de pays riches en diversité biologique;
- d) garantir que les marchés soient justes et équitables et tiennent compte des coûts de la durabilité.

Marie-Angélique Savané, Chef de la Section africaine, Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)

Le rôle d'organisations telles que l'UICN est de défier l'ensemble du système et de résister à l'approche sectorielle en encourageant un mode de vie nouveau, respectueux de l'environnement.

Le débat sur la population, par exemple, s'est embourbé dans des discussions sur les moyens de limiter la croissance au lieu d'être orienté vers le calcul du nombre d'habitants que la planète peut entretenir: «On est nécessairement conduit à poser des questions sur la consommation.»

Les questions de parité entre hommes et femmes, également, sont souvent réduites à la question du pouvoir des femmes et font naître la possibilité de voir apparaître un mouvement semblable pour les hommes dans quelques

années: «Nous oublions que c'est ensemble que nous pouvons lutter contre le sous-développement et la pauvreté.»

Elle a conclu par un appel à l'UICN lui demandant de traiter l'Afrique comme un continent de possibilités plutôt que comme un continent de problèmes, en reconnaissant l'aptitude des Africains à jouir de la vie, à respecter les anciens et à partager en communauté. L'Afrique pourrait devenir le modèle de la nouvelle civilisation qu'il faut faire naître.

Anders Wijkman, Bureau d'appui aux politiques et programmes, PNUD

Certaines institutions mondiales sont affaiblies et leur rôle remis en question mais l'importance des institutions et des partenaires mondiaux est plus grande que jamais. L'UICN doit consacrer du temps à cette question.

On a tendance à dire que le marché libre répondra aux problèmes de l'homme, mais les marchés ne le feront jamais réellement. Il importe de mettre en place un facteur d'équilibre – de renforcer les institutions mondiales et l'établissement des politiques. Le marché est un outil efficace de la croissance mais pas de la croissance associée à l'équité.

L'UICN devrait passer plus de temps à étudier les cadres macro-économiques. Il y a actuellement une lacune dans le Programme de l'UICN en ce qui concerne l'équité et l'environnement. Nul ne met en question l'importance du commerce mais la participation des pays en développement au commerce mondial est très faible.

Quel rôle devrait jouer la coopération au développement à l'avenir? Elle n'influera pas sur certaines dimensions du développement, par exemple sur la gouvernance. Mais il est de l'intérêt de tous d'empêcher la pauvreté de masse.

L'UICN devrait participer activement à la redéfinition de la sécurité. Les Nations Unies ont désespérément besoin de traiter des questions de population et de protection de l'environnement.

En ce qui concerne les structures de production et de consommation, nous devons être beaucoup plus efficaces dans l'utilisation des incitations et des mesures de dissuasion.

Pour ce qui est des médias et de la communication, nous devons collaborer avec des artistes de tous bords.

En ce qui concerne les valeurs et l'éthique, nous devons nous interroger sur notre propre comportement. Il existe des gens de talent qui comprennent la situation mais qui s'intéressent trop exclusivement à leur propre ego et à leurs institutions. Les conflits territoriaux et les luttes internes ont tendance à dominer les programmes. Efficacement, suffisamment, tels devraient être les maîtres mots lorsqu'on en vient à l'éthique et à l'environnement.

Il est pénible de penser que nous n'avons toujours pas de cadre théorique dans lequel nous puissions traiter des questions du développement durable. Nous savons ce qui est durable mais nous ne savons pas ce qu'est le développement durable.

Questions et discussion

Le Président, Sir Shridath Ramphal, demande aux participants:

- Comment voyez-vous les résultats des ateliers?

- r Comment évaluez-vous les conséquences pour l'UICN?
- r Comment répondre aux défis lancés?

Voici certaines des opinions entendues:

- r Les membres de l'UICN ont-ils un mode de vie plus écologiquement durable que les autres citoyens et, si c'est le cas, comment reconnaître un mode de vie écologiquement durable?
- r Nous attendions que le Congrès s'intéresse à l'avenir mais, malheureusement, il s'intéresse au présent. Nous devons réfléchir à la manière dont ces assemblées sont à même de poser des questions fondamentales et d'examiner de nouvelles philosophies. Il est consternant de voir que nous sommes encore en train de parler d'aires protégées.
- r Comment mobiliser la volonté politique pour parvenir à la durabilité? Nous vivons dans un monde d'îles. L'argent est dépensé en armement et non pour l'environnement. L'UICN ne devrait pas rester en marge du débat politique.
- r Les ateliers sont passés à côté de quelques questions fondamentales. Par exemple, l'Assemblée générale des Nations Unies vient de convoquer une session consacrée aux États dissous. Nul n'a parlé de l'Internet et pourtant il s'agit d'une révolution de la communication. L'Internet nous permet de construire la société civile en informant et en établissant le contact avec les autres.
- r Pourquoi devrions-nous accepter l'idée que la liberté de mouvement des biens soit plus importante que la protection de l'environnement et la sécurité de l'emploi? Réfléchissons à notre expérience pour décider si les hypothèses du GATT sont correctes. Il n'est tout simplement pas vrai de dire que le commerce est nécessaire au développement durable car nous n'avons même pas le développement durable.
- r Le projet de Pacte sur l'environnement et le développement est le seul pacte de ce genre. L'UICN devrait faire pression sur les gouvernements pour qu'ils l'adoptent. Pour réaliser nos objectifs nous avons besoin de légalité.
- r Nous sommes menacés de devenir les esclaves d'Adam Smith. La proposition d'Adam Smith n'est valable que si les conditions préalables sont satisfaites, par exemple en ce qui concerne les droits de propriété. Rien ne prouve que le marché apportera des avantages universels. Cela ne se fera que s'il existe une structure universelle permettant d'apporter des avantages tels que les droits de propriété et

si les forces du marché travaillent pour la conservation de la nature et non contre elle. L'UICN doit s'efforcer d'y veiller vigoureusement.

- r Les membres veulent voir la lutte contre la pauvreté placée à l'avant-garde de la lutte pour le développement durable. Parmi les nombreuses activités que l'UICN entreprendra dans les années à venir, voit-on la capacité de traiter les questions de la pauvreté et les perspectives d'avenir? Nous avons besoin de propositions concrètes pour accéder aux ressources financières. La régionalisation de l'UICN doit être accélérée; les problèmes ne sont pas toujours les mêmes dans les différentes régions.
- r Nous devons mettre davantage l'accent sur la technologie adaptée et nous intéresser aux biorégions. Nous devons soutenir les pratiques agricoles qui sont les plus proches de la nature.

Conclusions du Président, Sir Shridath Ramphal

À Buenos Aires, Sir Shridath avait souligné à quel point le monde changeait vite; il s'était demandé quel devait être le rôle de l'UICN. L'Union devait-elle devenir un partenariat ou rester un dialogue? Resterait-elle silencieuse devant les inégalités? Insisterait-elle pour dire que l'éthique environnementale est une question vague et que nous n'avons pas à y faire face? Se ferait-elle complice du silence de Rio sur la surconsommation? Le rôle de l'UICN serait-il celui de porte-parole? L'Union resterait-elle dans les coulisses de la conservation de la nature ou s'aventurerait-elle sur les terres du développement durable?

Sir Shridath estime que l'UICN est bien placée pour répondre à tous ces défis de manière éclairée. Il considère qu'à certains égards, l'UICN s'est montrée à la hauteur, mais en partie seulement.

Les ateliers nous ont permis de comprendre que l'homme fait partie de la nature et que l'utilisation équitable est à la base du développement durable.

N'entretenons pas d'illusions sur la nature du défi. Nous ne sommes qu'un des joueurs mais notre contribution est précieuse. Nous pouvons faire la différence, malgré nos différences, quelles soient d'ordre social, économique ou culturel. Nous devons renouveler notre engagement et redoubler d'efforts.

Autres activités

Des activités spéciales, sous forme de groupes de discussion ont été organisées dans le hall principal. Elles étaient ouvertes tant aux délégués qu'au public :

17 octobre	Communiquer l'environnement
17 octobre	Les affaires et l'environnement
18 octobre	Financer le développement durable
20 octobre	La nature au 21 ^e siècle

Patrimoine Canada – Parcs Canada a organisé une exposition sur le thème: *Sauver la Planète*, avec plus de 100 exposants, du 17 au 21 octobre, au Centre de conférences.

Voici le rapport sur les quatre groupes de discussion.

Communiquer l'environnement

Version abrégée du rapport de Juanita Castaño, UICN–SUR

La communication fut un fil conducteur depuis le premier jour, lorsque le premier ministre et la vice-première ministre du Canada ont donné le coup d'envoi du Congrès dans un déploiement de publicité, jusqu'à la dernière conférence de presse où la nouvelle Présidente a souligné les enjeux de la communication pour l'UICN. Le 17 octobre à midi, d'éminents spécialistes de la communication de l'environnement ont participé à une réunion publique pour dire comment, à leur avis, les spécialistes de la conservation peuvent se faire entendre.

Lloyd Timberlake, écrivain de la nature, qui présidait la réunion, a déclaré que les spécialistes de la conservation devaient s'adresser à un plus vaste public pour faire en sorte que d'autres groupes examinent les conséquences des problèmes écologiques pour leurs propres membres et activités. Il a cité, par exemple, le cas d'une fondation britannique qui possède de nombreux kilomètres de littoral, mais n'a pas de politique sur les changements climatiques. «Ils sont nombreux ceux qui devraient être des partisans convaincus de la conservation», a-t-il souligné «ceux qui pêchent, ceux qui observent les oiseaux, les randonneurs, les adeptes du plein air.» C'est aux groupes de la conservation de les contacter.

Les défenseurs de l'environnement n'ont pas, non plus, su tirer parti des «aspects les plus intéressants du développement durable»: égalité des chances dans la société et participation à la prise de décisions, par exemple. Ils pourraient établir un lien entre le développement durable et l'environnement certes, mais aussi entre le développement durable et les droits de la femme, des populations autochtones et des enfants, et la paix. Cela pourrait permettre de sceller des alliances avec des

groupes de défense de ces droits et empêcher les hommes politiques de les dissocier. «Imaginez comme ce serait formidable s'ils se rangeaient tous un jour sous la bannière du développement durable.»

M. Timberlake a conclu: «Nous autres, spécialistes de l'environnement, avons l'esprit trop étriqué. Nous aimons trop discourir avec nos semblables. Nous avons beaucoup de difficulté à nous faire entendre – des entreprises, des juristes et des groupes que nous ne fréquentons habituellement pas – et il faudra bien faire des progrès dans ce domaine.»

Le biologiste, homme de télévision et activiste, David Bellamy, a déclaré que la presse pouvait jouer un rôle important dans le domaine de l'environnement, notamment au niveau local. Toutefois, les mouvements écologiques devraient s'efforcer de publier de bonnes nouvelles. «Les reportages à sensation, hors contexte, conflictuels – ont fait beaucoup de mal au mouvement de la conservation» a-t-il dit. «Mais il est vrai que sans la télévision [...] l'extinction rapide et catastrophique des options conduisant à un avenir durable serait passée inaperçue pour plus de 90 pour cent des gens, dans les pays industrialisés.»

«Ce qui est triste» a-t-il poursuivi «c'est que malgré toute la publicité dans la presse et à la télévision, plus de 70 pour cent des pêcheries mondiales sont en déclin; plus de 70 pour cent des récifs coralliens du monde sont en décrépitude; nos forêts tempérées sont aujourd'hui détruites aussi vite que leurs homologues tropicales. La pollution transfrontière s'aggrave.» Après 38 ans passé à communiquer l'environnement, il estime que les spécialistes de la conservation ont manqué leur premier objectif: sauver la diversité biologique dont dépendent, en fin de compte, les options de développement durable. «En conséquence, la Terre vivante, le système qui nous maintient en vie est, aujourd'hui, en bien plus grave péril que jamais.»

David Bellamy est pourtant resté optimiste. Action 21, le modèle pour le siècle prochain approuvé par le Sommet de la Terre à la Conférence de 1992 sur l'environnement et le développement, est appliqué par des groupes locaux dans le monde entier «qui montrent qu'en changeant les choses à la base, on peut encore remettre la vie dans un certain ordre de fonctionnement durable».

Kalpna Sharma, rédactrice adjointe du journal indien *The Hindu*, qui quitte sa fonction de Conseillère de l'UICN, a souligné que les spécialistes de l'environnement doivent comprendre comment travaillent les médias. Les propriétaires de journaux et de chaînes de télévision ne sont pas des altruistes: ils sont là pour gagner de l'argent.

Il faut aussi comprendre la définition étroite des «nouvelles» dans la communication de masse. «Un événement est une nouvelle, mais le processus qui conduit à cet événement

n'est pas une nouvelle. Lorsque l'on parle d'environnement, cela fait toute la différence.» En général, les journalistes savent peu de chose de l'environnement parce que ce n'est pas une spécialité qui rapporte, a-t-elle souligné.

Il importe de faire naître une conscience de l'environnement chez les journalistes. Il est clair que des événements dramatiques tels que la tragédie de Bhopal en Inde, qui a peut-être tué 10 000 personnes, peuvent aider à la prise de conscience. «C'était un sujet politique et économique – qui correspondait à la hiérarchie dominante des valeurs qui font l'événement – mais aussi, évidemment, environnemental. Les opposants au projet de barrage de Narmada ont su exploiter habilement la situation: ils ont donné aux journalistes toute l'information disponible et les ont laissés décider de la manière d'intégrer le sujet dans leur système de valeurs journalistiques. Ils ont ainsi réussi à faire de la question un débat sur le développement de l'Inde et non plus simplement, sur les conséquences d'un projet sur l'environnement. Il a donc été plus facile pour les journalistes de traiter le conflit comme un vraie nouvelle.»

Pour Claude Martin, Directeur général du WWF-International, la communication de masse est une activité professionnelle. Les spécialistes de la conservation ne sont pas nécessairement de bons communicateurs même s'ils ont un bon message à transmettre. Il y a bien longtemps que le WWF a reconnu la nécessité d'avoir recours à des professionnels «qui puissent apprendre aux spécialistes de la conservation à chanter».

Mais sensibiliser aux problèmes de l'environnement ne résout pas les problèmes. «Cela peut même conduire à la résignation et laisser les gens et les jeunes sans espoir pour la planète», a-t-il ajouté. Les organisations de conservation doivent redoubler d'efforts pour combler «l'énorme fossé» entre sensibiliser à l'environnement et responsabiliser les gens pour les conduire à agir et à influencer sur les hommes politiques. Les spécialistes de l'environnement doivent être prêts à défendre leurs arguments sur la scène publique. «La communication devrait être vue comme une méthode de conservation» a-t-il dit. Toutefois, on constate souvent que les spécialistes de la conservation ne sont pas très sûrs de leurs objectifs. «Le problème de la communication est un problème de conservation.»

Les affaires et l'environnement

Version abrégée d'un rapport de Scott Hajost, UICN–États-Unis

Les relations entre les spécialistes de l'environnement et le monde des affaires ont souvent été houleuses. Existe-t-il un terrain d'entente? Un groupe de discussion a exploré les possibilités.

L'industriel suisse, Stephan Schmidheiny, fondateur du World Business Council for Sustainable Development, qui présidait ce groupe a suggéré aux spécialistes de la conservation d'éperonner les entreprises et leurs employés pour les convaincre qu'ils ont de bonnes raisons de s'intéresser à la conservation. Il faut aussi que les gouvernements cessent de promouvoir, par le biais de subsides, des pratiques dangereuses qui entraînent le gaspillage.

«Nous autres, chefs d'entreprises, avons un public critique

et partiellement sceptique», a déclaré M. Schmidheiny. «Et c'est tant mieux.» La question posée au groupe était la suivante: à quel moment le souci de l'environnement devient-il autre chose qu'une stratégie publicitaire? «J'aimerais rappeler que la question est aussi: quand ce souci devient-il une proposition lucrative pour l'entreprise?» a-t-il ajouté. Pour trouver la réponse, ceux qui critiquent doivent écouter ce que les entreprises ont à dire et voir comment elles agissent.

William Ruckelshaus, ancien chef de l'Agence américaine de protection de l'environnement a fait remarquer que ce qui guide l'individu, c'est la recherche de son confort matériel. Comment poursuivre sur cette voie sans porter préjudice à l'environnement? Les entreprises devraient reconnaître qu'elles ont intérêt à économiser l'énergie car elles peuvent réaliser ainsi d'importantes économies sur les coûts. Il faut des règlements sociaux pour protéger la santé, la sécurité et l'environnement même si les incitations économiques ont parfois de meilleurs résultats que les règlements. Le gouvernement doit néanmoins continuer de réglementer pour garantir l'égalité des chances et l'engagement des dirigeants est souvent le facteur déterminant qui fait «verdir» l'entreprise.

Edgar Aseby, Président de Andes Pharmaceuticals, a fait observer que pour empêcher la disparition de la diversité biologique on peut, par exemple, lui donner de la valeur pour la population locale. Quarante pour cent des médicaments prescrits et 60 pour cent des médicaments contre le cancer proviennent de substances naturelles. La création de coentreprises permet de partager les risques et les avantages; le renforcement des capacités locales ajoute de la valeur aux produits biologiques dans les pays tropicaux.

Pour Jean Monty de Northern Telecom, entreprise canadienne, la protection de l'environnement est une bonne affaire et devrait donc être intégrée dans tous les processus. NORTEL a investi 1 million de dollars en mesures environnementales ce qui lui a permis d'en économiser 4 millions. D'ici l'an 2000, elle aura dépensé 10 millions de dollars et économisé quatre fois plus. Il est donc clair que, tout en restant gagnantes, les entreprises pourraient jouer un rôle de premier plan dans l'amélioration des nonnes.

Elisabeth Dowdeswell, Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour l'environnement, a déclaré que les règles commerciales doivent être redéfinies pour appuyer le développement durable et la protection de l'environnement. Toutefois, la durabilité n'est pas seulement affaire économique mais aussi sociale et écologique. Il est encourageant de constater que le public incite les entreprises à mieux prendre conscience des problèmes de l'environnement. Nous voyons aujourd'hui qu'il existe de nouvelles avenues de dialogue et de partenariat fondées sur les préoccupations communes des entreprises et des consommateurs.

Financer le développement durable

Version abrégée d'un rapport de Frank Vorhies, Économiste de l'UICN

Le développement durable est un idéal noble, mais qui va le financer – et comment? L'UICN et ses partenaires ont estimé, en 1991, qu'il faudrait USD 1288 milliards en 10 ans pour appliquer les principaux aspects d'une stratégie pour l'avenir de la vie. Un certain nombre d'organisations – publiques et

privées – relèvent ce défi par des stratégies de prêts et d'investissements. Plusieurs ont pris la parole lors de cette réunion spéciale.

Maurice Strong, ancien Secrétaire général du Sommet de la Terre de Rio, qui présidait ce groupe, a lancé un appel en faveur de mécanismes novateurs pour financer le développement durable. «Le développement durable restera un vain mot sans financement – et il n'y aura pas de financement si le développement durable est impossible à financer – et une activité non contraignante, marginale», a-t-il dit. «Il faut le placer au cœur de notre comportement économique.»

Jean-François Rischard, Vice-président de la Banque mondiale, a estimé que nous ne devons plus tarder à associer environnement et développement, pour éviter la catastrophe. La question, a-t-il dit, est de savoir comment intéresser – et vite – le secteur privé à l'environnement. M. Rischard a expliqué qu'une corrélation forte émerge dans les pays industrialisés entre les réussites environnementales et économiques, sous l'influence de quatre facteurs:

- r des règlements plus sévères pour protéger l'environnement
- r des prix de l'énergie plus élevés et la prise en compte des coûts de l'environnement
- r des flux d'information ouverts et rapides avec la participation d'ONG et de groupes de consommateurs
- r la rapidité et la facilité des opérations menées aujourd'hui par les institutions financières.

Toutefois, la plupart des pays en développement n'ont pas ces possibilités. Le travail de la Banque mondiale consiste donc à renforcer le cadre institutionnel de la gestion environnementale, à éliminer les subsides inopportuns et à établir une relation entre les réussites environnementales et économiques dans ces pays également.

L'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement, Gus Speth, a noté que les progrès sont inégaux. «Une centaine [de pays] ont vu leur situation économique se détériorer en 15 ans», a-t-il déclaré. L'essentiel des investissements et des prêts du secteur privé vers les pays en développement ne va que vers quelques pays, dans presque tous les cas des États au revenu moyen. Il faut donc que la communauté internationale se rassemble pour une grande campagne de maintien de l'aide au développement. Le secteur privé seul ne financera pas le développement durable.

«Aucune des grandes idées pour lesquelles l'UICN s'est battue ne se concrétisera à moins que ces pays n'entrent dans l'ère du développement», a-t-il remarqué.

Enrique Garcia, Directeur de la Société andine de développement s'est déclaré en faveur d'une approche intégrée du développement durable. Son organisation investit dans l'infrastructure, par exemple dans un système d'alerte pour la diversité biologique, l'intégration de micro-entreprises et l'«éco-efficacité». «Au lieu d'adopter un point de vue traditionnel et de demander ce que nous pouvons faire pour protéger l'environnement, nous appliquons le principe suivant: comment la protection de l'environnement peut-elle promouvoir le développement – comment pouvons-nous élaborer un cadre approprié pour le développement durable?», a-t-il demandé. «Nous devons encourager les changements institutionnels et intégrer des facteurs sociaux dans nos activités de protection de l'environnement.»

Tessa Tennant, Directrice du Global Care Fund pour NPI

Investment Managers, a expliqué que sa société cherche à identifier des entreprises «à valeurs vertes sûres» qui encouragent l'éco-efficacité et qui suivent les meilleures pratiques en matière de surveillance continue. En bref, a-t-elle dit, elle s'intéresse au «capitalisme pour la conservation». Les investissements verts sont également profitables. «Notre portefeuille Global Care a adopté l'éco-efficacité comme l'un de ses critères. Les quatre parties du portefeuille se trouvent dans le premier quart des fonds de croissance au niveau international tout comme au Royaume-Uni.» Mais elle a ajouté: «À moins que chacun ne se demande ce qu'il advient de l'argent placé sur son compte bancaire et dans ses fonds de pension, les choses ne progresseront pas rapidement.» La communauté des ONG devrait se demander comment sont utilisés ses propres fonds de pension, a-t-elle conclu.

La nature au 21e siècle

L'avenir de la nature et les ressources vivantes sont au cœur de l'UICN. Un groupe d'éminents experts scientifiques s'est tourné vers le 21e siècle, les changements naturels qui auront probablement lieu dans les 30 prochaines années et les enjeux pour la conservation.

Sir Martin Holdgate, ancien Directeur général de l'UICN, qui présidait le groupe, a énuméré un certain nombre de menaces: appauvrissement de l'ozone stratosphérique, changements climatiques, désertification, dégradation des sols, déforestation, destruction des récifs coralliens, surpêche, démographie humaine galopante et expansion encore plus rapide des villes et des «points chauds» de la pollution, modes de vie et de consommation favorisant le gaspillage.

«Mais ne voyons pas tout en noir», a souligné Sir Martin. Les spécialistes de la conservation peuvent se prévaloir de réussites et d'améliorations en matière de lutte contre la pollution, de création d'aires protégées et de changements pour un mode de vie plus durable. Sir Martin a mis son public en garde: «Les transports humains éliminent les barrières qui séparaient les flores et les faunes du monde. Sur bien des îles isolées, des espèces uniques font la queue pour rejoindre le dodo. Certains de ces processus ne peuvent être arrêtés. Où faut-il concentrer nos efforts?» a-t-il demandé, concluant: «Nous resterons impuissants à moins d'œuvrer au niveau communautaire.»

Edward Ayensu, biologiste ghanéen et ancien chef du Groupe consultatif scientifique et technique du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), a parlé du développement sans précédent des économies et du confort de l'homme depuis 200 ans. Un développement plus équitable consisterait à garantir que les pays pauvres reçoivent des pays riches une technologie adaptée, respectant l'environnement. Toutefois, un développement réellement durable nécessite un engagement politique, non seulement de la part des gouvernements mais aussi de la part du secteur privé pour lesquels la protection de l'environnement est déjà, financièrement, une bonne pratique.

José Sarukhan, généticien et doyen de la Universidad Nacional Autónoma de México (Université nationale autonome du Mexique), a fait remarquer que non seulement la majeure partie de l'information sur la diversité biologique se trouve en dehors des pays riches en diversité biologique, mais le rythme du changement et de la croissance est extrêmement fort dans ces régions; les pays biologiquement riches doivent

élaborer leur propre réponse scientifique aux problèmes. Une initiative a été lancée en vue de «rapatrier» des *États-Unis*, du Canada et de l'Europe, sur une base participative, l'information sur la diversité biologique du Mexique. En conséquence, le Mexique a pu rassembler pratiquement toute l'information qui existe au monde sur ses oiseaux indigènes, organisée en systèmes d'information géographiques (SIG) et comprenant des cartes sur le taux de changement et des données qui peuvent inciter à prendre des mesures de conservation. «Il n'y a aucun moyen de freiner le développement d'un pays qui a connu, comme le Mexique, une telle croissance», a déclaré Sarukhan. «Nous devons rendre compatibles la croissance et la conservation et le seul moyen de le faire consiste à disposer des informations voulues pour prendre les décisions voulues.» a-t-il conclu.

Sylvia Earle, biologiste américaine des questions marines et exploratrice des fonds marins, a déclaré que la dégradation des ressources océaniques peut détruire les systèmes entretenant la vie humaine même si le reste de la nature survit. Elle a apporté son appui aux efforts de l'UICN qui souhaite étendre

la protection des régions océaniques au-delà du un pour cent actuellement *représenté dans les réserves* – «*Nous avons tout à gagner en protégeant les océans, les océans sauvages, notre patrimoine commun. Nous aurons tout à perdre en ne le faisant pas.*»

Yasuo Goto, président du Comité de la conservation de la nature de Keidanren, au Japon (Fédération des associations industrielles) a déclaré: «Le 21e siècle sera une ère où les sociétés ne seront pas seulement respectées pour leur taille, leurs profits et leur potentiel de croissance, mais aussi pour leurs activités en faveur de l'environnement mondial et leur contribution sociale. En d'autres termes, les entreprises qui ne peuvent faire de profits ne peuvent vivre, mais les entreprises qui ne respectent pas l'environnement n'ont aucun droit de vivre.» Il a proposé l'esprit de *mutini* pour animer la volonté d'aller vers le développement durable. Ce mot japonais contient le sens de crainte, de gratitude et de respect. En ce qui concerne l'environnement, il suppose que les êtres humains et la nature sont inséparables.

Annexe 1

Ordre du jour adopté par la première Session du Congrès mondial de la nature

1er jour – Lundi 14 octobre 1996

20h00–22h00 1^{ère} séance du Congrès mondial de la nature

Cérémonie d'inauguration de la 20^e session de l'Assemblée générale de l'UICN désormais appelée «Congrès mondial de la nature»

2e jour – Mardi 15 octobre 1996

08h30–12h00 2^e séance du Congrès mondial de la nature

1. Introduction aux travaux du Congrès mondial de la nature
2. Adoption de l'ordre du jour (CGR/1/96/1)
3. Nomination des comités:
 - r Résolutions
 - r Finances et vérificateurs aux comptes
 - r Programme
4. Présentation des rapports sur:
 - r les activités de l'Union depuis la 19^e session de l'Assemblée générale de l'UICN (CGR/1/96/2), notamment:
 - r application de la Stratégie;
 - r suivi des résolutions et recommandations de la 19^e session de l'Assemblée générale (CGR/1/96/4);
 - r Rapport sur le Programme (CGR/1/96/2);
 - r Rapport sur les membres et le développement de l'Union (CGR/1/96/3);
 - r Rapports des Commissions (CGR/1/96/2, Annexes 1–6)
5. Les finances de l'UICN dans la période triennale de 1994 à 1996, l'état des comptes et les rapports des vérificateurs aux comptes pour 1993–1995 (CGR/1/96/5)

14h00–15h15 3^e séance du Congrès mondial de la nature

1. Deuxième rapport du Comité de vérification des pouvoirs
2. Introduction de:
 - r «Perspectives pour l'Union au 21^e siècle» (CGR/1/96/8)
 - r Programme triennal et Budget 1997–1999 (CGR/1/96/9 et CGR/1/96/10)
3. Structure et mandats des Commissions de l'UICN, 1997–1999 (CGR/1/96/7)
4. Projets de résolutions et de recommandations distribués conformément au Règles de procédure du Congrès mondial de la nature (CGR/1/96/17)

15h30–17h30 Séance technique

Table ronde sur le Programme (CGR/1/96/9)

19h00–22h00 Séance technique (plénière)

1. Présentation et discussion de l'Évaluation indépendante du Programme de l'UICN et de deux Commissions (CPNAP et CSE) (CGR/1/96/6)
2. Discussion de «Perspectives pour l'UICN au 21^e siècle» (CGR/1/96/8)
3. Discussion du Programme triennal et Budget 1997–1999 (CGR/1/96/9 et CGR/1/96/10)

3e jour – Mercredi 16 octobre 1996

09h00–12h00 4^e séance du Congrès mondial de la nature

1. Élection:
 - r du Président (CGR/1/96/13)
 - r du Trésorier (CGR/1/96/14)
 - r des Conseillers régionaux (CGR/1/96/15)
 - r des Présidents des Commissions (CGR/1/96/16)

2. Cotisations des membres pour 1998–2000 – Introduction et discussion (CGR/1/96/11)
3. Projets de résolutions et recommandations – Discussion (CGR/1/96/17)

12h45–13h45 **Remise des prix décernés par les Commissions**

Séance publique à l'heure du déjeuner – la presse est invitée

14h00–17h00 **5e séance du Congrès mondial de la nature**

Discussion des projets de résolutions et recommandations (CGR/1/96/17) (suite)

17h00–18h00 **Guide des Ateliers et activités spéciales**

Séance publique – la presse est invitée

19h00–22h00 **6e séance du Congrès mondial de la nature**

Discussion des résolutions et recommandations (suite)

4e jour – Jeudi 17 octobre 1996

09h00–12h00 **Ateliers**

12h30–14h00 **Activité spéciale «Communiquer l'environnement»**

14h00–17h00 **Ateliers**

19h00–20h30 **Activité spéciale «Les affaires et l'environnement»**

5e jour – Vendredi 18 octobre 1996

09h00–12h00 **Ateliers**

12h30–14h00 **Activité spéciale «Financer le développement durable»**

14h00–17h00 **Ateliers**

17h30–17h45 **7e séance du Congrès mondial de la nature**

Résultats des élections

19h00–22h00 **Soirée offerte par le pays hôte**

6e jour – Samedi 19 octobre 1996

Excursions

7e jour – Dimanche 20 octobre 1996

09h00–12h00 **Ateliers**

12h30–13h30 **Allocution de la Princesse Chulabhorn de Thaïlande**

14h00–17h00 **Ateliers**

19h00–20h30 **Activité spéciale «La nature au 21e siècle»**

8e jour – Lundi 21 octobre 1996

09h00–12h00 **Ateliers**

12h30–13h30 **Pièce de théâtre: Guardians of Eden**

14h00–17h00 **Réunion plénière sur les résultats des Ateliers**

19h00–22h00 **8e séance du Congrès mondial de la nature**

Adoption des derniers amendements aux Statuts

9e jour – Mardi 22 octobre 1996

09h00–12h00 **9e séance du Congrès mondial de la nature**

1. Adoption des cotisations des membres 1998–2000 (CGR/1/96/11)
2. Discussion et adoption des Mandats des Commissions (CGR/1/96/7)
3. Adoption des résolutions et recommandations (CGR/1/96/17)

14h00–17h00 **10e séance du Congrès mondial de la nature**

Adoption des résolutions et recommandations (suite)

19h00–22h00 **11e séance du Congrès mondial de la nature**

Adoption des résolutions et recommandations (suite)

10e jour – Mercredi 23 octobre 1996

09h00–12h00 12e séance du Congrès mondial de la nature

1. Temps réservé aux appels des membres
2. Rapport du Président du Comité des finances et vérificateurs aux comptes
3. Rescissions – décisions du Congrès
4. Approbation des États de comptes 1994–1996 et des rapports des vérificateurs aux comptes 1993–1995 (CGR/1/96/5)
5. Nomination des vérificateurs aux comptes (CGR/1/96/12)

6. Rapport du Président du Comité du Programme
7. Adoption du Programme triennal et budget pour 1997–1999 (CGR/1/96/9 et CGR/1/96/10)

14h00–17h00 13e séance du Congrès mondial de la nature

1. Adoption de «Perspectives pour l'UICN au 21e siècle»
2. Membres d'honneur – recommandations du Conseil
3. Remerciements aux membres du Conseil
4. Le 50e anniversaire de l'UICN

Cérémonie de clôture
(avec remise de la Médaille John C. Phillips)

Annexe 2

Rapport du Comité des finances et vérificateurs aux comptes

Membres:

Boyman Mancama (Président) (Zimbabwe)
Frits Hesselink (Pays-Bas)
Veit Koester (Danemark)
Anis Mouasher (Jordanie)
David Smith (Jamaïque)
Jurgen Wenderoth (Allemagne) (message)
Armando Hernandez (Venezuela) (absent)
Don Person (Trésorier) (Suisse)
Ciaes G. de Dardel (Suède)

Recommandation 1

Le Comité s'est réuni pour examiner les finances de l'UICN durant la période triennale de 1994 à 1996. Il a pris note des remarques techniques contenues dans le rapport des vérificateurs aux comptes, concernant l'exercice prenant fin au 31 décembre 1995, sur le changement de politique comptable. L'Union a utilisé pour la première fois une comptabilité basée sur les exercices, sans modifier l'État financier au 31 décembre 1994, pour tenir compte de ce changement, ce qui explique que les revenus pour 1995 ne reflètent pas fidèlement la situation. Ces remarques sont de nature technique et ne traduisent aucune faiblesse fondamentale dans la situation financière de l'Union.

Le Comité des finances et vérificateurs aux comptes recommande, en conséquence, au Congrès mondial de la nature d'accepter le rapport du Trésorier et du Directeur général sur les finances de l'UICN pour la période triennale de 1994 à 1996 (CGR/1/96/5) et les comptes vérifiés pour 1993, 1994 et 1995.

Recommandation 2

Le Comité souligne l'importance d'être informé du contenu des commentaires des vérificateurs aux comptes sur la gestion et des mesures prises par le Secrétariat pour appliquer les recommandations des vérificateurs aux comptes. Étant donné que le Comité des finances et vérificateurs aux comptes ne se réunit que durant le Congrès mondial de la nature, il recommande au Conseil d'établir officiellement le Comité des affaires qui serait chargé, entre autres, de superviser les résultats financiers de l'Union dans l'intervalle entre les Congrès.

Ce même Comité devrait, par l'entremise du Conseil, donner des instructions par écrit, que le Comité des finances et vérificateurs aux comptes examinerait à chaque Congrès.

Recommandation 3

Compte tenu du processus de décentralisation, le Comité recommande que les mécanismes de contrôle financier soient renforcés et harmonisés, en particulier pour ce qui est des modalités d'audit indépendant. Il recommande en outre que le Conseil prépare le cahier des charges du programme d'audit indépendant.

Recommandation 4

En ce qui concerne la révision des Statuts et du Règlement, le Comité des finances et vérificateurs aux comptes recommande au Conseil de faire en sorte que les procédures et règlements financiers de l'UICN reflètent fidèlement les amendements et soient présentés à la prochaine réunion du Conseil pour information et examen.

Recommandation 5

Ayant examiné les Estimations des revenus et des dépenses (CGR/1/96/10), le Comité est préoccupé par la faible augmentation prévue pour les activités de projet dans les régions, pour la période triennale à venir. En recommandant au Congrès d'approuver les Estimations, le Comité prie le Conseil d'examiner en détail les budgets annuels préparés par le Secrétariat. Le Comité est convaincu qu'il faudrait adopter une attitude plus dynamique vis-à-vis du développement du Programme de l'Union, y compris des activités de projets, et que le Secrétariat devrait reconsidérer les projections budgétaires pour 1998 et 1999 et les soumettre au Conseil. Le Comité réitère les recommandations faites lors de la 18^e session de l'Assemblée générale, demandant que ces budgets annuels comportent un budget administratif séparé.

Le Comité recommande, en outre, au Conseil, d'établir des relations claires entre les activités de programme et leurs répercussions financières.

De plus, le Comité recommande que la bonne gestion

budgétaire soit un des critères d'appréciation du comportement professionnel.

Recommandation 6

Le Comité prend note qu'il est recommandé de reconduire les vérificateurs aux comptes actuels dans leurs fonctions. Tout en souscrivant à cette recommandation, le Comité estime qu'il serait opportun d'avoir pour politique de changer de vérificateurs indépendants tous les deux ou trois ans.

Recommandation 7

Le Comité recommande au Conseil de préciser le statut juridique des organes de l'UICN définis à l'article 15 des Statuts aux fins d'établir des relations financières acceptables.

Recommandation 8

Ayant examiné les raisons pour lesquelles le Conseil propose une augmentation annuelle de 3% (trois pour cent) des cotisations à partir de 1998, le Comité recommande au Congrès mondial de la conservation d'approuver le nouveau barème des cotisations qui figure à l'annexe I.

Recommandation 9

En réponse à la demande des membres, à la 19^e Assemblée générale, qui souhaitent voir traiter la question des cotisations, le Conseil de l'UICN a pris des mesures, durant la période triennale, pour aider les membres les moins nantis à régler leurs cotisations:

- Γ les membres sont autorisés à s'acquitter de leur cotisation

en monnaie locale à condition qu'il s'agisse de devises convertibles ou que l'UICN soit active dans le pays;

- Γ les États membres sont autorisés à fournir des contributions en nature à l'UICN pour ses activités, par exemple des espaces de bureau, qui peuvent figurer dans les livres de compte de l'UICN au titre du règlement de leur cotisation;
- Γ lorsque les négociations sont bien avancées, les membres concernés ne sont pas considérés passibles d'exclusion.

Le Comité de vérification des pouvoirs ayant examiné la situation des membres du point de vue du règlement des cotisations jusqu'au 22 octobre, a suivi les directives qui précèdent et tout a été mis en oeuvre durant le Congrès pour résoudre le problème des arriérés de cotisation.

Le Comité des Finances et vérificateurs aux comptes recommande au Congrès, comme indiqué à l'Annexe II «Rapport sur les membres dont l'exclusion est proposée», de suspendre les derniers droits des membres ayant des arriérés de 2 ans ou plus, conformément à l'Article II, paragraphe 14 des Statuts en vigueur. Le Directeur général doit, dans chaque cas, s'enquérir des motifs pour lesquels le membre a des arriérés et, dans un délai d'un an, prendre toutes les mesures qui s'imposent pour obtenir le paiement de façon que le membre concerné voit ses droits rétablis.

Le Comité recommande en outre au Conseil d'établir des règles précises concernant le paiement des cotisations lorsqu'il y a un changement de catégorie durant l'intervalle entre deux sessions du Congrès.

Recommandation 10

Ayant examiné le curriculum vitae du Trésorier proposé et ayant jugé celui-ci éminemment qualifié, le Comité entérine la décision du Congrès mondial de la conservation d'élire M. Claes G. de Dardel au poste de Trésorier de l'UICN.

22 octobre 1996

Annexe 3

Rapport du Comité du Programme

Membres

Richard Sandbrook (Président) (R.-U.)
José Francisco Acosta (El Salvador)
Bruce Amos (Canada)
Sadiq Al-Muscatai (Oman)
Patrick Blandin (France)
Corazon Catibog-Sinha (Philippines)
Wilbur Ottichilo (Kenya)
Brahim Haddane (Maroc)
Yolanda Kakabadse (Équateur)
Mohamed Noor Salleh (Malaisie)
Frantisek Urban (République tchèque)
Gerrie Willems (Pays-Bas)

Rapport

Le Comité du Programme s'est réuni à quatre reprises les 15, 17, 20 et 22 octobre 1996.

Pour ses discussions, le Comité a utilisé les documents du Congrès CGR/1/96/2 – Rapport du Directeur général sur le travail de l'Union depuis la 19e session de l'Assemblée générale de l'UICN, CGR/1/96/6 – Evaluation du Programme de l'UICN – 1994–1996, CGR/1/96/7 – Propositions de mandats pour les Commissions de l'UICN, CGR/1/96/8 – Perspectives pour le 21e siècle: Notes du Directeur général, CGR/1/96/9 – Programme triennal (1997–1999) et CGR/1/96/10 – Estimation des revenus et des dépenses pour la période de 1997 à 1999. Il s'est aussi servi des rapports de la table ronde sur le Programme et de la séance technique plénière sur l'Évaluation indépendante, les mandats des Commissions, les Perspectives pour l'UICN au 21e siècle et le Rapport triennal et budget pour 1997–1999. Il a également pris note des rapports des rapporteurs des ateliers et de la discussion plénière publique sur les résultats des ateliers. Enfin, le Comité a reçu un certain nombre de communications sur des questions pertinentes.

Conclusions et recommandations

1. Focalisation du Programme

Le Comité note avec satisfaction que le processus de

programmation s'améliore à l'UICN mais convient qu'il reste des problèmes concernant la cohérence en général, la fixation des priorités, l'ambition et la présentation du Programme. C'est la raison pour laquelle le Comité a décidé de préciser quelques points d'ordre général avant de passer au contenu du Programme lui-même.

Le Programme de l'UICN devrait avoir pour but l'application effective de la Mission de l'UICN: «influencer sur les sociétés du monde entier, les encourager et les aider pour qu'elles conservent l'intégrité et la diversité de la nature et veillent à ce que toute utilisation des ressources naturelles soit équitable et écologiquement durable». Pour ce faire, il devrait être axé sur les forces particulières de l'Union, notamment:

- r Ses membres qui ne cessent d'augmenter et de se diversifier et qui sont aux avant-postes de la conservation pratique aux niveaux local, national et mondial. Le Programme doit soutenir les membres de l'Union.
- r Les réseaux d'experts bénévoles faisant partie des Commissions. L'Union doit tirer parti de leurs connaissances spécialisées tout en valorisant leur travail.
- r Le professionnalisme et les compétences spécialisées du Secrétariat. Le Secrétariat doit continuer à privilégier la gestion du Programme en travaillant avec les membres et les Commissions et par leur entremise.
- r Les structures régionales qui gagnent en cohérence et en soutien. Ces structures doivent continuer à être renforcées et utilisées pour identifier les priorités et améliorer l'intégration des trois piliers (membres, Commissions, Secrétariat).
- r La reconnaissance grandissante de la nécessité d'intégrer les dimensions éthiques, sociales, culturelles et économiques dans les domaines de compétences traditionnels de l'Union liées aux sciences naturelles. Il faut poursuivre dans ce sens et mettre au point des mécanismes efficaces permettant une intégration au niveau des trois piliers de l'Union.

2. Établissement des priorités

Le Comité du Programme prend acte des objectifs pour la période triennale 1997-1999, tels qu'ils ont été adoptés par le Conseil, ainsi que de la description des priorités mentionnées dans les tableaux intitulés Priorités programmatiques, Priorités pour les produits et services, et Priorités institutionnelles. 11

semble toutefois que les membres connaissent mal la véritable procédure d'établissement des priorités et les critères à appliquer. Certains membres estiment que la liste des priorités du Programme manque de clarté et de souplesse. Aussi le Comité invite-t-il le Conseil et le Secrétariat à tirer du Programme un ensemble de plans opérationnels annuels orientés vers des priorités claires et précises. Le Comité a essayé de s'inspirer des principes généraux des discussions de plénière pour orienter le Conseil et le Secrétariat dans cette tâche:

- r L'UICN devrait puiser dans ses compétences particulières et résister à la tentation de s'intéresser à des domaines de politique générale, sauf lorsqu'il existe un lien clair avec sa Mission, par exemple, elle ne devrait s'occuper des changements climatiques que dans la mesure où ils affectent la diversité biologique.
- r Le processus de régionalisation et de décentralisation devrait se poursuivre pour engager davantage les membres dans la définition du Programme. La formulation du Programme devrait se faire au niveau le plus bas possible de l'Union en tenant compte des capacités d'application du Programme. Le Programme doit être formulé à ce niveau-là, par les trois piliers de l'Union œuvrant de concert. En conséquence, les Comités et Forums régionaux devront inclure des représentants des Comités nationaux, des Commissions et du Conseil.
- r Le Programme devrait être guidé par les compétences techniques et scientifiques de l'Union et rechercher le consensus de ses membres au niveau qui convient.
- r Les activités devraient tirer parti des forces existantes à moins qu'il n'ait été spécifiquement décidé d'acquérir de nouvelles compétences.
- r Pour faciliter l'exécution du Programme, les rôles et responsabilités respectifs des membres, des Commissions et du Secrétariat doivent être définis clairement dans tous les documents liés à la programmation, y compris les résolutions. On veillera à éviter tout chevauchement ou concurrence entre les trois piliers.
- r Comme l'a souligné l'Évaluation indépendante, malgré l'importance de la décentralisation et de la régionalisation, il importe de maintenir au Siège une force professionnelle, compétente et engagée, dans l'intérêt de la coordination globale, de la programmation et de l'élaboration des politiques.
- r Les travaux menés à partir du Siège seront, dans la mesure du possible, orientés vers la réalisation d'actions mondiales et l'appui aux activités régionales. Les actions mondiales seront reliées à des questions régionales et sous-régionales, et s'inspireront des expériences régionales.
- r L'Union doit exceller en tant qu'institution reposant sur ses connaissances. Les recommandations de l'Évaluation indépendante sur la fonction d'assimilation des connaissances au sein de l'Union devraient être examinées de toute urgence par le Conseil.

3. Focalisation sur la diversité biologique

Il est évident que le Congrès considère la conservation de la diversité biologique comme l'objectif premier de l'Union, et

l'analyse des données sur l'état et les tendances des espèces et des écosystèmes comme fondamental. Ainsi, bien que l'Union soit concernée par le développement durable en général, elle s'intéresse plus spécifiquement à l'interaction entre l'intégrité des écosystèmes et des espèces, et le développement durable. Tout comme la Convention sur la diversité biologique, l'UICN doit se concentrer sur la conservation, l'utilisation durable et le partage des avantages. Au niveau opérationnel il y a de nombreuses questions qui affectent cette focalisation de l'Union. C'est ainsi que le Congrès a examiné des questions telles que l'impact des questions de diversité biologique sur les moyens de subsistance et les répercussions des politiques macroéconomiques et autres stratégies nationales et internationales sur les questions de diversité biologique.

4. Intégration des points de vue exprimés dans les ateliers et les tables rondes régionales

De nombreux groupes de membres se sont exprimés avec vigueur dans les ateliers et les tables rondes régionales. En voici quelques exemples:

- r Le groupe des populations autochtones souhaite que l'Union définisse une politique claire sur ses objectifs concernant les populations autochtones et la coopération qui est prévue avec d'autres organisations dans ce domaine.
- r L'Union doit prêter une attention plus grande à la question des zones arides, notamment pour appuyer la Convention sur la lutte contre la désertification.
- r L'Union doit entretenir des relations constructives avec le secteur privé pour mener à bien sa Mission.
- r L'Union doit examiner de façon plus approfondie la question des espèces exotiques envahissantes.
- r L'Union doit, en s'appuyant sur son expérience par rapport à la CITES, développer ses activités sur les questions relatives au commerce et à l'environnement qui affectent la conservation.
- r Des programmes infrarégionaux et inter-régionaux, comme par exemple le Programme pour la Méditerranée, doivent être élaborés chaque fois qu'ils permettent de répondre aux préoccupations des membres.
- r L'Union doit examiner les programmes qui lui ouvrent de nouvelles possibilités d'action, comme par exemple ceux qui portent sur les forêts tempérées et boréales.

Le Comité recommande vivement que ces importantes conclusions du Congrès soient incorporées dans un programme révisé pour que les activités de l'Union pendant la période intersessions puissent refléter pleinement les préoccupations, la créativité et l'énergie des divers groupes. Il convient de prendre note des conclusions des tables rondes régionales, notamment lorsqu'elles ont trait au déséquilibre régional et aux structures opérationnelles. Par ailleurs le Comité prie instamment les Commissions d'aborder les nombreuses questions qui ont été soulevées dans les ateliers. Ainsi par exemple la Commission des stratégies et de la planification de l'environnement devra examiner les nombreux problèmes éthiques, sociaux et économiques (par exemple sur le commerce, la dette et l'ajustement structurel) qui ont été abordés. Elle doit

également étudier les moyens qui lui permettront d'user de son influence dans les forums qui ont le pouvoir de faire changer la politique économique.

5. Questions interdisciplinaires

- (i) La parité entre hommes et femmes dans le Programme de l'UICN. À l'analyse du déroulement du Congrès, il est clair que l'Union a encore beaucoup à faire pour intégrer pleinement les questions relatives à la parité entre hommes et femmes dans son Programme. Le Comité recommande au Directeur général de continuer à mettre l'accent sur cette question dans toutes les activités de programmation pour qu'elle fasse partie intégrante du Programme et qu'elle ne soit pas une simple pièce rapportée. Le Comité n'a pu disposer du rapport du groupe sur la parité entre hommes et femmes et il demande instamment au Conseil et au Secrétariat d'examiner cette question.
- ii) Communication et médias. Le Comité a pris note des conclusions de la Commission de l'éducation et de la communication et des observations faites par les représentants des médias qui participaient au Congrès. De l'avis général la communication doit faire partie intégrante du processus de programmation dès le début du cycle de planification. Les médias estiment également que l'UICN devrait établir, avec les journalistes s'intéressant à l'environnement, une coopération plus étroite car celle-ci est essentielle aux activités de la Commission de l'éducation et de la communication.

6. Cohérence

Afin de progresser dans ses multiples activités l'Union ne doit épargner aucun effort pour que son Programme soit cohérent. L'Évaluation indépendante a insisté sur ce point et déclaré:

«Le Programme de l'UICN doit se focaliser sur des activités aux niveaux national, régional et mondial où l'UICN entière (membres, Commissions et Secrétariat) peut exceller dans le cadre des orientations du Programme central décrit précédemment» et

«les priorités de programmation doivent se concentrer sur des activités qui peuvent entrer en interaction dans la même région géographique».

Le Comité invite vivement le Conseil à revoir le Programme d'ici mai 1997 pour veiller à ce que ces deux recommandations soient appliquées. Il recommande au Directeur général de mettre en place un système de planification et d'établissement des priorités qui montre clairement les liens entre toutes les mesures proposées et la Mission de l'UICN, les résultats qu'on en attend et le suivi des résultats qui est prévu. Le Secrétariat doit également examiner la question de savoir comment il peut faire connaître ces résultats au public afin de montrer les progrès que l'UICN a réalisés en s'acquittant de sa Mission ou les problèmes qu'elle a rencontrés.

7. Renforcer les mécanismes

(i) *Liens entre le Programme et les résolutions.*

Le Comité prend note des opinions exprimées lors du Congrès concernant le chevauchement entre les résolutions et le Programme et il estime que cette confusion pourrait limiter la capacité du Secrétariat de mettre en œuvre le Programme approuvé par le Congrès. Il recommande donc que lors de la préparation du prochain Congrès, le document de Programme soit communiqué aux membres avant la date limite fixée pour le dépôt des résolutions, afin de pallier cette grave faiblesse de l'Union. Il convient donc d'encourager les membres à régler les problèmes programmatiques en apportant des modifications au Programme, plutôt qu'en soumettant de nouvelles résolutions. Les membres devraient s'efforcer d'indiquer les répercussions financières de leurs résolutions sur le budget de l'Union affecté au Programme.

(ii) *Liens entre le Programme et le budget.*

Le Comité constate que, selon le Comité du Programme du Conseil de l'UICN, pendant la période triennale 1994–1996, la coordination de l'élaboration du Programme et du budget de l'UICN est demeurée faible. Le Comité prie donc le Conseil de régler ce problème de toute urgence.

(iii) *Équilibre régional.*

Les membres doivent avoir une idée plus précise de la manière dont les ressources sont distribuées entre les régions. Il convient d'établir des critères clairs, fondés sur les besoins des membres. Le Comité recommande que toutes les données sur la question montrent clairement la séparation entre l'allocation des fonds affectés et non affectés. La définition de régions à des fins de programmation doit se fonder sur les grandes questions du Programme, sans nécessairement tenir compte des régions statutaires.

(iv) *Disponibilité des fonds.*

Le Comité constate qu'au cours des années précédentes, le Programme et les résolutions, trop ambitieux, ont dépassé les capacités budgétaires de l'Union. L'affectation de crédits par les donateurs empêche souvent l'Union de concentrer toute l'attention requise sur des questions hautement prioritaires. Il convient donc que l'UICN décide, en priorité, d'élargir et de diversifier sa base budgétaire et notamment d'accroître le volume des fonds non affectés, à utilisation variable. Le Comité recommande donc au Secrétariat et au Conseil d'adopter de concert un programme de collecte de fonds plus vigoureux et d'allouer les fonds nécessaires à son lancement en coopérant avec les membres à l'élaboration de nouvelles initiatives de collecte de fonds et en faisant appel à leurs capacités.

(v) *Le cycle de planification globale et les Statuts.*

Dans le cadre de l'adoption des nouvelles structures régionales et nationales, le Comité engage tous les éléments de l'Union à reconsidérer leur cycle de planification, ce qui leur donnera l'occasion de renforcer le mécanisme de planification stratégique des Commissions, des Forums régionaux et des Comités nationaux. Il est recommandé au Comité du Programme du Conseil de fixer, dès que possible, un calendrier à appliquer entre les sessions.

8. Présentation

Le Comité recommande que davantage de temps soit consacré aux débats sur le Programme lors du prochain Congrès. Il convient d'accorder une attention renouvelée à la présentation, afin d'améliorer la qualité du débat et de limiter le nombre de résolutions portant sur des questions relatives au Programme. Le Programme soumis au Conseil doit comporter:

Γ un résumé analytique,

- Γ un énoncé des principes directeurs et des critères utilisés pour établir les priorités,
- Γ une liste des priorités régionales et mondiales, établissant clairement le rôle des membres, des Commissions et du Secrétariat.

Toutes les remarques formulées ci-dessus doivent tenir compte du budget et des ressources financières et techniques disponibles.

Annexe 4

Mandats des Commissions de l'UICN

Ci-après figurent les textes des mandats de cinq Commissions approuvés par le Congrès. Ce dernier a décidé de laisser au Conseil le loisir d'approuver le mandat révisé de la Commission des politiques environnementales, économiques et sociales.

Commission de la gestion des écosystèmes (CGE): Mandat 1997–1999

1. Introduction

La Commission a été établie au début de 1994 «dans le but d'offrir des avis d'experts sur des méthodes intégrées de gestion des écosystèmes naturels et modifiés, en vue de promouvoir la Mission de l'UICN».

Durant le premier trimestre de 1994, il est devenu apparent que la CGE devait associer science, société et gestion des écosystèmes dans le cadre de trois objectifs étroitement liés:

- r améliorer la connaissance de la gestion des écosystèmes en rassemblant les idées les plus nouvelles en matière de science des écosystèmes, en les distillant et en les communiquant sous une forme accessible;
- r convaincre les décideurs de l'à-propos d'une approche de la conservation au niveau de l'écosystème en mettant en relief les questions prioritaires, les faits nouveaux, les menaces et possibilités nouvelles et par des campagnes de sensibilisation;
- r faciliter l'application des principes intégrés de gestion des écosystèmes, en aidant les parties concernées à identifier les problèmes fondamentaux et à élaborer des solutions aux problèmes de gestion des écosystèmes.

Toutefois, après que le Conseil eût approuvé la mission et les objectifs de la CGE, en novembre 1994, il a été décidé de préparer un plan stratégique pour décrire les activités techniques et opérationnelles de la Commission en 1996–1997. La préparation de ce plan sur une période de 12 mois a conduit à organiser six réunions rassemblant environ 80 experts de 35 pays et à distribuer un questionnaire sur le futur programme de la CGE à 1500 membres de l'UICN et spécialistes des forêts, du milieu marin et de la gestion des zones humides. Le plan stratégique de la CGE a été approuvé par le Conseil en novembre 1995.

Les thèmes prioritaires qui suivent ont été identifiés à l'échelle mondiale mais d'autres consultations régionales seront organisées en 1997–1999 afin de déterminer leurs dimensions géographiques.

Ces thèmes s'étendent à l'ensemble de la structure traditionnelle du biome mais feront appel à des spécialistes représentant un vaste spectre de connaissances spécifiques au biome. On prévoit de mettre sur pied des groupes de travail et des groupes d'étude qui apporteront des connaissances spécifiques à certains de ces thèmes. Le questionnaire distribué a identifié les suivants comme hautement prioritaires:

- r gestion des écosystèmes pour la conservation de la diversité biologique en dehors des aires protégées;
- r élaboration de méthodes participatives de gestion des écosystèmes;
- r restauration d'écosystèmes dégradés;
- r économie de l'écologie;
- r systèmes autochtones d'agriculture et de gestion de l'eau;
- r dégradation des zones arides.

2. Fondements du développement de la CGE

La Mission de l'UICN est axée sur le rôle de l'Union qui consiste à influencer sur les sociétés afin de les encourager et de les aider à conserver l'intégrité et la diversité de la nature et à faire en sorte que toute utilisation des ressources naturelles soit équitable et écologiquement durable. Les membres de l'UICN (dans le cadre de consultations régionales, entre autres) ont constamment déterminé que la gestion des écosystèmes était un domaine clé sur lequel l'attention du Programme de l'UICN doit se porter. C'est la raison pour laquelle le Programme triennal pour 1997–1999 contient un volet spécifique sur la gestion des écosystèmes au niveau mondial. Ce volet du Programme sera coordonné par le Programme pour la gestion des écosystèmes du Secrétariat de l'UICN qui collaborera avec la Commission de la gestion des écosystèmes en vue d'obtenir l'expertise intellectuelle et pratique relative à la science et à la gestion des écosystèmes au niveau mondial. Le Programme pour la gestion des écosystèmes servira de secrétariat à la Commission de la gestion des écosystèmes.

3. Quatre principes sont à la base des dispositions de travail:

- a) **Réponse aux besoins des membres** – la CGE peut répondre aux besoins spécifiques de l'Union. Le Réseau d'experts offrira un appui technique assuré par des bénévoles ou par des consultants, selon la tâche considérée.
- b) **Privilégier des tâches spécifiques** – la structure et les activités de la CGE seront clairement orientées. La CGE se concentrera sur des questions et objectifs clés tels que:
 - r ce que les décideurs doivent savoir et faire afin que l'on puisse mettre en œuvre une gestion avisée des écosystèmes;
 - r comment les enseignements tirés dans un cas peuvent être appliqués à d'autres cas; et
 - r définition de normes et de critères de gestion des écosystèmes et évaluation de l'état des écosystèmes.

Ces tâches peuvent être appliquées à des biomes simples ou à des associations complexes telles que des bassins fluviaux. La nature des résultats reflétera les tâches spécifiques et déterminera des publics cibles précis.

- c) **Souplesse et adaptation aux besoins régionaux** – venant renforcer la structure régionale de la CGE, le réseau d'experts, d'envergure mondiale, permettra de traiter des questions prioritaires au niveau régional telle que la gestion des grands lacs en Afrique ou des forêts de tourbières d'Asie du Sud-Est ou encore des forêts tropicales d'Amérique du Sud qui ont une importance mondiale.
- d) **Collaboration** – la CGE rompra les divisions sectorielles traditionnelles entre la science, la gestion et la défense de l'environnement. Des groupes de travail ou groupes d'étude pluridisciplinaires garantiront un apport technique intégré.

Commission du droit de l'environnement (CDDE): Mandat 1997–1999

1. Mission

Contribuer à la mise en place d'un fondement juridique aussi fort que possible pour la conservation de l'environnement et le développement durable en soutenant les efforts déployés dans ce sens, tant au niveau national qu'international.

2. But

La CDDE est la principale source d'avis techniques pour l'Union, ses membres et les organisations partenaires sur tous les aspects du droit de l'environnement.

Elle soutient l'action conduite par les organisations gouvernementales internationales, les gouvernements et les organisations non gouvernementales afin d'améliorer ou de renforcer les infrastructures juridiques et institutionnelles les mieux adaptées et les mieux à même d'aboutir à la conservation des ressources naturelles dans le cadre du développement durable.

La CDDE a pour but de démontrer l'importance vitale de telles infrastructures dans le cadre de stratégies nationales et internationales de conservation de l'environnement, compte tenu de l'utilisation durable des ressources naturelles à l'intérieur et au-delà des juridictions nationales.

3. Objectifs

Les objectifs de la CDDE sont les suivants:

- a) Identifier les secteurs dans lesquels l'amélioration des instruments et mécanismes juridiques et administratifs contribuerait sensiblement aux activités de conservation.
- b) Promouvoir l'élaboration et l'amélioration du droit de l'environnement aux niveaux international et national en formulant des propositions adaptées et originales.
- c) Renforcer les capacités, en particulier dans les pays en développement, de traiter les questions d'élaboration du droit de l'environnement et de formation des compétences.
- d) Aider et conseiller les membres de l'UICN ainsi que d'autres institutions gouvernementales ou non à élaborer des instruments juridiques nationaux ou internationaux.

4. Cahier des charges

Pour atteindre ses objectifs, la CDDE doit:

- a) Entreprendre, encourager et soutenir des études juridiques conformes aux objectifs de l'UICN et de son Programme juridique.
- b) Proposer et, le cas échéant, aider à rédiger des instruments juridiques de portée nationale, régionale ou mondiale.
- c) Encourager l'élaboration d'instruments de droit non contraignant et y contribuer.
- d) Suivre les initiatives d'autres institutions dans le domaine du droit de l'environnement, en particulier celles des organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales et fournir, lorsqu'il y a lieu, le point de vue de l'UICN.
- e) Donner des avis sur les répercussions et aspects juridiques des initiatives prises et des questions traitées par les services et programmes de l'UICN.
- f) Coordonner les activités avec ces services et programmes, en particulier le Centre du droit de l'environnement (CDE), dans le but de maintenir une intégration, une complémentarité et une interdisciplinarité maximales pour mener à bien le programme global de l'Union.
- g) Aider et conseiller le CDE dans les activités où il joue un rôle de chef de file, en particulier celles qui ont trait aux services offerts aux pays en développement en matière de législation de l'environnement.
- h) Prêter assistance au CDE pour administrer le réseau d'information sur le droit de l'environnement (ELIS) et pour suivre l'évolution du droit national et international, y compris des traités et des législations, du droit coutumier et de la jurisprudence, afin de donner une assise adéquate aux activités du Programme juridique de l'UICN.
- i) Maintenir, sur une base solide dans chaque région, un

réseau international d'experts bénévoles indépendants spécialisés dans différentes disciplines juridiques et sélectionnés pour leurs compétences et leur volonté de seconder l'UICN dans sa Mission et de constituer un forum pour les échanges d'opinions et d'informations dans ce domaine.

5. Structure et organisation

La CDDE est un réseau mondial d'experts du droit de l'environnement recrutés dans les organismes publics, les universités, les instituts de recherche et les organisations de conservation. Pour mobiliser son réseau, pendant la période triennale de 1997 à 1999, la CDDE sera structurée comme suit:

- a) **Président, Président adjoint, Vice-présidents et Comité directeur.** Le Président est élu par le Congrès mondial de la nature et soumet au Conseil la nomination d'un Président adjoint (dont les qualifications sont complémentaires aux siennes) et de 9 Vice-présidents au maximum, représentant les différentes disciplines juridiques et assurant la représentation géographique. Les Vice-présidents coordonnent les activités de la Commission dans leurs régions respectives. Au début de chaque année, le Comité directeur établit un plan de travail qu'il révisé à mi-mandat. Le Comité directeur se réunit au moins deux fois par an dans les différentes régions, dans la mesure du possible. Ces réunions sont combinées avec des activités importantes dans ces régions.
- b) **Membres d'honneur.** Les membres d'honneur sont élus par la Commission, en reconnaissance d'activités exceptionnelles au service de l'UICN, dans le domaine du droit de l'environnement.
- c) **Groupes de travail.** Le Président nomme des groupes de travail selon que de besoin, pour traiter des domaines particuliers du programme de travail; certains de ces groupes sont constitués pour la durée de la période triennale, d'autres sont des groupes spéciaux dotés d'un mandat temporaire et précis.
- d) **Membres.** La Commission s'efforce d'assurer une représentation géographique équitable de ses membres. Les membres servent de coordonnateurs entre la CDDE et les projets pertinents, donnent un avis sur le choix de consultants potentiels pour les projets du Programme juridique, rassemblent l'information et servent de correspondants, dans leurs pays respectifs, pour le réseau d'information sur le droit de l'environnement (ELIS) du Centre du droit de l'environnement (CDE) et participent aux activités de la Commission dans ce domaine. Les membres sont groupés selon leurs compétences, tant du point de vue des disciplines juridiques que des secteurs juridiques relatifs aux ressources naturelles.
- e) **Associés.** La Commission décide, s'il y a lieu, de nommer des Associés, c'est-à-dire des personnes ou organisations qui souhaitent soutenir son travail.
- f) **Secrétariat de l'UICN.** La Commission bénéficie des services du Centre du droit de l'environnement qui fait partie du Secrétariat et rend compte au Directeur général. Un expert à temps partiel au moins et le personnel d'appui approprié sont chargés, par le Centre, de collaborer avec la Commission. Le Centre assure la liaison avec tous les

services du Secrétariat concernés par le droit de l'environnement.

Commission de l'éducation et de la communication (CEC): Mandat 1997–1999

1. Mission

Promouvoir l'utilisation stratégique de l'éducation et de la communication au service de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique comme fondement du développement durable pour les générations présentes et futures.

2. But

La Commission est le principal conseiller de l'Union en matière d'éducation et de communication, elle préconise et facilite la planification et l'application de stratégies d'éducation et de communication au sein et en dehors de l'Union.

3. Objectifs

Les objectifs de la Commission en ce qui concerne l'éducation et la communication dans les domaines de l'environnement et du développement durable sont:

- a) promouvoir le recours à l'éducation, à la communication et aux nouvelles technologies de l'information pour remplir la Mission de l'UICN;
- b) fournir un avis expert aux membres de l'UICN, aux autres Commissions et au Secrétariat;
- c) analyser les leçons tirées de l'expérience nationale et locale, dégager des principes et diffuser les résultats;
- d) préconiser l'intégration du concept et des principes d'éducation à l'environnement et au développement durable dans les structures officielles et non officielles, nationales et régionales, d'éducation et de communication et contribuer à l'élaboration et à l'application de politiques, de lignes directrices et de programmes;
- e) identifier les médias et les journalistes qui s'intéressent à la diffusion d'informations sur l'environnement et la diversité biologique et les aider dans leur tâche;
- f) déterminer de nouvelles possibilités de communiquer les questions environnementales au moyen des technologies d'information;
- g) soutenir ou organiser des ateliers et des échanges sur la formation et le renforcement des capacités à l'aide des nouvelles technologies de l'information;
- h) nouer et renforcer des partenariats et des alliances stratégiques, notamment par la participation du secteur privé, pour les activités de la Commission.

4. Cahier des charges

La Commission remplira son mandat par les moyens suivants:

- a) large participation (appui technique, technologies de l'information, élaboration de politiques, planification, application et évaluation) des experts de l'éducation et de la communication et des communautés locales à la réalisation de la Mission et des activités de l'UICN;
- b) création et entretien de réseaux nationaux et régionaux de l'UICN comprenant des analystes et planificateurs du domaine pédagogique, des éducateurs, des experts de la communication et des spécialistes de la formation provenant d'institutions qui se trouvent tant au sein qu'à l'extérieur de l'UICN;
- c) établissement de liens entre ces réseaux et les comités nationaux, les Délégations régionales et les Bureaux nationaux de l'UICN;
- d) création de groupes de travail et de groupes d'étude pour traiter de questions particulières;
- e) création et renforcement d'alliances, notamment avec l'UNESCO, le PNUE, la Commission du développement durable (ONU), l'Union européenne, le WWF et autres organisations clés des Nations Unies ou gouvernementales et non gouvernementales;
- f) échange d'expériences et d'expertise nationales et régionales, notamment par la tenue et la diffusion d'un répertoire des experts de l'éducation et de la communication, des médias et des journalistes, de renseignements sur l'accès à l'information électronique en rapport avec l'éducation et la communication en matière d'environnement et de développement durable, et par la publication et la distribution d'un bulletin régulier aux membres et la tenue de réunions régionales et internationales.

5. Structure et organisation

La structure de la Commission telle qu'elle est décrite dans son règlement est la suivante:

- a) Membres;
- b) Président, Vice-président et Présidents régionaux;
- c) Comité exécutif;
- d) Comité directeur;
- e) Comités directeurs régionaux;
- f) Commissions nationales;
- g) Organisations coopérantes.

La Commission a le soutien du Secrétariat de l'UICN au Siège et dans les régions.

Commission de la sauvegarde des espèces (CSE): Mandat 1997–1999

1. Mission

Conserver la diversité biologique en élaborant et exécutant des programmes pour sauver, restaurer et gérer de façon rationnelle les espèces et leurs habitats.

2. But

La CSE est la principale source d'avis pour l'Union et ses membres sur les aspects techniques de la conservation des espèces. Elle cherche à mobiliser la communauté mondiale de la conservation en faveur de la sauvegarde des espèces, en particulier celles qui sont menacées d'extinction et celles qui sont importantes pour l'homme. Pour ce faire, elle s'est fixé les six buts suivants:

- a) évaluer l'état de conservation des espèces et les menaces, dans le monde entier, afin de préparer les recommandations et les stratégies nécessaires pour la conservation de la diversité biologique;
- b) déterminer les priorités en matière de conservation des espèces et de leurs habitats;
- c) promouvoir l'application de mesures recommandées spécifiques pour la sauvegarde des espèces;
- d) élaborer et promouvoir des politiques de conservation des espèces et de leurs habitats;
- e) renforcer les efforts déployés par ceux qui travaillent à la conservation de la diversité biologique en instaurant des liens entre eux et en leur donnant accès à un forum international;
- f) s'efforcer de faire comprendre l'importance de la conservation des espèces pour le bénéfice de l'homme.

3. Objectifs

- a) renforcer le réseau existant de la CSE pour rassembler des informations, fixer des priorités, encourager l'action, élaborer des politiques et fournir des avis sur la conservation de la diversité biologique;
- b) faire appel aux experts de la CSE pour répondre plus efficacement aux besoins de conservation de la diversité biologique aux niveaux régional, national et infranational;
- c) évaluer, le plus rapidement possible, l'état de tous les groupes d'espèces jugés prioritaires;
- d) élaborer un système d'information mondial, efficace et souple, pour la conservation des espèces;
- e) faire de la CSE un conseiller principal auprès de mécanismes intergouvernementaux clés, dans le domaine de la conservation de la diversité biologique;
- f) renforcer l'aptitude de la CSE à évaluer l'impact écologique de l'utilisation des espèces sauvages et promouvoir une gestion améliorée des espèces sauvages;
- g) améliorer la capacité de la CSE de communiquer des recommandations et politiques prioritaires afin de promouvoir la mise en place d'actions nécessaires à la sauvegarde des espèces;
- h) surveiller et évaluer les activités de la CSE afin de porter son efficacité au maximum;
- i) améliorer la capacité de gestion de la CSE;
- j) renforcer la capacité de la CSE de trouver un appui pour ses programmes et diversifier son financement de base;
- k) améliorer les ressources humaines du réseau afin de traiter

plus efficacement des enjeux et les problèmes de la conservation, dans le monde entier.

4. Structure et organisation

Afin de remplir ses fonctions avec le maximum d'efficacité, durant la période triennale de 1997 à 1999, la CSE est structurée comme suit:

- a) **Président et Comité directeur.** L'administration de la Commission est assumée conjointement par le Président et le Comité directeur, composé de 35 membres au plus, ce qui lui assure l'équilibre géographique et pluridisciplinaire nécessaire pour formuler des politiques et imprimer l'orientation opérationnelle.
- b) **Membres à vie.** Il s'agit de personnes qui ont apporté une contribution fondamentale à la conservation des espèces, en général et à la CSE, en particulier.
- c) **Membres régionaux.** Les membres régionaux de la CSE seront nommés en fonction de leur notoriété et de leur expérience dans le domaine de la conservation et de la gestion des espèces sauvages et recrutés tant dans les organismes publics que dans les organisations non gouvernementales. Dans une large mesure, ces membres assurent la transmission des recommandations techniques énoncées par les Groupes de spécialistes.
- d) **Groupes de spécialistes.** La CSE possède un réseau de Groupes de spécialistes qui comprennent des scientifiques, des experts de la conservation et des amateurs dévoués. Ces groupes sont organisés de manière à assurer une large couverture des groupes taxonomiques de plantes et d'animaux ainsi que d'importantes méthodes pluridisciplinaires de conservation.
- e) **Organisations partenaires.** Les organisations partenaires sont nommées à la CSE pour deux raisons: premièrement, en reconnaissance de l'aide logistique et financière que beaucoup d'organisations fournissent à la CSE, et en particulier aux Groupes de spécialistes; et deuxièmement, afin de former partie du mécanisme de transmission des mesures de conservation qui doit être lié aussi étroitement que possible au travail des Groupes de spécialistes.
- f) **Membres d'honneur.** Il s'agit de personnes qui ont servi la Commission par le passé mais ne participent plus activement à la conduite de ses affaires courantes.
- g) **Réseau national et régional.** En collaboration avec la CMAP et d'autres éléments de l'UICN, la CSE continuera d'améliorer son réseau aux niveaux national et régional, en veillant tout particulièrement à ce que les recommandations de la Commission soient mises à disposition des diverses autorités nationales et régionales chargées de leur application. Plutôt que d'imposer une optique «verticale» (de haut en bas), la Commission encouragera la constitution de groupes nationaux et régionaux selon les besoins locaux.

Commission mondiale des aires protégées (CMAP): Mandat 1997–1999

1. Mission

Promouvoir la mise en place et la gestion efficace d'un réseau mondial représentatif d'aires protégées terrestres et marines tout en contribuant intégralement à la Mission de l'UICN.

2. But

La CMAP s'efforce d'être la source d'avis, d'appuis et d'expertises reconnue au niveau mondial en matière d'aires protégées.

3. Objectifs

- a) aider les gouvernements, entre autres, à planifier les aires protégées et à les intégrer dans tous les secteurs en fournissant un avis stratégique aux décideurs;
- b) renforcer la capacité et l'efficacité des administrateurs d'aires protégées en leur fournissant avis, instruments et informations ainsi qu'un véhicule d'accès aux réseaux d'experts;
- c) encourager un investissement accru en faveur des aires protégées en persuadant les bailleurs de fonds publics et les entreprises privées de leur valeur;
- d) améliorer la capacité de la CMAP d'appliquer son programme, notamment en coopérant avec les membres et partenaires de l'UICN.

4. Cahier des charges

Pour atteindre ses objectifs dans les trois années à venir, la CMAP organisera son programme sur trois niveaux: mondial, régional et national:

Mondial

- r élaborer des lignes directrices mondiales sur les «meilleures pratiques» concernant les aires protégées, par exemple sur les thèmes suivants: planification de réseaux nationaux d'aires protégées, avantages économiques des aires protégées, options de gestion pour les aires protégées, financement des aires protégées, coopération et formation en matière d'aires protégées transfrontières, tourisme et participation des communautés locales en ce qui concerne les aires protégées;
- r mettre sur pied un programme de collaboration mondiale pour les parcs (PARKSHARE) qui facilitera l'échange d'expérience entre les pays, en particulier ceux du sud, dans le domaine des aires protégées, et dans le cadre duquel la CMAP deviendra un centre d'information sur les aires protégées, rassemblant en un réseau les gens et les parcs, jumelant les aires protégées, préparant des échanges de personnel, des visites d'étude, etc.;
- r avec le WCMC, soutenir la collecte et l'utilisation d'informations sur les aires protégées, ce qui comprendra la mise

au point d'un centre de ressources sur les aires protégées (PARC), la tenue de la *Liste des Nations Unies des Parcs nationaux et des Aires protégées* et le suivi des menaces pesant sur les aires protégées ainsi que de la gestion efficace de celles-ci;

- r fournir un appui essentiel aux conventions mondiales (en particulier, la diversité biologique, le patrimoine mondial et la Convention de Ramsar) et à des initiatives mondiales (telles que les Réserves de biosphère de l'UNESCO et Action 21);
- r appliquer des programmes mondiaux à thème pour les aires protégées marines et de montagne ainsi que pour les aires protégées du patrimoine mondial;
- r organiser, tous les 10 ans, le Congrès mondial sur les Parcs nationaux ainsi qu'une réunion à moyen terme en 1997.

Régional

- r élaborer et appliquer des plans d'action régionaux pour renforcer les aires protégées et aider les réseaux régionaux de la CMAP dans toutes les régions;
- r convoquer des réunions régionales des membres de la CMAP;
- r diriger les travaux de l'UICN dans l'Antarctique.

National

- r donner une structure officielle au Service d'étude et d'évaluation de la CMAP pour aider les gouvernements, sur demande, en ce qui concerne les aires protégées;
- r fournir une assistance sélective à l'élaboration de plans de réseaux nationaux.

5. Structure et organisation

La CMAP compte plus de 1500 membres. Dans les trois prochaines années, elle continuera d'être organisée en 15 régions et trois programmes thématiques pour chacun desquels un Vice-président sera désigné qui, avec le Président et le

Président adjoint, constitueront le Comité directeur. Des groupes d'étude seront établis à des fins spécifiques; la constitution de réseaux informels entre les membres sera également encouragée.

Afin de mener à bien le programme décrit ci-dessus, la CMAP donnera la priorité aux activités suivantes:

- r diversification de la composition de ses membres, amélioration de la communication entre les membres et participation des membres, dans la plus large mesure possible, aux travaux de la CMAP. Une évaluation de la politique pour les membres est prévue;
- r consolidation de la structure de la CMAP par un fonctionnement amélioré du Comité directeur; renforcement des structures régionales et thématiques de la Commission (par exemple en établissant des Comités directeurs dans chaque région); création de groupes d'étude pour traiter des thèmes prioritaires et promotion de réseaux informels de membres axés sur des thèmes d'intérêt commun;
- r mise en place de partenariats, en particulier avec les éléments de l'UICN tels que les autres Commissions et des contacts plus étroits avec les membres au niveau régional; conclusion d'accords avec les principaux partenaires de l'UICN; renforcement de partenariats existants par des accords de partenariat; organisation d'une Table ronde sur les aires protégées pour les principaux partenaires en matière d'aires protégées; et établissement de liens avec des donateurs;
- r promotion de la stratégie, principalement par la mise au point et l'application d'une stratégie de communication pour la CMAP;
- r obtention de ressources pour financer le plan, principalement par l'application d'une stratégie d'appels de fonds de la CMAP, et création éventuelle d'une Fondation pour les aires protégées;
- r surveillance et évaluation des progrès en matière d'application du plan stratégique par des processus qui supposent la participation du Comité directeur de la CMAP, du Conseil et du Congrès mondial de la nature.

Annexe 5

Attribution de la Médaille du Mémorial John C. Phillips pour services exceptionnels dans le domaine de la conservation internationale à Sa Majesté le Sultan Qaboos bin Saïd du Sultanat d'Oman, représenté par Son Altesse Sayyid Shabib bin Taimur Al-Saïd

John Charles Phillips fut un pionnier du mouvement de la conservation de la nature. Né en 1876, il s'était spécialisé en médecine et zoologie et a apporté d'importantes contributions à la science, notamment dans les domaines de la taxonomie et de la génétique. M. Phillips a travaillé toute sa vie afin d'améliorer la sensibilisation du public à la conservation de la faune sauvage et n'a cessé de se préoccuper de la coopération internationale en faveur de la conservation de la nature.

En sa mémoire, ses amis ont créé la Médaille du Mémorial qui récompense des services exceptionnels en matière de conservation internationale et ont demandé à l'UICN d'attribuer cette médaille.

Lors de sa 43^e réunion, en avril 1996, le Conseil de l'UICN a décidé d'attribuer officiellement la Médaille du Mémorial John C. Phillips à Sa Majesté le Sultan Qaboos bin Saïd d'Oman.

L'UICN a souhaité ainsi remercier un chef de file du mouvement de la conservation et du développement dont les idées inspirées et les préoccupations profondes pour l'environnement n'ont pas seulement apporté développement et prospérité à son peuple mais également garanti la protection du patrimoine naturel du pays.

Déjà au début des années 70, Sa Majesté fut une des premières personnalités du monde arabe à défendre une politique de conservation de l'environnement en appui au développement. Le sultan avait la conviction que pour garantir l'avenir de son peuple, le développement devait se faire rapidement et à l'échelle du pays. Craignant que cela n'engendre de graves menaces pour l'environnement, il a commandé

des études sur la faune et la flore en vue d'atténuer le plus possible les effets nocifs.

Profondément attristé par l'extinction de l'oryx à l'état sauvage en 1972, il a consacré son temps et ses ressources personnelles à un projet de réintroduction couronné de succès.

En 1974, Sa Majesté a créé le Conseil pour la conservation de l'environnement et la prévention de la pollution. Oman devenait ainsi le premier pays arabe à créer un organisme de protection de l'environnement. Au fil des ans, le Conseil a élaboré une série complète de lois sur la conservation de l'environnement et la prévention de la pollution et dispose de procédures strictes de réglementation des activités qui pourraient avoir un impact nocif sur l'environnement.

Sa Majesté a soutenu les efforts internationaux de conservation des espèces menacées d'extinction, notamment dans le cadre du Fonds du plan d'action du Mémorial Peter Scott par la création du Prix du Sultan Qaboos pour la protection de l'environnement attribué pour des réalisations remarquables dans le domaine de l'environnement.

L'UICN a le privilège de compter le Sultanat d'Oman parmi ses membres depuis 20 ans et de contribuer à un certain nombre de projets stratégiques tels que la conservation des ressources marines et côtières d'Oman, la création de réserves naturelles et l'élaboration d'une stratégie nationale de conservation.

Sa Majesté symbolise, pour le monde entier, l'importance de l'harmonie entre la conservation et le développement et mérite la reconnaissance de tous les membres de l'UICN.

Siège mondial

UICN – Union mondiale pour la nature
Rue Mauvemy 28
CH-1196 Gland, Suisse
Tél.: ++41 22-999 00 01
Fax: ++41 22-999 00 02
E-mail: mail @ hq.iucn.org
<http://www.iucn.org>

